

La TV-couleurs: une accusation a été portée mais le directeur Gilbert a voulu s'en occuper lui-même

par Pierre Richard

L'assistant-inspecteur-chef, Richard Trudel, a révélé hier qu'en avril 1967, alors qu'il était responsable du bureau de discipline de la police de Montréal, une accusation disciplinaire a été portée contre le capitaine Jacques Saulnier, aujourd'hui directeur de la police de Montréal, après qu'une enquête eut établi que celui-ci avait reçu en cadeau une télévision-couleurs de la part d'un



L'ex-directeur Gilbert

hôtelier montréalais.

M. Trudel, qui a témoigné hier devant la Commission de police du Québec, qui mène présentement une enquête sur la conduite du directeur Jacques Saulnier, a de plus affirmé qu'entre 1966 et 1968, il a eu à faire au moins trois autres enquêtes sur certaines plaintes formulées contre M. Saulnier mais que ces enquêtes n'avaient pas mené à des accusations.

Qu'est-il advenu de l'accusation portée contre le capitaine Saulnier? Lors d'une telle accusation est portée trois procédures sont possibles, a affirmé le témoin Trudel: premièrement la "procédure normale" qui consiste à faire comparaître l'accusé devant le Conseil de discipline; deuxièmement, une procédure expéditive selon laquelle l'intéressé comparait devant son supérieur immédiat et un inspecteur-chef; enfin, le directeur du Service de police peut décider de s'occuper lui-même de l'affaire.

C'est cette troisième procédure qu'a décidé d'adopter le directeur de l'époque, M. Jean-Paul Gilbert. Cependant, a ajouté M. Trudel, même dans le cas d'une telle procédure, pour qu'une

affaire soit considérée comme classée, il faut que le dossier revienne au bureau de discipline.

Le dossier sur cette affaire, que le directeur Gilbert a décidé de régler lui-même, n'a jamais été remis au bureau de discipline, a révélé hier l'assistant-inspecteur-chef Trudel. Celui-ci a affirmé en avoir fait la demande, à plusieurs reprises, au directeur Gilbert celui-ci lui aurait répondu qu'il avait à compléter la documentation.

Le témoin Trudel a aussi déclaré que le capitaine Saulnier avait enregistré un plaidoyer de non-culpabilité à l'accusation portée contre lui et il avait fait une déclaration solennelle quant à l'affaire de la télévision-couleurs. Il a ensuite remis au directeur Gilbert une copie de l'acte d'accusation et le seul exemplaire de la déclaration solennelle du capitaine Saulnier; ces documents sont aujourd'hui introuvables.

Par ailleurs, le directeur-adjoint

Maurice Vadeboncoeur et le capitaine-détective Jules Charbonneau qui avaient tous deux, en 1967, mené l'enquête sur l'affaire de la télévision-couleurs, ont aussi comparu, hier, devant la Commission de police.

Ceux-ci ont déposé devant la Commission le rapport de leur enquête dont le contenu a été révélé par Le Devoir le 13 janvier dernier. Dans cette enquête, M. Vadeboncoeur et Charbonneau ont interrogé le capitaine Saul-

nier, le propriétaire de l'hôtel La Salle, M. Israël Kugiel, deux employés de cet hôtel, MM. Vincenzo Pizzo et René Peppi, ainsi que M. Georges Gauthier, employé de la compagnie RCA Victor.

Cette enquête, a expliqué le témoin Vadeboncoeur, lui avait été demandée par l'assistant-directeur Leslie Hobbs. Appelée à la barre des témoins, M. Hobbs, qui est maintenant directeur de la police du port de Montréal, a déclaré, hier que

Voir page 2: La TV-couleurs

la météo

Pluie se changeant en chutes de neige locales. Maximum 40.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Conversion de saint Paul

VOL. LXIII - NO 20

Montréal, mardi 25 janvier 1972

15 CENTS

Trente minutes après avoir prévenu LE DEVOIR

Vallières se livre à la justice

par Michel Roy

Pierre Vallières, qui vivait dans la clandestinité depuis plus de quatre mois, s'est livré à la justice hier soir.

L'ex-leader révolutionnaire québécois — qui avait prévenu LE DEVOIR de sa décision quelques instants plus tôt par téléphone — s'est constitué prisonnier à 7h 30 au quartier général de la Sûreté du Québec. Outre son procureur, Me Jacques Bellemare, deux journalistes et un photographe du DEVOIR l'attendaient à l'entrée.

M. Vallières est arrivé seul en taxi et, au moment d'en descendre, il s'est identifié auprès du chauffeur, M. Oscar Moran, qui lui a serré la main et souhaité bonne chance. Vêtu d'une canadienne verte, il arborait une moustache et une chevelure beaucoup moins longue que celle qu'il portait il y a quelques mois. A la main, il avait un porte-document.

Il a été accueilli par un policier de la SQ, l'agent Marcel Demontigny qui, le reconnaissant aussitôt, lui a tendu la

main en lui disant: "Bonsoir, Pierre!" Serein, détendu, apparemment soulagé, Vallières s'est entretenu durant plusieurs minutes avec les journalistes du DEVOIR avant de gagner, avec son avocat et le policier, les cellules du 4e étage où il a passé la nuit.

Il doit comparaître à 10 h. 30 ce matin en Cour supérieure (juridiction criminelle) sous une seule accusation retenue contre lui, celle d'avoir conseillé de commettre un acte criminel qui n'a pas été commis.

"Ce qui a été le plus difficile, a-t-il dit, au DEVOIR, ce n'est pas tant la décision de me constituer prisonnier, mais plutôt celle de faire mon autocritique et la critique du mouvement."

Interrogé sur son activité au cours de ces quatre mois de clandestinité, M. Vallières a dit qu'il n'avait pas quitté le Québec. "J'étais dans la région de Montréal."

Il a lu régulièrement les journaux et suivi les émissions de télévision. Au

sujet des réactions provoquées par la publication du document qu'il a fait tenir au DEVOIR en décembre, il a déclaré: "J'ai été très surpris des réactions de Charles Gagnon. Je savais qu'il ne pouvait pas sentir le PQ. Nous avions eu des discussions à ce sujet; mais je ne croyais pas qu'il aborderait le problème sous cet angle". Il estime que son ancien camarade de cellule a commis plusieurs erreurs d'appréciation dans sa critique.

Pierre Vallières ne sait pas encore s'il compte assurer seul sa défense devant les tribunaux. "Pour le moment, je m'en remets à Me Bellemare en qui j'ai pleinement confiance. Je m'attends à comparaître demain (mardi)."

Que va-t-il se passer? "Je fais confiance aux autorités judiciaires!"

Tout indique que l'avocat de M. Vallières, informé de la décision de son

Voir page 6: Pierre Vallières

Radio-Canada: 91% des techniciens disent oui à la grève

Les techniciens de Radio-Canada membres de NABET se sont prononcés dans une proportion de 91% en faveur du recours à la grève, mais le syndicat n'a pas encore fixé la date du débrayage.

Les résultats du vote, annoncés simultanément hier à Montréal et à Toronto, indiquent que 1,778 des 2,041 syndiqués impliqués dans la négociation ont participé au scrutin et que de ce nombre, 1,623 se sont déclarés prêts à la grève alors que 147 y étaient opposés. Sept bulletins ont été annulés.

M. Robert Bouchard, responsable du comité syndical de négociation, a déclaré hier au téléphone que les chiffres du scrutin ont été aussitôt communiqués à la société Radio-Canada et que le syndicat a alors exprimé officiellement sa volonté de reprendre les pourparlers sur ses principales revendications.

Ainsi que l'atteste le rapport du conseil de conciliation, Radio-Canada a refusé jusqu'ici d'engager la négociation sur les propositions syndicales. La société d'Etat préférerait en effet

Voir page 6: Radio-Canada

Avortement

\$2,000 d'amende et 2 heures de prison

par Guy Deshaies

L'ancien médecin-chef du service des maladies vénériennes du ministère de la santé, à Montréal, le Dr Louis-Philippe Desrochers, a été condamné hier à \$2,000 d'amende et à deux heures de prison pour avoir procuré un avortement.

Son assistante, Mme Yvette Letarte, a été condamnée à \$300 d'amende et à une heure de prison. Les deux avaient admis leur culpabilité, en décembre dernier.

L'avocat du médecin, Me Claude Melançon, a fait valoir au juge Maurice Fautoux, qui a rendu la sentence, que son client avait été sévèrement puni, dès après sa mise en accusation, parce qu'il avait été renvoyé du ministère de la santé, perdant ainsi ses droits au régime de retraite des fonctionnaires provinciaux. Le Dr Desrochers est âgé de 60 ans.

Le crime d'avortement fait l'objet, de plus en plus, de contestations dans divers milieux qui prétendent que la mère devrait avoir le choix libre de disposer de ses grossesses. La semaine dernière, une dame, possédant un casier judiciaire et qui avait exigé une somme d'argent pour procurer un avortement à une jeune fille en détresse a été condamnée par le juge Rousseau à une journée de prison et \$1,000 d'amende. Le magistrat avait néanmoins fait remarquer que ce genre d'avortement, pratiqué dans des conditions dangereu-

ses et par une personne qui ne s'y connaît pas, constituait une menace à la vie de la mère.

Il a été avéré que le Dr Desrochers avait exigé la somme de \$300 à une cliente qui a témoigné sous la protection de la cour. Il a été mis en preuve, par la

Voir page 6: Avortement

Trafic aérien

La grève continue

OTTAWA (PC) — Les contrôleurs du trafic aérien se sont prononcés hier dans une proportion de 85% contre l'entente de principe intervenue samedi soir avec le Conseil du trésor.

C'est dire que la grève déclenchée il y a dix jours se poursuit et que le Parlement pourrait être rappelé afin d'ordonner le retour au travail.

C'est par 1,390 voix contre 247 que les contrôleurs ont dit leur opposition au rapport de conciliation.

Voir page 6: Trafic aérien

Le Conseil du patronat

Le budget doit être axé sur la création d'emplois

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement du Québec doit établir un nouvel ordre de priorités budgétaires, recommande le Conseil du patronat du Québec (CPQ), dans un mémoire que le président, M. Charles Perrault, a rendu public hier.

Plus tôt dans la journée, ce mémoire avait été remis et discuté avec le premier ministre, M. Robert Bourassa, et le ministre des finances, M. Raymond Garneau.

Le Québec doit viser, durant la décennie en cours, un objectif de production rapidement croissante de richesses. Le CPQ considère que la priorité numéro un

est l'investissement privé et public en vue de la création d'emplois productifs.

L'éducation, la santé et le bien-être demeureront importants, mais le rythme d'augmentation de leur budget devrait être inférieur à celui des dix dernières années. Outre la création d'emplois utiles, les objectifs primordiaux dans l'allocation des dépenses doivent être l'augmentation de la productivité et la stabilisation des coûts et des prix.

A moyen terme, une augmentation de l'emploi semble être le meilleur moyen d'augmenter les revenus et de faciliter une plus large diffusion des biens. A long terme, une productivité croissante est

la seule façon d'augmenter les revenus réels.

Le mémoire du CPQ comporte une vingtaine de recommandations que l'on peut lire ailleurs dans ce journal.

Le CPQ recommande une réévaluation du partage entre la consommation publique immédiate d'une part et l'investissement privé et public d'autre part. A son avis, l'augmentation des dépenses ordinaires devrait être limitée à cinq pour cent, alors qu'elle est présentement de 12 à 14 pour cent. Le gouvernement a aussitôt fait savoir que cette idée lui paraît indiment optimiste.

Voir page 6: Le budget



A 7 h. 30 hier soir, Pierre Vallières arrivait seul en taxi au QG de la SQ, rue Parthenais, pour se livrer à la justice. Avant de descendre, il a serré la main du chauffeur, M. Oscar Moran, qui lui a souhaité bonne chance. Autre photo en page 16.

(Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Le budget US 1972-73

Le président Nixon prévoit un déficit de \$25 milliards

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a soumis hier au Congrès un projet de budget record de 246 milliards de dollars en déficit de plus de 25 milliards de dollars qui apportera à tous les Américains, a-t-il dit, "une nouvelle prospérité sans la stimulation de la guerre et sans la saignée de l'inflation".

Pour l'année fiscale en cours qui se terminera le 30 juin le président a estimé que le gouvernement dépensera 38,8 milliards de plus qu'il ne recevra alors que le déficit prévu en début d'année n'était que de 11,6 milliards. C'est le déficit prévu le plus élevé

aux Etats-Unis depuis les années de la seconde guerre mondiale. Seule l'administration Johnson avait approché ce chiffre, en 1968, au plus fort de la guerre du Vietnam. Mais M. Nixon a estimé, malgré la désescalade en Asie, que ce déficit était "nécessaire au moment où l'emploi augmente et où l'économie retrouve sa pleine capacité".

Ainsi au départ, plus de dix pour cent des dépenses fédérales (246,3 milliards de dollars) ne seront pas couvertes par des recettes correspondantes. A moins que d'ici juin 1973, fin de l'année fiscale, l'économie américaine, c'est l'espoir de M. Nixon, n'ait retrouvé

le plein emploi, le chômage tombant à 4 pour cent de la population active.

Dans ce cas les recettes, estimées actuellement à 220,8 milliards de dollars, monteraient à 244,3 milliards. De leur côté les dépenses, notamment en matière d'allocations de chômage, seraient réduites de deux milliards. Ce qui permet au président Nixon d'affirmer que le budget qu'il présente est "en équilibre... de plein emploi", en avançant que le déficit est "nécessaire pour l'expansion, sans être inflationniste".

L'administration prévoit une progression du produit national brut de 9 pour cent à prix courants en 1972, celui-ci passant de 1047 à 1145 milliards. Cela devrait permettre de ramener le chômage à la fin de l'année aux alentours de 5 pour cent de la population active, au lieu de 6,1 actuellement. Il ne restera donc que six mois à l'administration pour abaisser encore d'un point le taux de chômage, avant l'échéance du budget, et réaliser le plein emploi qui comblerait le déficit. Pour de nombreux experts c'est un parti difficile à gagner.

Il est de tradition depuis plusieurs années aux Etats-Unis de calculer le

Voir page 2: Président Nixon

La fermeture de SOMA ne sera que temporaire

par Pierre-L. O'Neill

Renault-Canada et Soma ont confirmé hier la fermeture temporaire de l'usine de montage automobile de Saint-Bruno.

Dans un communiqué émis conjointement, le président de Soma, M. André Martin et le directeur général de Renault, M. Pierre Le Godec, ne précisent pas la durée de l'arrêt de production mais parlent d'une reprise des opérations d'assemblage pour mai ou juin.

Tout en reconnaissant que l'entreprise fait face à de "multiples difficultés" les dirigeants de Soma et de Renault ont voulu rétablir certains faits concernant un article publié dans Le Devoir de samedi.

Au départ, Renault-Canada reconnaît que depuis l'arrivée en 1968 de nouveaux concurrents sur le marché, l'augmentation des ventes a ralenti. La société refuse néanmoins d'admettre qu'il soit question de

fortes baisses. "Nos ventes ont baissé à Montréal mais elles ont sensiblement augmenté dans les provinces de l'Ouest et les Maritimes."

Renault soutient même que la hausse des prix des concurrents japonais et allemands a favorisé une reprise "de progression" de 23% dans les derniers trois mois. "Il est donc raisonnable d'espérer que l'objectif de 12.500 sera atteint en 1972".

Quant au stock de voitures non vendues, MM. Martin et Le Godec fournissent l'explication suivante: les parcs de Saint-Bruno appartiennent à trois compagnies: le stock de Renault-Canada comprend 1.283 voitures. Il est "toujours plus élevé en hiver mais reviendra à un niveau normal". Le stock de Renault-USA est de 337 voitures. Le stock de Soma est de 413 voitures sorties des

Voir page 6: Soma

MONSIEUR GILLES HOUE...



L'équipe TOURBEC vous attend (solution p. 5)

suites
de la première
page

LA TV-COULEURS

c'est le directeur Gilbert le même qui lui avait demandé de veiller à ce qu'une enquête soit faite sur cette question.

Selon cette enquête, M. Kugiel a fait cadeau au capitaine Saulnier, entre Noël et le Jour de l'An, en décembre 1966, d'une télévision-couleurs d'une valeur de \$709.

Les deux enquêteurs ont déclaré, hier, qu'ils se sont rendus au domicile du capitaine Saulnier dans la soirée du 13 février 1967 pour le questionner à ce sujet. Ils ont alors trouvé la télévision-couleurs dans le salon de M. Saulnier; elle était en opération. Ils ont alors noté le numéro de série et le modèle et ont vérifié, à la suite, auprès de la compagnie RCA Victor, cette télévision faisait partie d'une livraison de 155 télévisions-couleurs faite en septembre 1966 à l'hôtel La Salle.

Selon le rapport d'enquête, le capitaine Saulnier aurait alors déclaré aux deux policiers avoir rencontré M. Kugiel alors qu'il était responsable de l'escouade de la moralité. M. Kugiel aurait fait appel à ses services au sujet de difficultés qu'il aurait eues avec des employés de son hôtel. Le cadeau, aurait-il affirmé, a été livré à son domicile sans qu'il en ait été averti.

Pour sa part, M. Kugiel aurait déclaré aux enquêteurs qu'il avait donné ce cadeau au capitaine Saulnier en guise de reconnaissance du fait que le capitaine Saulnier avait débarrassé l'hôtel de la mafia des bandits et des putains. M. Kugiel a aussi précisé que lors d'une de ses visites à l'hôtel, le capitaine Saulnier lui aurait dit que son "rêve" était d'avoir une télévision-couleurs.

Ce rapport d'enquête a été remis à l'assistant-directeur Hob qui l'a transmis au directeur Gilbert. L'assistant-inspecteur-chef Trudel a déclaré, hier, qu'en février 1967 alors qu'il était responsable du bureau de discipline, le directeur Gilbert lui a communiqué ce rapport d'enquête.

Le directeur Gilbert et lui-même, a continué M. Trudel, ont alors décidé de porter le 5 avril 1967 une accusation disciplinaire contre le capitaine Saulnier en vertu de l'article 6.08 du code de discipline; selon cet article, tout policier qui accepte une rétribution dans l'exercice de ses fonctions, commet une infraction.

Une fois l'accusation formulée, M. Trudel a alors communiqué avec le supérieur immédiat du capitaine Saulnier, l'inspecteur Champagne, pour lui demander un rapport d'appréciation sur M. Saulnier. M. Saulnier a alors plaidé non-coupable et a fait une déclaration solennelle à M. Trudel.

Il est impossible de retracer tous ces documents, a déclaré le témoin Trudel; selon lui, étant donné qu'une accusation a été portée, ils devraient figurer au dossier de M. Saulnier.

M. Trudel a affirmé qu'il a remis au directeur Gilbert tous ces documents; celui-ci a alors décidé de régler lui-même l'affaire et le dossier n'est jamais revenu à M. Trudel qui était l'officier responsable du bureau de discipline. Pour leur part, MM. Vadboncoeur et Charbonneau ont affirmé n'avoir jamais été consultés sur leur enquête.

Par ailleurs, M. Trudel a révélé qu'il avait mené d'autres enquêtes au sujet de la conduite de M. Saulnier. Sans en révéler le contenu, M. Trudel a affirmé qu'il se souvenait avoir mené au moins trois autres enquêtes à la suite de plaintes portées contre M. Saulnier et, selon lui, certaines de ces plaintes provenaient d'autres policiers.

Dans tous ces cas, a continué le témoin, il n'a pas été possible de prouver que les plaintes étaient fondées et aucune accusation n'a été portée contre le policier Saulnier. La décision de ne pas poursuivre plus loin ces enquêtes, a été prise conjointement par le directeur Gilbert et par M. Trudel.

L'assistant-inspecteur-chef Trudel a, par ailleurs, précisé qu'il n'avait pas pu retracer les rapports de ces enquêtes. Selon une procédure adoptée il y a quelques années, les rapports d'enquêtes qui n'ont pas abouti à une accusation, sont détruits après un an.

INVITATION

Ce soir, mardi 25 janvier, à 7.30 heures, tous les citoyens de Saint-Jacques sont invités à rencontrer leur député, Claude Charron et le nouvel exécutif du P.Q. - Saint-Jacques au local du parti 4057 rue Saint-Denis (près Duluth). BIENVENUE À TOUS.

anglais-espagnol-allemand

Si vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située
vous désirez un cours pratique et économique

LPS® peut vous aider

enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré (jour, soir ou samedi)

téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez

rendez-vous pour un ESSAI GRATUIT

(de 9h. à 21h., sans obligation) frais de scolarité déductibles de l'impôt

LPS-MONTREAL, 878-2821, 4^e étage F LPS-QUEBEC, 529-0331, 4^e étage

PLACE BONAVENTURE 500 EST GRANDE ALLEE

Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

Enfin, le directeur-adjoint René Daigault a déposé, hier, diverses pièces sur le service de police et a précisé, qu'en octobre 1971, le personnel affecté à la moralité divisionnaire a été réduit de 32 policiers à 23 après que le directeur Jacques Saulnier eut décidé de fusionner les quatre moralités divisionnaires.

L'enquête se poursuit ce matin, à 10 heures, à la Grande Cour de la Place de la justice.

PRÉSIDENT NIXON

budget fédéral "comme si" l'économie tournait à plein, ce qui évite d'avoir à trop rogner les dépenses, tout en les équilibrant "sur le papier" avec des recettes aléatoires. Le dernier budget a montré les dangers de cet exercice. Calculé lui aussi dans une hypothèse du plein emploi, le budget actuel qui couvre la période juillet 71 - juin 72, comportait au départ un déficit de 11.6 milliards, qui devait être résorbé en cours d'année grâce à la reprise économique. Or non seulement le plein emploi n'a pas été atteint mais le déficit réel sera finalement quatre fois plus important que prévu. Estimé actuellement à 38.8 milliards il dépassera sans doute les 40.

L'administration n'en a pas moins fait un effort réel pour réduire en cette année électorale la croissance des dépenses. Alors que sous la précédente administration démocrate, les dépenses fédérales avaient augmenté de 17 pour cent en moyenne chaque année, les républicains sont arrivés à réduire cette croissance de moitié. Et les dépenses proposées pour 1973 ne dépasseront que d'un peu plus de 4 pour cent celle du précédent budget.

Pour la première fois, a souligné le président Nixon, les dépenses sociales (éducation, santé, sécurité sociale, pensions, anciens combattants) excéderont en pourcentage les crédits militaires. Les premières représentent 45 pour cent. Les autres grands chapitres de dépenses sont l'exploitation des ressources physiques du pays (10 pour cent pour le commerce, les transports et l'agriculture) et les intérêts de la dette publique (plus 8.6 pour cent) qui atteindra l'année prochaine le chiffre record de 500 milliards de dollars. L'aide à l'étranger est inchangée, le programme "food for peace" étant réduit de 25 pour cent, au profit d'autres secteurs.

Les autorisations de programme qui représentent des dépenses qui seront engagées au cours de la prochaine année fiscale, mais qui se prolongeront sur plusieurs exercices, augmentent de 8.5 pour cent. Les dotations bénéficient essentiellement à la santé publique qui se voit accorder 10.3 milliards d'autorisations nouvelles (plus 13 pour cent) et la défense nationale qui reçoit 63 milliards (plus 8 pour cent).

Côté recettes, les déductions fiscales accordées par le Congrès aux entreprises et aux particuliers (les dernières datent du 15 août) vont réduire l'année prochaine les rentrées de quelque 7 milliards de dollars. Mais les recettes du trésor n'en seront pas moins supérieures de 18 pour cent à celles de l'exercice précédent, en raison de l'accroissement normal des revenus.

L'impôt sur le revenu des particuliers contribuera pour 41.5 pour cent aux recettes fédérales. Les cotisations sociales, partagées entre employeurs et salariés représenteront 29 pour cent. L'impôt sur les bénéfices des entreprises 16 pour cent et les impôts indirects 7 pour cent. Enfin les emprunts du trésor compléteront les ressources à concurrence de 10 pour cent.

Les experts du bureau du budget ont projeté les tendances actuelles jusqu'en 1976, année du bicentenaire des États-Unis. En supposant que les programmes de dépenses mis en route actuellement se poursuivent sans nouvelles initiatives, et qu'il ne soit pas demandé plus au contribuable par de nouvelles taxes, il ne restera à cette époque que 5 milliards d'excédent entre les dépenses estimées à 285 milliards et les recettes chiffrées à 290 milliards. Façon discrète pour l'administration de tirer la sonnette d'alarme pour les parlementaires en leur demandant de ne pas ajouter inconsidérément aux dépenses proposées, et de faire comprendre à l'Américain moyen que de nouvelles taxes sont inévitables dans les prochaines années.

Nomination

La Fondation Bouchard Inc. annonce que M. Jacques-C. Boulet, L.S.C., a été nommé administrateur de cet organisme.

Boulet est licencié en sciences de l'administration (université Laval, Québec 1953). Il était président de J.-C. Boulet Limitée, maison qui s'est fusionnée avec la firme Pitfield, MacKay, Ross et Compagnie (courtier en valeurs mobilières et membre de toutes les bourses canadiennes), dont il est le directeur du bureau de Québec.

La Fondation Bouchard Inc. est un organisme qui a pour but prioritaire d'aider financièrement le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

AIR CANADA

Suite de la page 3

pour mettre au point la solution à l'épineuse question des tarifs.

Un porte-parole d'IATA a déclaré lundi que lundi ne marquait que le commencement de la date-limite et que l'organisation attendrait un jour ou deux avant de décider de la prochaine mesure à prendre. L'on n'a pas eu de nouvelles de la ligne aérienne d'Argentine.

Air Canada et Aerolineas Argentinas ont refusé de se joindre aux principales lignes aériennes du monde dans la structure proposée des tarifs aériens qui prévoit une augmentation maximum de 7 pour cent de tous les tarifs fondés sur le dollar américain.

Le projet d'accord a été préparé par 68 lignes aériennes internationales, toutes membres de l'IATA, au cours d'une session d'urgence d'une semaine et demie qui a pris fin le 14 janvier.

Le porte-parole d'Air Canada a dit que cette société continue de préconiser une augmentation de 4 pour cent comme elle l'a formulé à la conférence.

PEPIN

Suite de la page 3

publics, qui représente à la CSN 27,000 membres, sont d'ailleurs intervenus hier dans le même sens que M. Pepin.

Après avoir étudié ce week-end le document "Ne comptons que sur nos propres moyens", ils estiment qu'il peut susciter une discussion valable parmi les membres et apprécient que la CSN ait préféré en l'occurrence une réflexion collective à des prises de position individuelles.

L'analyse de la situation économique qui apparaît dans le document est "juste et conforme à la réalité québécoise", affirment-ils dans un communiqué où ils soulignent d'autre part que la recherche des moyens propres à changer radicalement la société y est laissée à la responsabilité des travailleurs.

VADBONCOEUR

Suite de la page 3

santé de son confrère emprisonné. Le discours s'est terminé sur une exclamation à laquelle on voulait rendre son sens: "Vive le Québec libre".

Le critique Réginald Martel, dans son éloge, a également mis en valeur la dimension sociale de cette oeuvre: "sens aigu de la justice, passion mise au service de la vérité et l'enracinement profond dans la réalité québécoise" constituent selon lui "la leçon à tirer".

LES TRIBUNAUX

Suite de la page 3

aptitudes à la réhabilitation.

L'avocat de l'assistance judiciaire, a demandé au juge de tenir compte du fait que le jeune homme n'avait retiré de tous ces vols, dont cinq à main armée, que la somme de \$900. Le juge Fauteux a dit au jeune homme que les services de réhabilitation s'occuperaient de lui et pourraient recommander sa libération conditionnelle d'ici peu de temps. Il l'a condamné à deux peines de 10 années, une peine de 5 ans et une peine de 2 ans devant être purgées concurremment.

QUELQUES

Suite de la page 4

paule fraternel que l'on donne à un ami en difficulté, et non pas une structure tendant à se substituer d'une façon permanente aux efforts des nationaux, et nous souscrivons pour ce faire au proverbe chinois qui dit:

"Si tu donnes un poisson à un homme.

Il se nourrira une fois,
Si tu lui apprends à pêcher,
Il se nourrira toute sa vie."

Kuan-Tzu

radio / télévision

Michel Desrochers ou la preuve du populaire

par Gilles Constantineau

Depuis le 13 septembre qu'il fonctionne, Michel Desrochers a tenu jusqu'ici le coup pendant plus de 300 heures, en tranches quotidiennes de trois heures, à l'antenne matinale de CBF. C'est remarquable, ce n'est pas extraordinaire.

Ce qui l'est, extraordinaire, et que chacun peut vérifier comme je l'ai fait en se levant tous les matins à 6h., pendant une semaine, c'est que l'émission qui ouvre la journée du grand poste français de Radio-Canada parvient à conserver l'attention pendant près de trois heures d'affilée, même si elle charrie un grand nombre de répétitions.

Une émission semblable ne peut s'épargner les redites: les gens n'écourent plus la radio assis et attentifs, et s'ils lui prêtent l'oreille, c'est de façon générale en de courtes occasions de quelques minutes. À une émission comme celle-là (qui en fait n'a pas encore de titre officiel), il faut donc, de dix minutes en dix minutes, refaire la météo, réoffrir les nouvelles, resouffler les grands événements du jour ou de la nuit.

Michel Desrochers relève le défi avec un succès à peu près égal tous les matins. Il lui faut, bien sûr, quelques minutes d'acclimatation pour se mettre en train: mais personne, au fond, ne croirait sincère l'animateur qui à une heure aussi hâtive se montrerait des les premiers instants tout enjoué, rayonnant, détendu, souriant — et drôle. Drôle tout d'abord il ne pourrait l'être vraiment. Et son sourire rayonnant dirait "Cheese à tous les auditeurs."

Au bout d'un instant, pourtant, Michel Desrochers quant à lui a repris son élan et le conservera près de trois heures de temps. On lui a, fort heureusement, laissé à peu près toute latitude (c'est du moins l'impression qu'il donne) quant aux propos qu'il tient sur tous les sujets ou quant aux thèmes qu'il développe.

Il suffit, pour bien illustrer ce que je veux dire, de rappeler les deux thèmes sur lesquels Michel Desrochers a fait rouler son émission de mercredi dernier: la fuite de Yves Geoffroy d'une part, et de l'autre la disparition des fameux documents concernant le directeur du service de la police de Montréal.

Une mélodie inconnue se fait entendre, et l'animateur annonce: "Yves Geoffroy chante". Aussitôt la voix du chanteur commence: "Je vais me trouver un coin dans le midi... c'est au soleil qu'il faut vivre..."

Le même nom reviendra 20 minutes plus tard, mais avec une autre chanson qui s'appelle "Le monde est grand".

C'est gentiment, sans beaucoup de méchanceté, que Michel Desrochers se moque, mais il parviendra parfois à utiliser l'effet de répétition à son avantage, de façon presque féroce. Ainsi ce mé-

me matin a-t-il fait revenir, un nombre incalculable de fois et toujours à l'improviste, la question: "Avez-vous vu le dossier?" posée par une foule de voix différentes.

(Michel Desrochers a à sa disposition une galerie de près d'une dizaine de personnages imaginaires, dont une célèbre Madame Hurtubise, avec lesquelles il converse à plusieurs reprises, plusieurs fois par semaine. Il lui arrive également d'imiter la voix de certains hommes politiques connus, dont René Lévesque, Jean Drapeau et Jean-Jacques Bertrand. Les premiers lui permettent de faire une foule d'observations, au nom du populaire, qui ne passeraient peut-être que difficilement la rampe de la Société si elles sortaient toutes nues de sa bouche. Les autres l'aident à rire et à faire rire des événements qui surviennent, ou tout bonnement des gens qu'il imite et de leurs travers.)

Avec le concours des personnages qu'il invente; du météorologue Alcide Ouellet; des reporters qui donnent régulièrement l'état des routes et de la circulation; du service des nouvelles qui de son côté fait d'impressionnants efforts de

non-répétition; d'un choix de disques qui n'a rien du genre palmarès et qui semble fait avant tout en fonction de l'agrément qu'il peut procurer à l'auditeur moyen, à une heure semblable; avec les paroles qu'il prête à des airs sans crédit dernier, une chanson sur "le dossier du chef de police". Michel Desrochers est en voie de faire, dans un milieu qu'on y eût facilement estimé peu propice, la preuve qu'aucun poste privé n'a jamais voulu fournir; celle de

la possibilité qu'un même animateur tienne l'antenne pendant 180 minutes tous les jours et conserve l'attention de ses auditeurs avec des propos à la fois intelligents et drôles, malgré les nombreuses embûches du métier.

Et par surcroît, dans une forme d'expression excellente. Meilleure, en tout cas, que celle des bulletins de nouvelles qui fourmillent de "à cet effet" qui veulent dire "à cette fin", et d'opportunités qui sont autant d'occasions-ratées.

Le président Marcos en cage

MANILLE (AFP) — Par mesure de sécurité, le président Marcos a prononcé hier son traditionnel discours sur l'état de la nation dans une cage de verre à l'épreuve des balles.

La route qui mène du palais présidentiel au Congrès, longue d'un kilomètre et demi, était sévèrement gardée par des centaines de soldats en armes. Autour du Congrès une zone de cent mètres avait été complètement dégagée de façon à tenir à distance les

étudiants qui avaient décidé de manifester contre "la pauvreté et la montée du fascisme dans le pays", et à empêcher des troubles semblables à ceux de 1970.

Quelque cinq mille manifestants massés devant le Congrès ont dénoncé "la dictature Marcos" pendant l'allocution du chef de l'Etat. Des étudiants ont brûlé l'effigie du président en le qualifiant de "valet de l'impérialisme" et aux cris de "révolution, révolution". Mais aucun incident grave n'a été signalé.

à québec

N'ALLEZ PLUS
À L'HÔTEL

Vous serez beaucoup mieux chez vous, surtout que votre « chez vous » sera Parc Samuel Holland, la première cité-parc au Québec, la conciergerie la plus prestigieuse de la ville.

Vous, ou des membres de votre compagnie ou bureau, allez régulièrement à Québec? Pourquoi ne pas louer sur une base hebdomadaire ou mensuelle un studio meublé (\$6.40/jour) ou un 3 pièces meublé (\$9.00/jour) à Parc Samuel Holland.

Ce prix comprend l'usage d'une cuisinière et d'un réfrigérateur, l'électricité et le service de câble de télévision.

Vous aurez accès à la piscine intérieure aux bains sauna et roman, à la salle de réception, à l'observatoire intérieur sur le toit et vous profiterez d'une foule d'autres avantages dont la possibilité d'un service d'aide domestique.

Parc Samuel Holland... 21 étages prestigieux... Studio, 3 pièces, 3 1/2 pièces, 4 1/2 pièces.

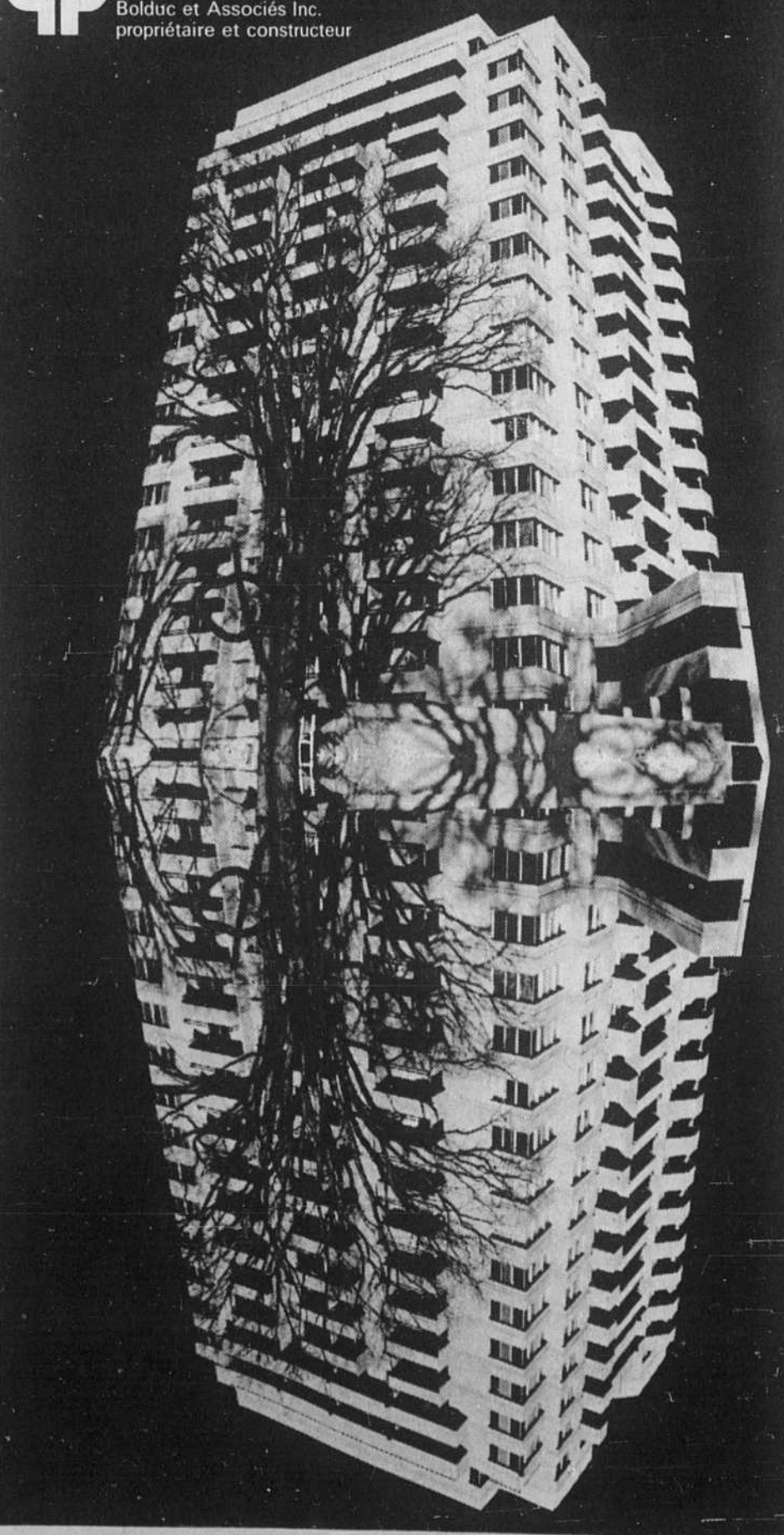
Pour plus de renseignements

LE "4" PARC SAMUEL HOLLAND

Chemin Ste-Foy, Québec/(418) 681-4601

Bolduc et Associés Inc.

propriétaire et constructeur

Que faites-vous
CE SOIR?QUE FAITES-VOUS POUR TROUVER
DES IDEES NOUVELLES?

Que faites-vous aujourd'hui pour développer vos talents les plus importants:

LA VRAIE CONFIANCE EN SOI

(Pour mieux réaliser toutes vos ambitions)

L'ENTHOUSIASME

(Pour vivre pleinement votre vie)

L'ESPRIT DE DECISION

(Pour prendre plus d'initiatives, assumer plus de responsabilités et devenir meilleur chef)

L'ART DES RELATIONS HUMAINES

(Pour mieux comprendre les gens et les rendre plus heureux)

L'ART DE PERSUADER PAR LA PAROLE

(Pour mieux vendre vos idées et vos produits, dans une discussion, une vente et même devant un public).

VOUS AUSSI

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous pouvez en tirer profit.

Ce n'est pas un cours théorique; mais un cours pratique de 15 semaines UN SEUL SOIR PAR SEMAINE

Venez assister à une
DEMONSTRATION GRATUITE

Le lundi 24 ou mardi 25 ou mercredi 26 janvier à 8 heures p.m. ou samedi matin le 29 janvier à 10 heures a.m.

au 2850 est, rue Sherbrooke
(coin sud-est de Wurtelle)
dépliants 527-8345 renseignements
HULL-OTTAWA: 777-6155

Depuis 1954, plus de 14.000 adultes et plus de 100 compagnies, communales et associations ont profité de notre cours.



l'institut
jean-guy leboeuf

Une filiale de L'Institut de Personnalité Inc.

INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

POUR PERMIS DE CULTURE PERSONNELLE

EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Décès du juge Claude Danis

Le juge Claude Danis, de la Cour du bien-être social, qui avait été nommé à ce poste il y a trois ans, est décédé hier matin à l'âge de 46 ans, à la suite d'une courte maladie.

Le juge Danis, qui avait pratiqué le droit criminel pendant une vingtaine d'années avant de monter sur le banc, avait été pendant plusieurs années l'un des conseillers et collaborateurs intimes de feu Daniel Johnson, ancien premier ministre du Québec.

Outre son épouse, le magistrat laisse dans le deuil trois fils et une fille.

La comédienne Denise Provost est décédée

La comédienne Denise Provost (née Vachon), décédée hier après une longue maladie, à l'âge de 45 ans, était l'épouse de Guy Provost, comédien et animateur, avec Lise Payette, de l'émission "Studio 11", à Radio-Canada.

Denise Provost, en plus d'avoir figuré dans une pièce de Labiche, au TNM, et d'avoir joué avec le Rideau-Vert dans "Le vent dans les branches", avait participé à de nombreux feuilletons et télé-théâtres.

La défunte est exposée aux salons Urgel Bourgie (angle Décarie et Avenue Notre-Dame de Grâce). Un service religieux sera célébré demain en l'église de Notre-Dame de Grâce.

Non à l'UQ

CAP-CHAT (PC) — L'ex-président du Conseil régional de développement de l'Est du Québec, Me Claude Jourdain, a fait savoir qu'il avait décliné l'invitation de participer au congrès d'orientation de l'Unité-Québec, qui doit se tenir les 15 et 16 avril prochain dans sept centres régionaux du Québec.

Signalant qu'il avait accepté une invitation du chef d'Unité-Québec, M. Gabriel Loubier, de préparer un travail sur le développement régional, Me Jourdain signale qu'il a dû revenir sur sa décision pour des raisons personnelles.

les tribunaux

L'affaire du "tunnel du boul. Décarie" est close

(par G.D.) MM. Guy Carle, Pierre Desormiers et Robert Rocheleau, les trois derniers accusés dans la célèbre affaire du tunnel du boulevard Décarie ont été condamnés respectivement, hier, à 30 mois, 12 mois et 3 mois de prison.

Déjà six autres accusés, dans cette affaire, avaient été acquittés par le juge Jacques Trahan, en août dernier. C'étaient MM. Frank Cotroni, Jacques Robert, Jean-Claude Beaudoin, Paul Desormiers, père, Paul Desormiers, fils et Michel Desormiers.

Tous ces prévenus étaient accusés d'avoir comploté pour creuser un tunnel à partir de la rue Trans-Island jusqu'à la succursale de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, située à 5159 boulevard Décarie.

Ils avaient été appréhendés le 30 mars 1967 après que la police eut découvert le tunnel.

Hier, le juge André Fabien a rendu la sentence aux trois accusés déclarés coupables en expliquant qu'il tenait compte du fait que deux d'entre eux n'avaient pas récidivé depuis leur mise en liberté provisoire. Seul Guy Carle a commis un délit semblable, en Ontario, en février 70 alors qu'il bénéficiait de sa liberté sous conditions.

Le juge Fabien qualifie d'étrange le fait que le criminologue du service de probation M. Michel Emond, ait fait deux rapports présentiels contradictoires au sujet de Carle et Rocheleau: le premier suggérant la clémence, l'autre une plus grande sévérité.

Les trois hommes avaient des dossiers judiciaires qui remontent à une dizaine d'années.

Entre-temps, à la cour voisine, le juge Maurice Fautoux jetait derrière les barreaux pour une période de 10 ans un jeune homme de 24 ans sans antécédents judiciaires qui avait reconnu sa culpabilité, en novembre dernier, à 24 chefs d'accusation de vol.

Contrairement aux auteurs du "tunnel du boulevard Décarie", cet accusé n'a pas pu récidiver puisqu'il a été gardé en prison depuis son arrestation.

Le juge Fautoux, à la lumière du rapport présentiel de l'accusé, a admis que ce jeune homme avait eu une enfance et une jeunesse "particulièrement malheureuses" et il s'est plaint de ne pas avoir les "outils nécessaires à l'appréhension des qualités de l'accusé et de ses

Suite à la page 2

Le "vrai" champagne peut-il être fermenté ailleurs qu'en France?

Cinq juges de la cour d'appel ont commencé à étudier, hier, l'appel de la compagnie Chateau-Gai Wines Limited, fabricante ontarienne de vins mousseux et de "champagne" canadien, contre une injonction interlocutoire prononcée en décembre 1968 à la requête de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie et 15 maisons françaises productrices de Champagne.

Le premier tribunal avait non seulement accordé l'injonction mais également des dommages de \$5.000 à chacun de ces fabricants.

Devant la cour, les avocats de l'organisme français ont notamment soutenu, hier, que le Champagne est une appellation d'origine protégée non seulement

en France mais également au Canada, en vertu d'un traité de commerce signé en 1933. L'usage de l'appellation Champagne est conséquemment une violation de cette loi et aussi une forme de concurrence qui est de nature à créer une confusion entre les vins de la Chateau-Gai et le véritable champagne.

On a alors rappelé que, selon la loi française, un vin ne peut être désigné comme du champagne que s'il est fabriqué avec des raisins provenant de la Champagne vicicole, que s'il a certaine teneur en alcool et que si sa deuxième fermentation est faite en Champagne et à certains endroits précis réservés à la production.

Or, selon la preuve faite en première instance, les raisins qui servent à fabriquer les vins Chateau-Gai ne sont pas de la même variété que ceux qui sont récoltés en Champagne, et le sol n'est pas de même nature.

Dans la région de Niagara, en effet, où sont cueillis les raisins de la Chateau-Gai, le sol est argileux ou sablonneux, ou mi-l'un, mi-l'autre, alors qu'en Champagne, il est crayeux.

Le vin ontarien est fermenté dans des cuves, alors que le Champagne l'est dans des bouteilles.

Le factum présenté à la cour d'appel fait également état du fait que la vente du "champagne canadien" de la Chateau-Gai était généralement "moussée" par son prix inférieur à l'autre.

aujourd'hui

A 12h30, au Reine-Elizabeth, M. Roy Heenan, avocat, est l'invité du Club Rotary: les relations entre le gouvernement et les dirigeants syndicaux au point critique.

A 12h30, à l'hôtel Mont-Royal, le président de la Banque provinciale, M. Léo Lavoie, est l'invité de la Chambre de commerce du district de Montréal. Sujet: les Jeunes entreprises.

A 14h30, à l'hôtel Windsor, le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, prononce une conférence devant la Société d'étude. Sujet: pour une politique culturelle.

A 18h30, au restaurant Adamo, 4932 Notre-Dame ouest, le président de la SSJB de Montréal, M. François-Albert Angers, est conféré avec le dîner du CRI de Saint-Henri. Sujet: le mouvement Québec français.

A 17h, dans les bureaux du HMH, lancement d'un recueil de nouvelles de Claude Robitaille "Rachel-du-Hasard".

A 19h30, au 4857 Saint-Denis, les citoyens du comité de Saint-Jacques sont invités à rencontrer leur député, M. Claude Charbon, du PQ, et le nouveau bureau du PQ-Saint-Jacques.

A 20h, à l'école Laurier MacDonald, 4806 Ave. à Ville LaSalle, présentation du film de Fernand Dansereau "Faut aller parmi le monde pour le savoir". La soirée est organisée par le PQ-Marguerite-Bourgeois, la SSJB, les Chevaliers de Colomb et l'Association des professeurs. Prix d'entrée: \$1.50 étudiants: \$1.

A 20h, soirée brésilienne au YMCA, 1441 Drummond. Présentation du film "Terre en transe". Prix d'entrée: \$0.50.

A 20h, à la salle E-238 de l'édifice Jésus-Marie de l'université de Montréal (coin Bellingham et boul. Mont-Royal), M. Philippe Forest, spécialiste en phytosociologie de l'université de Sherbrooke, est le conférencier invité de la Société de biologie de Montréal. Sujet: l'étude des sociétés de plantes de la région de la baie d'Hudson.

M. Pepin défend le document de travail socialiste

"Qu'on veuille l'admettre ou non, le chômage fait partie intégrante de notre système économique: nous ne pouvons pas éviter le débat sur le système même dans lequel nous vivons."

C'est ainsi que le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a défendu ce week-end devant le Conseil central de Québec (CSN), qui l'avait contesté, le document de travail intitulé "Ne comptons que sur nos propres moyens".

Ce texte, issu d'une réflexion sur le sous-emploi, rejette le régime capitaliste comme contraire aux intérêts des travailleurs et propose à ces derniers de s'engager dans la voie du socialisme. Les membres de la CSN sont invités à l'étudier et à en dégager des moyens d'action d'ici le congrès d'orientation de juin prochain.

Le Conseil central de Québec, qui regroupe les syndicats CSN de la capitale, ainsi que d'autres groupes de la centrale dont le Conseil central de Rimouski ont dénoncé avec virulence ces derniers temps le caractère marxiste du document et attaqué à ce propos le leadership de M. Pepin.

"Il y aura, j'espère, un manifeste de la CSN au congrès, qui sera rédigé à partir de ce que les syndicats, les fédérations et les conseils centraux auront décidé, a précisé M. Pepin, mais d'ici ce temps-là, il y a un document d'étude, rien de plus, rien de moins pas plus."

Evoquant le problème aigu du chômage, dont le document conteste l'analyse, M. Pepin a observé que le mouvement syndical devait se poser la question suivante:

"Est-ce que nous pouvons vivre et agir comme des gens qui veulent assumer des responsabilités dans la vie économique de la société ou bien préférons-nous laisser exclusivement aux classes possédantes la responsabilité du système?"

M. Pepin a alors rappelé que le syndicalisme a toujours visé à étendre davantage le champ de responsabilité des travailleurs et que si les syndicats veulent une société organisée en fonction du plein emploi, ils doivent chercher les modifications à apporter "au régime économique capitaliste de concurrence pour lequel le chômage a toujours fait partie du portrait."

Le président de la CSN a affirmé que dans le système actuel, les gouvernements planifient en fonction d'un certain chômage: le bien-être social et l'assurance-chômage, a-t-il souligné, sont des services planifiés et organisés par l'Etat pour absorber les effets du chômage.

M. Pepin a cité alors le rapport d'enquête du comité sénatorial canadien sur la pauvreté, qui évalue entre un et deux milliards et demi de dollars par année le coût de la non-participation des pauvres à l'économie canadienne.

C'est parce que le chômage et d'autres problèmes graves ont été jugés insolubles dans le système économique actuel que la CSN a décidé d'engager le débat sur le système lui-même. "Je trouverais déplorable, a-t-il conclu, qu'on tente d'arrêter la recherche par les travailleurs d'un système meilleur."

L'exécutif et les permanents de la Fédération des employés de services

Suite à la page 2

M. Pierre Vadboncoeur reçoit le prix Duvernay

par Robert Guy Scully

En présence d'un nombre impressionnant de personnalités des milieux syndical, littéraire et universitaire, et de plusieurs amis, M. Pierre Vadboncoeur a accepté hier soir le prix Duvernay 1972. Ce prix est décerné annuellement par la Société Saint-Jean-Baptiste, qui l'avait accordé l'an passé à l'historien Michel Brunet. Cette année, le jury composé de MM. Réginald Martel, Jean Ethier-Blais et Pierre de Grandpré a voulu, comme le soulignait le président de la SSJB, M. François-Albert Angers, "couronner l'oeuvre intellectuelle" d'un grand syndicaliste et d'un grand essayiste.

Rappelons les plus célèbres essais du lauréat, soit "La ligne du risque" (1963), "L'autorité du peuple" (1965), "La dernière heure et la première" (1970), puis une oeuvre engagée en faveur des gars de Lapalme: "366 jours et tant qu'il en faudra". Présentement, M. Vadboncoeur travaille à diffuser le document de la CSN intitulé "Ne comptons que sur nos propres moyens". Il a le statut de permanent au sein de la centrale depuis 1953, mais il a officiellement manifesté l'intention de se retirer de la vie syndicale active pour écrire.

Néanmoins, afin de dissiper certaines conclusions rapides que cette décision pouvait entraîner, le lauréat a rappelé au long de son allocution ses convictions et ses idées sociales. Louant "l'esprit de l'assemblée plutôt que l'esprit de privilège", fustigeant un certain individualisme, prônant "la rupture avec un univers assez affreux et d'ailleurs ridicule", il a souligné l'importance de certaines luttes, celle des gars de Lapalme en particulier. Allumant ensuite les feux de son humour, M. Vadboncoeur a déridé son auditoire avec des thèmes tels que le parti libéral, la société juste, la police, le chômage, le ministre de la justice, et Michel Chartrand. Il a d'ailleurs suggéré un toast à la bonne

Suite à la page 2

Tarifs aériens

Air Canada maintient son veto

Air Canada s'en tient à son veto sur des ajustements vers la hausse des tarifs mondiaux de transport aérien fondés sur le dollar américain dévalué et approuvé par tous les membres sauf un de l'Association internationale du transport aérien a déclaré hier un porte-parole de la société.

Air Canada et Aerolineas Argentinas, les deux opposants à l'accord conclu plus tôt ce mois-ci à Genève, avaient jusqu'à hier pour changer d'avis.

Cette opposition qui continue requerra une autre assemblée plénière d'IATA

Suite à la page 2

Cours de Fine Cuisine Familiale

de Base : en 9 semaines débutant les 3 fév. et 13 mars
de Perfectionnement : en 7 semaines, débutant le 9 mars.

Prospectus renseignements
843-6481
INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD
Fondé en 1951

2015 de la Montagne, Mtl. 107

Olympisme ! Olympisme ! Olympisme ! L'HOMME ET LES JEUX OLYMPIQUES

par François Perreault

Documentation complète pour le concours

\$6.00

Les Éditions R. Genest Inc.,
3535 McCarthy
St-Laurent, Montréal 388.
Tél. : 581-1776

Olympisme ! Olympisme ! Olympisme !

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE

OTTAWA

ANNÉE 1972-1973

ADMISSION

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Conditions d'admission : la préparation requise pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

Programme d'études : conduisant aux grades civils, décernés en vertu d'une charte civile universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario :

1er cycle (3 ans) nouvelle organisation visant à donner sur les points centraux de la théologie une réflexion approfondie :

- DIEU ET L'HOMME (1ère année)
- JESUS CHRIST ET L'ÊTRE-DANS-LE-CHRIST (2e année)
- L'ÉGLISE ET L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN (3e année)

2e cycle (2 ans) centres d'intérêt : deux problèmes de vie chrétienne, le Mariage et le sacrement de pénitence - questions qui se posent aujourd'hui à l'Eglise - initiation au travail plus spécialisée de la recherche par l'acquisition des instruments de travail, conduit :

- à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
- à la maîtrise es arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3e cycle : de deux années de résidence après le M.Th., conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Le Département de Philosophie offre actuellement un programme d'études conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants :

- au baccalauréat avec spécialisation en philosophie : B.A. (Ph.)
- au baccalauréat en Philosophie : B.Ph.

COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE

Le Collège offre quelques cours spéciaux, portant sur certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Eglise.

Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus. Le programme de ces cours sera communiqué plus tard.

RENSEIGNEMENTS : s'adresser à :

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél. : (613) 233-5721 ou 232-7363

École Professionnelle de SECRETARIAT reconnue par le Ministère de l'Éducation

AVIS

Une session débute en janvier 72, pour la formation de:

STENO-DACTYLOS et SECRÉTAIRES

Ces cours s'adressent aux personnes ayant une bonne formation scolaire et soucieuses d'apprendre rapidement en utilisant des méthodes modernes et énergiques.

Une entrevue est nécessaire. Prière de prendre rendez-vous immédiatement.

En tout temps, sont offerts des cours de RECYCLAGE (jour et soir).

- 12 options différentes: dactylo, dicta, sténo, français, anglais, comptabilité, administration, droit civil et commercial.

- STAGES
- ASSISTANCE-PLACEMENT
CARRIÈRES & PROFILS
Place Bonaventure
Étage F 875-6870
(métro)

Qui est responsable de la crise de la motoneige ?

LA MOTONEIGE

VÉHICULE DE DÉTENTE OU TRAIN DE FOLIE ?

par ROLAND DUFOUR

- Auteur de la Spiritualité du Week-End traduit en 5 langues
- Délégué national de la Pastorale du Tourisme pour la Conférence Catholique Canadienne

(3e tirage-2e édition)

DOSSIER DE 60 PAGES 8 1/2" x 11"

A L'INTENTION

- des motoneigistes
- des adversaires de la motoneige
- des clubs de motoneige
- des associations de loisirs
- des mouvements et des clubs sociaux et culturels, etc.
- pour échange de vue et de discussion de groupe

PRIX: \$2.00 frais de poste compris

Escompte sur quantité dépassant 25 exemplaires

Adressez vos commandes directement à:
Conférence Catholique Canadienne
a/s Pastorale du Tourisme
9090 avenue Parent,
Ottawa, K1N-7B1



éditorial

La nécessaire autonomie du pouvoir judiciaire

Dans notre organisation judiciaire, le juge en chef fait partie des meubles. Il juge comme les autres, il porte autant de rouge sur sa toge que ses confrères, il "coordonne" le travail de la cour, mais son titre ne lui confère aucun pouvoir réel sur ses collègues. Seul le juge en chef de la Cour de bien-être social bénéficie d'une certaine "force de frappe" et peut sévir contre un collègue récalcitrant. Dans les autres juridictions, le juge en chef ne possède sur ses collègues qu'un "pouvoir de persuasion". Malgré la possibilité de règles de pratique, la planification lui échappe en bonne partie, car il ne saurait empêcher un autre juge de prendre ses vacances à son gré. Il ne peut pas davantage obliger un collègue à motiver ses jugements par écrit. Ce qui ajoute aux difficultés du juge en chef, c'est que le ministère de la Justice l'abandonne à son triste sort.

Aux yeux du ministère de la Justice également, le juge en chef fait partie des meubles. Il possède assez de prestige pour recevoir des horions, pas assez pour administrer le budget. Le juge en chef André Fabien avait parfaitement raison de dénoncer ce non-sens au moment où il recevait l'assentement du nouveau juge Paul Papineau. "Ne serait-il pas logique, disait M. Fabien, que le pouvoir judiciaire s'administre avec son propre budget, sous la surveillance, si l'on veut, d'auditeurs et de vérificateurs nommés par l'exécutif?"

La suggestion fait péniblement son chemin. Combien d'années seront encore nécessaires avant que l'exécutif finisse par comprendre qu'il n'existe pas de véritable autonomie du pouvoir judiciaire tant et aussi longtemps que la magistrature mange dans le creux de la main des fonctionnaires du ministère de la Justice? Les juges ne sont pas payés pour donner raison aux substituts du procureur général ou à un quelconque sous-ministre de la Justice, mais ils doivent, dans le contexte actuel, passer quotidiennement par les Fourches Caudines du ministère de la Justice. Le recrutement des secrétaires les met en rapport avec la Fonction publique. Le remplacement d'une machine à écrire les embarque dans le laborieux périple qui achève les réquisitions en six copies du pourvoyeur au Service des achats, de là aux Travaux publics, et retour. L'acquisition d'un crayon constitue pour eux une opération d'une navrant complexité. Et si une secrétaire se permet, de façon malencontreuse, de devenir enceinte ou de remettre sa démission, voilà tel ou tel juge sans aide aucune pour une période de plusieurs mois.

Certes, les juges ne sont pas plus mal en point que les autres secteurs de l'administration publique. Cependant, étant donné l'indépendance dont ils ont absolument besoin, il convient de les arracher le plus possible à ces multiples tracasseries. Les maintenir dans un état de dépendance face à

des fonctionnaires, face au ministère qui poursuit, c'est restreindre dangereusement la liberté de la magistrature.

Le juge Fabien prend soin de parler dans l'abstrait: "Jamais, et mes collègues peuvent en témoigner, avons-nous reçu de politiciens, de fonctionnaires ou même des représentants du procureur général, tous, quels qu'ils soient, des demandes qui, acceptées, auraient pu entraver l'indépendance judiciaire des juges. Cela n'existe tout simplement pas chez nous et je suis heureux de le dire." Fort bien. Ne nous rassurons cependant pas trop vite: le pouvoir exécutif ne demande peut-être rien, mais il accorde ce qu'il veut quand il le veut. Vos draperies? Nous y pensons. Votre secrétaire? Une mutation est prévue pour le mois prochain. La nomination d'un juge supplémentaire? Nous examinons les remises accordées par votre tribunal pour vérifier la charge de travail de chacun de vos juges. Il n'y a, dans tout cela, aucune demande du pouvoir exécutif, mais il y a quand même pour le pouvoir judiciaire une humiliante et dangereuse dépendance. Sous un ministre de la Justice vindicatif, la dépendance pourrait dégénérer en soumission.

Comment transférer l'administration judiciaire aux juges eux-mêmes? Tout simplement en isolant le budget des tribunaux et en le votant annuellement de façon autonome. Si le gouvernement fédéral réussit à voter \$150 millions pour Radio-Canada tout en respectant (?) son autonomie, le pouvoir judiciaire peut, certes, obtenir le même régime. Qu'on évalue les besoins d'une juridiction ou de l'ensemble des tribunaux et qu'on remette les sommes requises entre les mains de la magistrature elle-même. Que celui-ci, de son côté, offre au pouvoir exécutif les garanties indispensables de saine gestion. La Californie, par exemple, demande à ses juges d'élire eux-mêmes chaque année le "juge en chef-administrateur" qui gèrera le budget de la juridiction. Au cours de son mandat, le juge en chef ne siègera pas comme juge, mais se bornera à administrer le budget de sa juridiction. A l'intérieur de son enveloppe budgétaire, il sera roi et maître, tout en respectant les grands principes de la gestion publique et les échelles de salaires reconnues dans l'ensemble de l'Etat.

La suggestion du juge Fabien rejoint un tel mode d'administration judiciaire. M. Fabien ne voit aucune objection à ce que le pouvoir exécutif s'acquiesce de ses responsabilités en promulguant tous les principes généraux qu'il voudra, mais il souhaite que l'exécutif, au niveau des décisions quotidiennes, s'en remette à la magistrature. C'est là une demande que le ministère de la Justice devrait agréer dans les meilleurs délais.

Mais le législateur ferait bien en confiant ainsi aux juges en chef de plus larges responsabilités, de préciser les pouvoirs réels

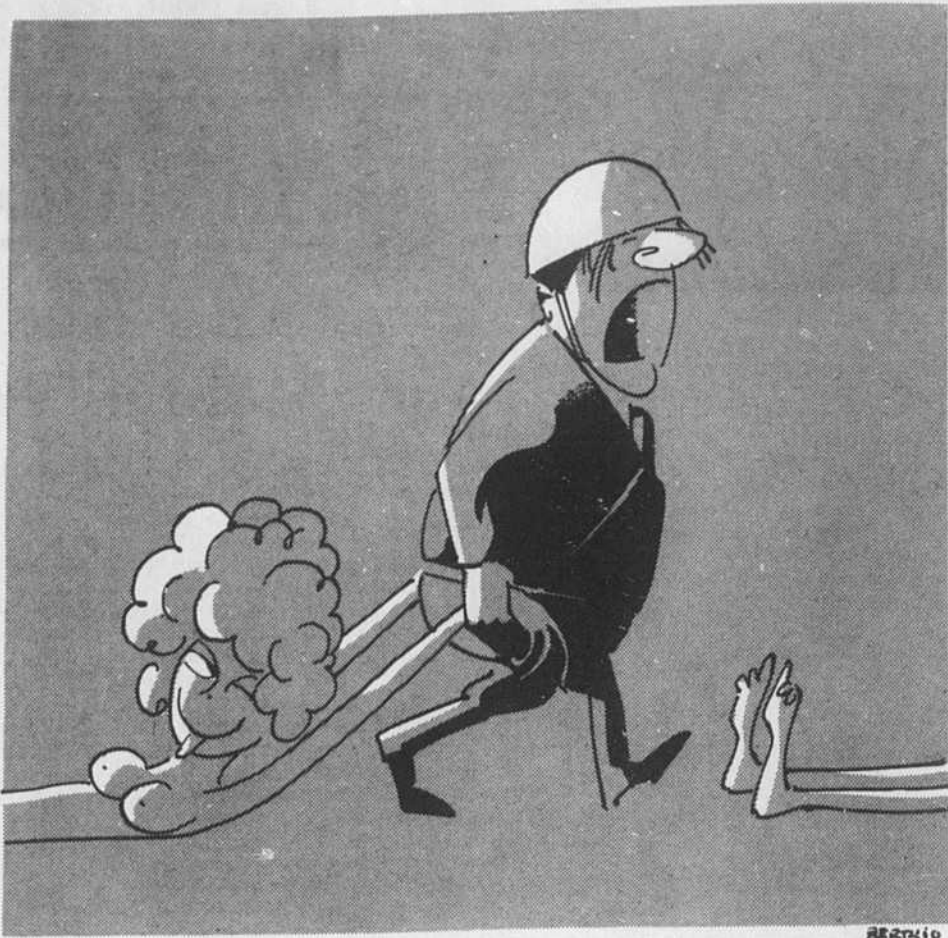
que possèdent ces magistrats. Il est inadmissible, en effet, qu'un juge se mette, en plein tribunal, à écouter "ses voix". Il est inadmissible qu'un autre dure sur le banc plus longtemps que son ouïe. Surtout, il est inadmissible qu'un juge puisse expédier dans les verts pâturages le juge en chef qui s'informe de ses interminables délibérés. D'autres pays, aussi civilisés que le nôtre, encadrent davantage leurs juges: ils ont la sagesse, cependant, de les soumettre aux directives d'un autre juge et non aux ordres de l'exécutif. Chez nous un juge échappe plus aisément à son juge en chef qu'au crayon rouge du dernier vérificateur des Finances.

Notre pays a opté pour la stabilité judiciaire et il eut raison. Elire les magistrats, d'après ce qu'éprouvent certaines juridictions américaines, expose à l'incertitude, à l'improvisation, au maquignonnage de la justice. Pourtant, en assurant aux juges leur permanence, nous avons permis à certains d'entre eux de s'endormir sur leurs lauriers, d'abuser de leur situation élevée. Surtout, nous avons fait disparaître à peu près tous les recours que pourrait avoir l'exécutif contre le pouvoir judiciaire. Seuls les coups d'épingle sont demeurés possibles. L'exécutif peut exaspérer le juge, mais il ne peut à peu près le limoger.

Ce serait parfait si, du moins, le pouvoir judiciaire lui-même possédait l'autorité d'entretenir sa propre demeure. Il ne s'agit pas de confier au juge en chef le droit de reviser les sentences et les verdicts de ses collègues, car "l'intime conviction" du juge demeure sacrée. Mais il faut que le juge en chef assure le maintien d'une certaine dignité, le souverain respect du justiciable, le sens aigu de l'équité, le souci des droits fondamentaux de la société. Quand un juge vieillissant ou bizarre lèse ceux qui comparaissent devant lui, un cran d'arrêt doit intervenir et mieux vaut le placer dans la magistrature elle-même que dans le pouvoir exécutif. Autant il serait inadmissible que le pouvoir exécutif puisse invoquer des prétextes futiles pour éliminer des magistrats, autant il est socialement urgent de permettre à la magistrature l'assainissement constant de ses cadres.

Le juge en chef, nommé par l'exécutif ou élu par ses pairs, doit, de toute urgence, devenir le véritable administrateur du pouvoir judiciaire, et cela, pour conférer au pouvoir judiciaire une pleine mesure d'autonomie. D'autre part, le juge en chef devra assumer un plus grand contrôle des siens: si de tels pouvoirs ne lui sont pas accordés, les excès ou les faiblesses de quelques-uns jetteront le discrédit sur tous.

Laurent LAPLANTE



— On est entraîné à combattre les séparatistes, pas les prostituées !

lettres au DEVOIR

En se limitant au Québec, la commission Dumont aurait-elle obéi à des motifs politiques ?

Monsieur Fernand Dumont, Président de la Commission sur "Les laïcs et l'Eglise"

La Commission Dumont a décidé, en décembre 1971, de restreindre son étude au Québec. Cette commission avait pourtant été créée en 1968 par les évêques du Canada français pour faire étude sur les laïcs et l'Eglise dans le Canada français tout entier.

Cette décision est expliquée en six lignes de l'introduction au rapport: "L'EGLISE DU QUÉBEC: UN HERITAGE, UN PROJET". "... nous avons dû nous limiter au Québec. Et ce, pour plusieurs raisons. En particulier, à cause des profondes différences entre l'ensemble des communautés francophones du Québec et les autres communautés francophones du Canada. Nous

n'avons pas voulu effacer ces différences dans une synthèse abusive".

Et les commissaires ajoutent: "nos frères d'en dehors du Québec voudront bien nous pardonner cette restriction..."

Malgré ces "différences profondes" auxquelles font allusion les commissaires, il est évident que les francophones catholiques hors du Québec, ceux d'Ottawa en particulier, pourraient trouver dans le rapport Dumont, comme ils y invitent les commissaires, "beaucoup d'analyses et de suggestions susceptibles de les aider à définir leurs situations propres".

Mais les francophones catholiques hors du Québec ne liront probablement pas le rapport. En effet, les commissaires n'ont rien fait pour protéger son efficacité

après des ces francophones! La décision de "limiter l'étude au Québec" fut prise unilatéralement par les commissaires. C'est ce que révèle une enquête menée à Ottawa.

Depuis le passage de la Commission Dumont à Ottawa, le 23 mai 1970, jusqu'à la parution du rapport en décembre 1971, ni les quelque trois cents personnes qui ont assisté à la présentation de trente-deux mémoires, ni les quelque deux cent soixante personnes, identifiées, qui ont collaboré à la rédaction des six mémoires des commissions du Concile diocésain, ni le nombre considérable de personnes qui ont collaboré à la rédaction des vingt-six autres, ni le Conseil diocésain de Pastorale n'ont reçu une communication les avisant de la possibilité de la décision de restreindre l'étude au Québec!

Toutes ces personnes étaient en droit de s'attendre à ce que les commissaires leur signifient leur décision d'une autre façon que par six lignes de l'introduction à leur rapport officiel!

Certains francophones catholiques d'Ottawa liront peut-être quand même le rapport. Par curiosité, par souci de culture religieuse ou par "surabondance de pardon". C'est à ces seules motivations que nous condamnons le sens de la responsabilité et de la participation des commissaires.

Les francophones catholiques d'Ottawa se rendront compte à la lecture des quatre dernières parties qu'il n'y avait pas de si graves raisons de faire cette "restriction" du reste du Canada.

A la lecture des deux premières parties, ils se demanderont sans faire de procès d'intention à l'un ou à l'autre des commissaires, si ces raisons n'étaient pas prioritairement géographiques et politiques.

Aussi ils se diront que leur curiosité et leur souci de culture avaient déjà été satisfaits par la lecture des ouvrages de Jacques Grand-Maison et de Fernand Dumont.

Je me réjouis avec ces heureux francophones du Québec qui, pour une fois, voient une commission d'envergure nationale concentrer exclusivement sur eux le meilleur de ses énergies.

Henri MAUVIEL
Ottawa, le 20 janvier 1972.

Le vrai rôle du Sénat dans l'adoption de la loi Benson

Monsieur le directeur,

Dans votre éditorial du 22 décembre, "Après le oui du Sénat", vous dites: "Préoccupé davantage de sa propre survie que de sa fonction de critique des lois, le Sénat a fait hier ce que le gouvernement exigeait de lui: il a approuvé sans aucun amendement le projet de loi C-259 sur la réforme fiscale".

Pourquoi le Sénat serait-il, en l'occurrence, préoccupé de sa propre survie? Pour mettre fin à l'existence du Sénat, il faudrait une loi. Une loi du Parlement du Canada requiert le consentement des deux chambres. Donc, on ne peut abolir le Sénat sans son consentement.

Le Sénat a le pouvoir absolu de rejeter n'importe quel projet de loi, aussi souvent et aussi longtemps que bon lui semble. S'il avait rejeté, ou modifié, le projet de loi C-259, cela n'aurait en aucune façon touché sa survie.

Quant à la fonction de critique des lois: (1) Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a examiné le Livre blanc sur la réforme fiscale (précurseur de C-259) pendant une période d'à peu près cinq mois, soit du 28 janvier 1970 jusqu'au 24 juin. Le comité a

tenu 31 séances, a entendu 118 témoins, a reçu 225 mémoires écrits; et 44 des modifications qu'il a suggérées ont été incorporées dans le projet de loi C-259.

(2) Bien avant l'arrivée de ce projet de loi au Sénat, celui-ci a donné au même comité (où siègent 30 sénateurs, le tiers des membres actuels du Sénat) le mandat d'étudier la mesure. Cette fois, le comité siègeait pour à peu près trois mois, du 29 septembre jusqu'au 20 décembre. 28 séances, 129 témoins, 36 mémoires. D'ailleurs, la Chambre des Communes avait apporté au projet de loi plusieurs modifications, dont 9 suggérées par le comité du Sénat. De plus, le gouvernement étudie sérieusement plusieurs autres suggestions du comité sénatorial, suggestions qui posent des problèmes techniques considérables, et a pris des engagements assez nets tout en attendant ces suggestions. On peut s'attendre à un nouveau projet de loi, d'ici quelques mois, modifiant la loi adoptée il y a quelques semaines.

J'espère que ces quelques mises au point aideront à dissiper certains malentendus.

Eugène FORSEY, sénateur
Ottawa, le 20 janvier 1972.

La vraie majorité est contre le bill 63

M. Mark Assad,

député de Papineau à l'Assemblée nationale.

Il faut abroger au plus vite la Loi 63, coup de poignard traitreusement donné par nos parlementaires du Québec dans le dos des francophones il y a deux ans (...)

L'insidieux Bill 63 (le terme "projet de loi" aurait été trop français) a pour titre (tenez-vous bien) "Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec". Eh bien, depuis l'adoption de la Loi il y a deux ans, lui qui permet aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, environ 4.000 élèves francophones ont été versés aux écoles anglaises pour y être assimilés, un nombre infime d'anglophones ont été dirigés vers les écoles françaises et la quasi-totalité des immigrants ont choisi la langue anglaise (à Saint-Léonard, dont le conflit scolaire a amené le projet de loi 63, ce ne sont pas les Anglo-Saxons qui fréquentent les écoles anglaises de l'endroit: sur 2.140 élèves anglophones, 1.832 sont Italiens, 79 Canadiens français et seulement 61 Anglo-Saxons. Quel peuple le moins représenté normal consentirait ainsi à se donner lui-même une mort culturelle, bête ment?

C'est ainsi que le gouvernement précédent a pris ses responsabilités, la responsabilité d'un génocide, de la mort lente et assurée d'une culture française déjà affaiblie quantitativement par la dénatalité et par l'immigration qui joue en faveur de l'élément anglophone. C'est ainsi que le présent gouvernement libéral que vous représentez dans le comité continue d'étouffer cette pauvre réalité anémique qui est le patrimoine de la collectivité, qui tient

quand même à survivre et qui s'appelle la culture française au Québec.

Votre gouvernement contribue à la mort du français au Québec par le maintien de la Loi 63, par son incroyable manque de fermeté pour ce qui a trait à l'imposition du français comme langue du travail au Québec une langue qu'on ne parle qu'après cinq heures de silence (une langue morte), par sa scandaleuse et arrogante négligence pour ce qui est du règlement de la question linguistique sur l'île de Montréal dans le cadre du projet de loi 28.

En votre qualité de membre de la commission parlementaire chargée d'étudier le Projet de loi 28, vous vous êtes prononcé contre l'étude en commission des deux articles de ce Projet de loi en fonction d'un amendement qui aurait permis la suspension des articles dispositions de la Loi 63 et la survivance du français dans le cadre du régime scolaire éventuel de l'île de Montréal. Les francophones du comté de Papineau s'en souviendront aux prochaines élections provinciales. Je fais un appel public à tous ceux qui ont à cœur de rester français de coucher leur colère sur papier et d'adresser de sévères avertissements à Robert Bourassa, premier ministre, et à vous-même en votre qualité de député. Qu'ils écrivent aux journaux pour indiquer leur détermination de survivre malgré les coups bas portés à la langue française par l'Assemblée nationale du Québec.

Déjà, 225 groupements et associations du Québec ont donné leur appui au Regroupement qui réclame l'abrogation de la Loi 63. Les libéraux détenant une majorité parlementaire qui ne représente pas la majorité des électeurs au point de vue numérique, ont dû affronter à l'Assemblée nationale l'opposition unanime des trois partis adverses, le Parti québécois, le Parti libéral et l'Union libérale. Le Parti québécois, qui est l'Unité-Québec ainsi que le parti créditiste. Ces trois formations d'opposition représentent 54 p. 100 des électeurs. Voilà la véritable majorité. Cette majorité ne veut pas que le "Bill sixty-three" applique au projet de régime scolaire de l'île de Montréal (Projet de loi 28). La population sent que si Montréal est perdu, le reste de la nation québécoise n'a plus d'espoir de rester français.

Maurice PERRIER
Gatineau, le 3 janvier 1972

LIBRE OPINION

Quelques questions au président de l'ACDI

par ABDOUL BARRY et SERGE LE FRANÇOIS

Après l'Afrique de l'Est, le président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), M. Paul-Gérin-Lajoie, entreprendra pour la première fois une tournée en Afrique francophone. Ce voyage le conduira successivement, du 27 janvier au 18 février 1972, au Sénégal, au Togo, au Dahomey, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Mali.

Nous voulons profiter de cette occasion pour soulever certaines questions qui nous préoccupent.

1) L'aide et l'assistance technique sont-elles conçues d'abord et avant tout pour prendre la place des nationaux?

En visitant ces pays, le président de l'ACDI pourra constater sur le terrain, du moins nous l'es-

pérons, que tous les coopérants canadiens qui y enseignent, empêchent quelques centaines de ressortissants de ces pays de pratiquer leur profession chez eux. En effet, les coopérants canadiens n'étant pas à la charge financière du trésor de ces pays, la solution de facilité consiste à faire appel à leurs services.

2) L'aide est-elle accordée pour financer des projets susceptibles d'avoir certains impacts sur le développement économique et social ou alors sert-elle à financer des projets de prestige?

Nous sommes d'accord que le Gouvernement canadien doit participer à la réalisation de certains projets africains, mais encore faudrait-il que l'ACDI fasse preuve de plus de discernement et s'assure

M. Barry, économiste guinéen, et M. Le François, ex-coopérant en Sierra Leone, collaborent actuellement avec le Service universitaire canadien outre-mer (SUOC). Dans cette libre opinion, faite à titre personnel, ils s'interrogent sur le sens du voyage que le président de l'ACDI entreprend en Afrique francophone.

que ses projets aient un impact certain sur le développement économique et social.

Exemple: La Route de l'Unité au Niger, la Bibliothèque nationale en Côte d'Ivoire et le projet du Lycée militaire au Sénégal.

3) L'aide est-elle accordée à des régimes politiques dont les preuves d'incompétence, d'impopularité et de corruption ne sont plus à faire?

Il semble que oui. Car, parmi les pays à visiter, certains même en sont rendus à se gouverner à l'aide d'un triumvirat tellement la confiance de leurs citoyens est nulle en leurs dirigeants politiques qui voient les coffres déficitaires de l'Etat être renfloués chaque année à coup de subventions, et être payés par une dépendance accrue de ces pays aux décisions des grandes puissances étrangères.

Et que dire de la sagesse des choix politiques et économiques des dirigeants de certains pays où l'on construit des patinoires sous le chaud soleil tropical, des hôtels à soi-disant standing international, avec des projets d'expansion pour devenir une rivière, qui font désormais partie intégrante de la vie quotidienne africaine.

4) Enfin, quel est le contenu idéologique de la coopération canadienne?

Le choix des pays à visiter est troublant à plusieurs égards. Contrairement à la Tanzanie, les quelques pays de l'Afrique de l'Ouest francophone que le président de l'ACDI visitera, affichent un spectacle déconcertant en matière d'idéologie de développement.

En effet, plusieurs de ces pays,

La vieille dame irlandaise

Récemment, une vieille dame seule recevait un dernier avis la sommant de payer la taxe d'eau annuelle ainsi que les intérêts. Elle ne reçoit que la pension fédérale "de vieillesse". Jusque là, tout est normal.

Mais son sort tort, c'est de ne pas être tout à fait une "indigente" selon la belle terminologie du Bien-Être social. Elle dispose en banque de la somme fabuleuse de \$700 pour se taire enterrer. Cet argent est sacré pour elle. Elle veut se permettre une honorable sortie. Elle ne veut pas manquer le grand départ même si de peine et de misère elle a vécu une petite vie (et payé scrupuleusement toutes ses taxes.)

L'enquêteur l'a avertie qu'elle serait saisie. Elle ne veut pas toucher à ce qu'elle considère comme sacré. Elle se cramponne contre vents et marées à un sentiment de dignité. Elle dispose de \$700 pour dire adieu décemment à une société qui la traque jusque dans ses derniers jours, et cela au nom de la justice, d'une justice aveugle... sauf pour ceux qui par leur rang ou leur fortune se soustraient à cette balance à deux mesures.

La faute de cette vieille femme c'est d'avoir amassé sous par sous le prix du grand voyage. En bonne irlandaise, elle est prête à se battre jusqu'au bout, jusqu'à la saisie qui en d'autres temps serait pour elle un

symbole de honte et de désespoir. Mais aujourd'hui elle n'a pas peur. Elle n'en est plus à une injustice près. Elle ne se sent pas seule. Selon ses propres termes, elle représente les milliers de personnes âgées qui commencent à ne plus supporter les injustices d'un système inhumain.

Si jamais la "Justice" se permettrait de piller misérablement les petits souvenirs de son existence, de lui voler ses objets familiers, nous serions là avec elle, et l'opinion pourrait être témoin de ce bel exploit.

Le public commence à être saturé des petits et des grands scandales, des pots-de-vin, des cadeaux qu'on s'offre à gauche et à droite. Il n'attend plus rien de ceux qui lui promettent de faire la lumière, d'ailleurs il n'a que faire des explications qu'il n'expliquent rien.

Mais il n'admettra pas qu'une vieille femme qui a lutté et continue à le faire fasse l'objet de sommations humiliantes et soit dépossédée de ce qu'elle aime le plus.

Si ceux qui nous gouvernent disposent de plusieurs justifications de rechange selon les circonstances, l'opinion publique n'en connaît qu'une seule et aux côtés de la vieille irlandaise qui attend sa saisie, nous saurons la faire triompher.

Hubert de RAVINEL

Suite à la page 2

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Le patronat et le prochain budget de l'État québécois

Vingt recommandations du Conseil du patronat du Québec au gouvernement Bourassa en vue du budget 1972-1973

(...) En maintes circonstances, le Conseil du Patronat du Québec a affirmé que l'investissement privé et public en vue du plus grand nombre possible d'emplois utiles devrait être la priorité absolue des années 70.

(...) Nous devons d'abord songer à produire plus. En plusieurs circonstances, notamment devant les commissions parlementaires à Québec et à Ottawa, devant divers groupes et dans de nombreuses interventions publiques par le truchement des médias d'information, le Conseil du patronat a exprimé l'avis qu'ayant atteint un palier élevé de dépenses publiques pour l'éducation, la santé et le bien-être social, le Québec doit viser, durant la décennie qui commence, un objectif de production rapidement croissante de richesses. Pas la richesse pour elle-même, bien sûr, mais des biens et services en plus grande quantité pour atteindre les finalités humaines et sociales de notre population.

Pourquoi de nouvelles priorités?

Le budget provincial s'en trouvera altéré. Le C.P.Q. considère que la priorité no 1 de la prochaine décennie au Québec est l'investissement privé et public en vue de la création d'emplois productifs. Nous classons cette priorité au premier rang parce que:

1) Le Québec est affligé par un chômage anormalement élevé;

b) Le taux de croissance de notre population active est très élevé et continuera d'être très élevé jusqu'en 1976; nous considérons que c'est un malheur que de chasser vers l'Ontario et les États-Unis, à cause d'un manque de travail, les jeunes que nous avons instruits à grands frais;

c) Le taux de participation des femmes à la main-d'œuvre au Québec augmente très rapidement;

d) Le Québec connaît une grave pénurie de ressources financières s'il n'arrive pas à répartir le fardeau des impôts sur une main-d'œuvre plus nombreuse.

Il va sans dire qu'en appliquant à la confection du budget un ordre de priorités qui classe au premier rang la création d'emplois productifs, la composition du budget provincial s'en trouvera graduellement modifiée.

L'État a pour finalité le bien commun. En pratique, le

bien commun se définit par les objectifs que la société se propose d'atteindre à un instant donné. Les objectifs de la société varient dans le temps, de même que l'importance relative qui leur est accordée.

A titre de mandataire élu par le suffrage de la population, le gouvernement a pour fonction d'interpréter les choix de la société et de dresser avec les fonctionnaires, les programmes qui permettront d'atteindre de tels objectifs. La consultation des divers groupes vous fournit des orientations valables sur l'évolution des préférences de la société. La concertation en facilite la réalisation.

Comme nous l'avons dit précédemment, les composantes prioritaires du bien commun de la société québécoise durant les années 70 seront quelque peu différentes de celles de la décennie précédente. L'éducation, la santé et le bien-être demeureront importants même si le rythme d'augmentation de leur budget est inférieur à celui des dix dernières années. Par contre, nous croyons que des objectifs plus importants pour l'ensemble des Québécois seront primordiaux dans les allocations futures de deniers publics, notamment:

- 1.- La création d'emplois utiles;
- 2.- L'augmentation de la productivité;

Hier, à Québec, une délégation du Conseil du patronat du Québec, dirigée par M. Charles Perrault, président-directeur général, a soumis à M. Bourassa un important mémoire sur les priorités budgétaires de l'État québécois en 1972-73. De ce document qui recommande essentiellement de freiner l'augmentation de la consommation au profit d'un renforcement de la capacité productive du Québec, nous extrayons quelques passages où se retrouvent la philosophie de base du texte patronal ainsi que les recommandations soumises au gouvernement Bourassa en vue du prochain budget.

3.- La stabilisation des coûts et des prix.

Les liens entre les objectifs d'emploi, de productivité, de stabilisation des prix et d'investissement sont multiples. Une hausse de l'investissement est un préalable à l'augmentation de l'emploi, de la productivité et des revenus. A moyen terme, une augmentation du niveau d'emploi semble être le meilleur moyen d'augmenter les revenus et de faciliter une plus large diffusion des biens. A long terme, une productivité croissante est la seule façon d'augmenter les revenus réels.

Le moyen pratique de créer des emplois utiles, d'augmenter la productivité et de stabiliser les prix et les coûts, c'est l'investissement.

Nous recommandons en fait une réévaluation du partage entre la consommation publique et l'investissement privé et public d'autre part. Le choix des investissements publics comme des investissements privés doit résulter d'analyses coûts/bénéfices aux fins d'optimiser le rendement pour toute la société en fonction des objectifs jugés prioritaires.

Recommandations en vue du budget 1972-73

1) Le C.P.Q. recommande que le budget provincial pour 1972-73 soit majoré en fonction de dépenses directement productives pour des immobilisations et que l'augmentation des dépenses ordinaires soit limitée à 5%.

2) Le C.P.Q. recommande que l'État provincial augmente ses investissements dans les secteurs qui contribuent directement à la production de richesses dans notre société. Ces investissements devraient être choisis en fonction de leur effet multiplicateur maximum sur l'emploi productif.

3) Le C.P.Q. suggère en outre une diminution importante du taux de croissance des sommes affectées à l'éducation à la santé et au bien-être.

4) Le C.P.Q. recommande une expertise-conseil sur le potentiel et les moyens de l'expansion économique au Québec. Cette expertise porterait notamment sur:

a) les moyens de créer au Québec de nouvelles activités économiques par une transformation plus poussée de nos richesses naturelles;

b) les industries de pointe et les technologies d'avant-garde qui peuvent présenter un bon potentiel de croissance au Québec;

c) les moyens de stimuler l'entrepreneuriat québécois et l'innovation locale;

d) les possibilités de "revitaliser" les industries traditionnelles en perte de vitesse;

e) l'efficacité de la S.D.I. comme banque de capital de risque;

f) le climat des investissements au Québec et les perspectives de rentabilité.

5) Le C.P.Q. recommande que les sommes appliquées à la rénovation urbaine soient partiellement consacrées à

rembourser cette part du loyer de l'argent qui se situe au-delà de 6% par année. Nous sommes d'avis que c'est ainsi que le gouvernement pourra intéresser un maximum d'investissements privés à la reconstruction urbaine.

6) Le C.P.Q. recommande qu'un crédit soit consenti sur l'impôt provincial sur le revenu des corporations pour les profits qui seront immédiatement réinvestis au Québec.

7) Le C.P.Q. recommande qu'une somme additionnelle de \$5.000.000 soit placée en fiducie et administrée par le Ministère des Richesses naturelles pour le financement de projets d'exploration minière entrepris par le secteur privé dans les zones éloignées et difficiles où telle exploration est extrêmement coûteuse. Ces projets d'exploration seraient financés pour moitié par l'entreprise privée et pour moitié par le Trésor de l'État à même le fonds suggéré.

8) Le C.P.Q. recommande que la loi concernant la Société de Développement Industriel du Québec soit amendée aux fins d'inclure dans son champ d'action les petites entreprises minières qui entreprennent l'exploitation d'un gisement.

9) Le C.P.Q. recommande que la taxe sur l'essence et le carburant diesel consommés par les véhicules et les équipements qui circulent hors du réseau routier soit uniformisée au taux généralement appliqué dans les autres provinces.

A ces fins, la taxe sur l'essence, le mazout et le carburant diesel ainsi consommés dans les industries de ressources devrait être ramenée au niveau des autres provinces canadiennes, c'est-à-dire \$0.02 à \$0.03 le gallon.

10) Le C.P.Q. recommande que les routes de Manic V à Gagnon, et de Fermont à Labrador City, soient mises en chantier dans les plus brefs délais aux fins d'accélérer l'exploration et l'exploitation des richesses minières et forestières de cette région.

11) Le C.P.Q. recommande que les relevés des potentiels forestiers dans les diverses régions soient parachevés dans les plus brefs délais aux fins d'approvisionnement au meilleur compte possible les usines qui utilisent le bois comme matière première.

12) Le C.P.Q. recommande de geler à son niveau actuel le budget du Ministère de l'Agriculture tant d'une part qu'on n'aura pas réussi à liquider les quelque \$20 millions d'octrois discrétionnaires les plus disparates qui accablent des

fonds que l'État pourrait consacrer à la relance de l'industrie agro-alimentaire; tant d'autre part qu'un autre \$20 millions de facilités de crédit, injectés chaque année dans l'économie agricole, ne seront pas devenus un véritable crédit à l'expansion.

13) Le C.P.Q. recommande d'augmenter de \$5 millions par année (provenant d'une réattribution des actuels octrois discrétionnaires) pour les trois prochaines années, les maigres \$5 à \$6 millions qui sont actuellement affectés à la fonction essentielle de l'économie agricole: la commercialisation et le développement des marchés des produits agro-alimentaires du Québec, de manière à ce que progressivement 25% du budget de ce ministère soit consacré à ces fonctions de développement et de recherche.

Comme corollaire à cette nouvelle orientation, le C.P.Q. recommande d'envisager la création et le financement, à même possiblement le budget de la Société du Prêt agricole, d'une Société de développement et d'intervention au bénéfice de l'industrie para-agricole québécoise.

Le C.P.Q. recommande également d'envisager la possibilité d'allouer une part du budget du Ministère de l'Agriculture pour le recyclage, dans des fonctions productives, des agriculteurs déplacés par les changements technologiques.

14) Le C.P.Q. recommande que le budget de l'agriculture permette une intervention plus soutenue pour développer les productions végétales et animales pour lesquelles nous sommes très déficitaires. Le C.P.Q. recommande d'investir massivement dans ces domaines (par une réattribution des actuels octrois discrétionnaires) et de prévoir les appropriations annuelles nécessaires pour l'instauration progressive d'un véritable régime des eaux nécessaire à une production agricole industrielle rationalisée, répondant aux exigences de l'écologie québécoise.

15) Le C.P.Q. recommande que les budgets des Ministères de l'Agriculture ainsi que de l'Industrie et du Commerce soient révisés en vue de faciliter une meilleure coordination entre les services des deux Ministères qui ont pour objet les mêmes préoccupations de commercialisation et de développement de marchés pour nos produits agro-alimentaires.

16) Le C.P.Q. recommande une représentation beaucoup plus adéquate de notre provin-

ce à l'extérieur. Nous suggérons notamment:

a) La création d'un Office d'expansion économique de la région de Montréal dans le cadre juridique de la C.U.M. L'Office, tel que nous le concevons, aurait à sa disposition une petite équipe de représentants de grande envergure qui se rendrait "vendre" Montréal sur les places d'affaires du monde.

b) Un effort de représentation soutenu des avantages offerts par le nouvel aéroport international de Montréal en vue de l'implantation autour de cet aéroport d'entreprises qui sont intéressées à ce type de localisation.

c) Une étude systématique des courants d'échanges entre le Québec et les États-Unis, en collaboration avec les services compétents du gouvernement fédéral.

d) L'envoi d'une mission québécoise en Extrême-Orient aux fins d'explorer les possibilités pour les entreprises québécoises d'exporter vers ces pays.

e) La mise sur pied d'une délégation québécoise à Bruxelles épicentre du Marché commun européen.

17) Le C.P.Q. recommande avec insistance que le gouvernement du Québec coordonne, planifie et rationalise les octrois de contrats de construction dans toutes les agences et dans tous les ministères.

Le C.P.Q. est d'avis qu'une plus grande régularité des contrats publics favoriserait de meilleures relations patronales-ouvrières dans la construction et permettrait d'accorder

aux employés de cette industrie une meilleure sécurité d'emploi et un revenu plus uniforme.

18) Le C.P.Q. recommande qu'une somme additionnelle de \$3.000.000 à \$4.000.000 soit placée à la disposition du Centre de Recherches Industrielles du Québec pour des recherches appliquées devant être menées en collaboration avec des entreprises québécoises qui ont le potentiel pour se créer un bon marché domestique et extérieur. Ces recherches pourraient être financées pour moitié par les entreprises et pour moitié par le Trésor de l'État.

19) Le C.P.Q. recommande que toutes les entreprises dans lesquelles le Trésor public détient ou acquiert des participations soient évaluées selon des critères de stricte rentabilité. Nous sommes d'avis que l'État devra effectuer avec la plus grande prudence le choix des investissements dans lesquels il engage l'argent des contribuables. Ces entreprises ne doivent en aucune façon servir d'agents de redistribution des revenus; cette fonction appartient en propre aux ministères.

20) Le C.P.Q. recommande que la politique salariale du gouvernement tienne vraiment compte des réalités de l'économie québécoise. Toute comparaison avec l'Ontario ou avec les États américains qui ne tient pas compte du fait que le rendement des économies de cette province ou de ces États est bien supérieur au rendement de l'économie du Québec serait inacceptable.

CHEZ VITO

Votre restaurant italien

5412 Côte des Neiges

RÉSERVATIONS: 735-3623

DEVENEZ PLUS CONFIAINT EN VOUS-MÊME

COURS

DALE CARNEGIE

PLUS DE 1,500,000 GRADUÉS

(hommes et femmes)

- SACHEZ VOUS EXPRIMER
- SACHEZ CONVAINCRE
- SACHEZ PARLER EN PUBLIC
- APPRENEZ À CONTRÔLER LA TENSION ET LES SOUCIS



DALE CARNEGIE

Auteur du livre "Comment se faire des amis et influencer les gens"

- AYEZ LA MÉMOIRE DES NOMS
- AYEZ UNE CONVERSATION PLUS INTÉRESSANTE
- OBTENEZ UNE MEILLEURE SITUATION, UN MEILLEUR SALAIRE

Invitation à tous!

Assistez à une avant-première GRATUITE sans frais ni obligation EN FRANÇAIS

MERCREDI le 26 JANVIER à 8 h. 00 p.m.

À L'HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL

Suite M 21 - MEZZANINE

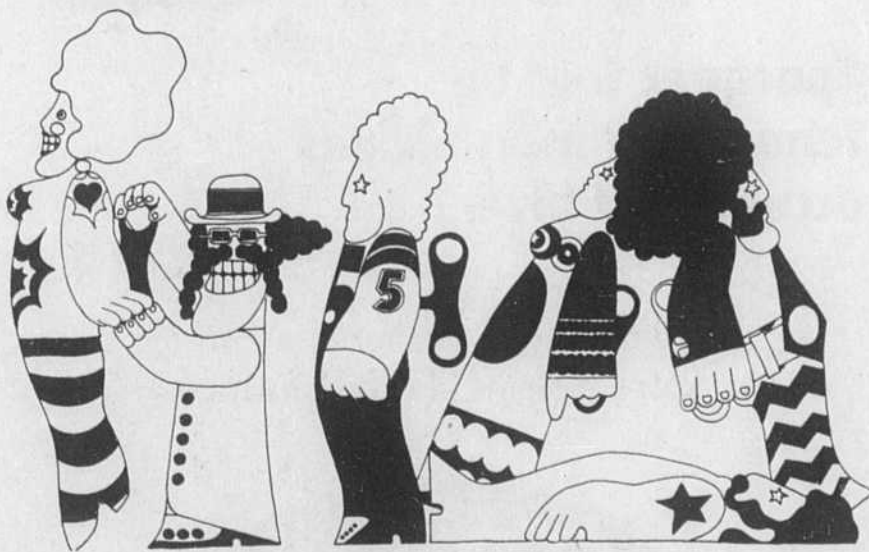
1455 rue Peel, Montréal (Métro Peel)

Les cours débiteront le 2 février

Présenté par E.J. Glowko & Ass.

845-5264 (après 10 h. 30 A.M.)

Ce n'est pas encore parti!



M. Gilles Houde
Adjoint parlementaire
Haut-Commissariat à la Jeunesse
Ministère de l'Éducation
Québec

Avons besoin recevoir réponse concernant projets Découverte du Québec 1972 soumis à votre demande à M. Yves Bélanger le 13 octobre 1971 STOP URGENCE DE RECONNAÎTRE PRIORITÉ PROGRAMMES OUVERTS à tous les jeunes Québécois pour découvrir le Québec avant une autre province avec Jeunes Voyageurs ou une autre communauté linguistique avec Québec Student Intra-Exchange Program STOP Equipe TOURBEC croit sérieusement succès opération en danger si lettre d'intention encore retardée.

L'équipe TOURBEC

(Texte d'un télégramme envoyé le 20 janvier 1972)

lettres

Des propos qui exigent rétractation

M. Jean Deschamps,
Président-Directeur Général,
Société Générale de Financement.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt, l'émission télévisée "Format 30" du 12 janvier, à laquelle vous participiez en compagnie du Directeur Général du C.S.L., Monsieur J. Z. Léon Patenaude.

Nous croyons cependant, ne pas mériter l'injure que vous avez énoncée clairement et distinctement à l'égard de notre profession, dont ont été témoins tous les télespectateurs de la province de Québec, lorsque vous avez qualifié les libraires et je cite: "de vulgaires commerçants de livres".

Nous ne comprenons pas les raisons ayant motivé une pareille déclaration, mais nous croyons de notre devoir, au nom des membres de notre association, de faire appel à votre sens de justice et à votre honneur de gentilhomme, pour réclamer une rétractation publique, sachant à l'avance que vous réalisez les droits de notre requête.

Raymond CARIGNAN,

président,
Association des libraires du Québec
Montréal, le 14 janvier 1972.

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE aller-retour à partir de \$172
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Geneve

VOLS aller simple vers l'Europe à partir de \$100

S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. 861-0200

LYCÉE MONT-ROYAL (Institut Alie)

COURS SECONDAIRE

ÉCOLE RECONNUE D'INTÉRÊT PUBLIC PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Inscriptions MAINTENANT ouvertes pour 72-73

Sec. I. EXAMENS D'ENTRÉE

Les 12 et 26 février et le 18 mars de 9h. 00 à 12h. 00

(Fournir bulletin de 6ième année)

Sec. II - III - IV

Sec. V (Sc.-humaines, Sc.-pures, Commercial)

INFORMATIONS
845-9145

Lycée Mont-Royal

4364, Saint-Denis (Métro Mont-Royal)
Montréal 131

VIENT DE PARAÎTRE

AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

AUJOURD'HUI PLUS QU'HIER

par PETER MARSHALL

• L'amour, la bestialité, la cruauté, la mort hantent les pages de cet étrange roman.

En vente partout au prix de \$5.00 - distribué par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8325. (si la ligne est occupée: 2228).



suites
de la première
page

PIERRE VALLIÈRES

client de quitter la clandestinité, a pris auprès du ministère public les dispositions nécessaires. On croit savoir que les autorités de la Justice, favorablement impressionnées par la décision de M. Vallières de rompre avec le FLQ, sont disposées à faire preuve d'une indulgence exceptionnelle à l'égard de celui qui était recherché depuis septembre.

On ne sait pas encore quel sort lui sera réservé mais il est permis de penser que Pierre Vallières ne ferait pas surface après un tel exil s'il n'avait acquis la conviction, sinon la certitude, qu'il ne sera pas une fois de plus condamné "à pourrir pour rien en prison", ainsi qu'il le précisait lui-même dans sa lettre au DEVOIR, en décembre.

C'est à la fin de l'été dernier que Pierre Vallières avait décidé de se soustraire à la justice et de vivre dans la clandestinité. Il en avait fait part à la presse par l'entremise du FLQ qui diffusa un communiqué. En septembre, il ne s'était pas présenté à l'ouverture de la session d'automne des assises et, aussitôt, un mandat d'arrestation avait été lancé contre lui.

Moins de quatre mois plus tard, M. Vallières faisait parvenir au DEVOIR une lettre manuscrite, assortie d'un long document intitulé: "Le FLQ et les grandes leçons d'octobre 1970" (Voir LE DEVOIR des 13 et 14 décembre 1971). Dans cette lettre et ce document, M. Vallières annonçait sa décision de rompre tout lien avec le FLQ dont il condamnait l'idéologie et les méthodes, et d'appuyer le Parti québécois, "seule alternative réelle" au pouvoir en place. En outre, M. Vallières exhortait les fidèles et leurs sympathisants à mettre fin à l'action entreprise en 1963 et dont le point culminant avait été la crise d'octobre 1970.

Dans sa lettre au DEVOIR, Pierre Vallières écrivait le mois dernier: "Je n'ai plus maintenant aucune raison de demeurer dans la clandestinité, mais je n'ai pas encore trouvé le moyen de refaire surface sans que cela ne serve, une fois de plus, qu'à me laisser pourrir pour rien en prison."

Le 18 janvier dernier, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, exprimait l'avis que les déclarations de Pierre Vallières (rompant avec le FLQ) avaient contribué à assainir le climat. Le ministre a déclaré: "En ce qui concerne le terrorisme, les déclarations de Pierre Vallières à l'égard de la violence et du FLQ ont contribué à assainir le climat." C'était la première fois que le ministre de la Justice commentait publiquement la démarche de Vallières.

Me Bellemare a indiqué hier soir que, de toutes les accusations portées contre son client, une seule est maintenant retenue contre lui, celle d'avoir conseillé de commettre un acte criminel qui n'a effectivement pas été commis.

Les autres accusations qui pouvaient théoriquement être portées sont:

- deux accusations de sédition, l'une découlant de la publication des "Nègres blancs d'Amérique", l'autre de sa participation à l'assemblée publique du 14 octobre 1970 au Centre-Paul-Sauvé.

- une accusation de conspiration séditionnelle, qui avait également été portée contre Michel Chartrand, Jacques Larue-Langlois et Charles Gagnon; ceux-ci ont été libérés.

- une accusation d'assaut par suite d'un incident au cours d'une conférence de presse donnée par Me Robert Lemieux en octobre 1970: il aurait alors frappé un journaliste anglophone.

- une accusation d'avoir forcé son cautionnement en septembre dernier.

Enfin, la cour d'appel est saisie d'un verdict de culpabilité d'homicide involontaire dans l'affaire Lagrenade. M. Vallières a également fait appel de trois condamnations d'outrage au tribunal.

LE BUDGET

Comme préalable à la formulation d'une stratégie de l'expansion économique québécoise, le CPQ suggère que le gouvernement commande une expertise-conseil sur le potentiel et les moyens d'expansion au Québec. A son avis, cette expertise est nécessaire, en ce qu'elle permettrait ensuite au Québec de prendre l'initiative.

M. Perrault reconnaît que le champ de manœuvre du Québec est limité, mais il peut quand même, en orientant ses propres dépenses, jouer un rôle important pour stimuler l'économie.

Le CPQ souhaite que le gouvernement se donne une stratégie au plus tôt. Très prudent, M. Perrault dit que cette toile

de fond lui semble "un peu diffuse" à l'heure actuelle.

Le mémoire recommande en outre qu'un crédit soit consenti sur l'impôt provincial sur le revenu des corporations pour les profits qui seraient immédiatement réinvestis au Québec. La réaction du premier ministre, de l'aveu même de M. Perrault, fut qu'un telle initiative pourrait être une "boîte de Pandore". Mais le président du CPQ se dit d'avis que le gouvernement devrait dépasser le "tamisage" qu'il fait pour les dégrèvements fiscaux (bill 21).

M. Perrault croit au fédéralisme et estime que le Québec devrait occuper tous les champs qui lui sont réservés.

Au sujet des investissements étrangers, il partage la conviction du gouvernement que ce n'est pas le moment d'imposer des restrictions ou des contrôles, eu égard au taux de chômage anormalement élevé au Québec. Mais il suggère d'accroître la représentation du Québec à l'extérieur. Il souhaite également que le ministère de l'Industrie et du Commerce ait un mandat économique plus général et étendu et qu'il soit plus "agressif" à l'égard d'Ottawa, notamment en matière tarifaire et pour l'expansion économique régionale.

Bref, M. Perrault et ses collègues, MM. Ghislain Dufour et Roger Bédard, semblaient satisfaits de cette entrevue, la première du genre, qu'ils se proposent de renouveler chaque année. MM. Bourassa et Garneau leur ayant fait remarquer que leurs représentations viennent un peu tard, étant donné que les enveloppes budgétaires globales ont été établies à l'automne, les dirigeants du CPQ se proposent à l'avenir de rencontrer le gouvernement au début de l'automne.

M. Perrault a semblé désireux de mettre la sourdine à sa déclaration récente voulant que le gouvernement québécois, contrairement à celui d'Ottawa, ne prêtait pas une oreille tellement attentive au Conseil. L'invitation à rencontrer le premier ministre est venue après cette sortie fracassante. M. Perrault souligne que le Conseil du patronat est le seul du genre en Amérique; il regroupe 125 associations patronales.

RADIO-CANADA

s'en tenir au cadre des règlements intervenus précédemment avec d'autres unités majeures de négociation, dont le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui regroupe ses employés de bureau.

Ce sont d'ailleurs, pour la plupart, les questions majeures soulevées par le syndicat, la sécurité d'emploi face aux changements technologiques et la semaine de travail de 4 jours notamment, que les conciliateurs ont recommandé de renvoyer à un comité conjoint dont le mandat s'étendrait à la durée de la prochaine convention collective.

Au moment d'aller sous presse, Radio-Canada n'avait pas encore répondu à l'invitation du syndicat: la date du débrayage dépend de cette réponse, a précisé M. Bouchard. A Toronto, entre-temps, le directeur régional de NABET, M. Kenneth Steel, a révélé que si les négociations ne reprennent pas, l'arrêt de travail pourrait commencer dès mercredi.

Il semble toutefois qu'il s'agisse alors d'une grève tournante qui paralyserait sporadiquement les services de la société d'Etat à travers le pays, et non d'une grève totale.

Les techniciens de NABET ont tenu une journée d'étude samedi et leur absence a provoqué la suppression de toutes les émissions en provenance de Montréal, pendant que dans le reste du Canada, le personnel de cadre a pu partiellement assurer la relève.

L'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET) regroupe les caméramen, les techniciens du son et les autres techniciens de studio à l'emploi de Radio-Canada. Les conciliateurs ont proposé une augmentation de 10,25% répartie sur 21 mois. La convention collective précédente expirait le 31 juin dernier.

TRAFIC AÉRIEN

Le débrayage des aiguilleurs du ciel, qui paralyse tout à fait la circulation aérienne commerciale au Canada, a d'autre part rouvert le débat sur le droit de grève des fonctionnaires.

En vertu de l'accord de principe signé samedi matin, les contrôleurs jouiront d'une hausse salariale de 17% répartie sur 27 mois et leurs heures de travail seraient réduites de 36 à 34 1/2 par semaine.

Le 17% est un compromis entre les augmentations proposées au sein du conseil de conciliation par le représentant du syndicat (22%) et le porte-parole du gouvernement appuyé par le président (15,5). Le syndicat avait réclamé successivement 60%, puis 30%.

La dernière convention collective, échue depuis le premier octobre, accordait aux contrôleurs un revenu annuel moyen de \$9.135, avec un plafond fixé à \$14.600 pour le simple contrôleur et à \$18.000 pour le chef d'équipe.

Les dirigeants du syndicat ont amèrement reproché à M. Michael Bolger, responsable patronal de la négociation, d'avoir révélé prématurément la nature de l'entente. Cette indiscretion risque

d'indisposer les contrôleurs, ont-ils noté, et de compromettre les chances d'un accord définitif.

Et effectivement, au moment du vote, les commentaires des contrôleurs étaient peu favorables.

A Toronto, un porte-parole du syndicat local a dit qu'il s'attendait à un rejet. A Calgary, M. John Sheppard a déclaré que ses compagnons étaient fort mécontents des clauses salariales et préféraient dans ces circonstances subir une législation spéciale avant de se résigner à rentrer au travail.

À Montréal, un contrôleur qui s'appretait à voter a affirmé: "Les avions sont immobilisés au sol depuis une semaine et tout indique qu'ils y resteront encore un bout de temps."

En dépit de cette insatisfaction flagrante, les responsables du syndicat n'envisagent aucune solution de rechange en cas de rejet, sinon que l'initiative reviendrait alors au gouvernement.

AVORTEMENT

suite, que la police avait envoyé une jeune femme au bureau du Dr Desrochers qui aurait accepté, moyennant \$300, de la faire avorter. Les policiers ont alors arrêté le médecin et ont effectué la saisie de ses instruments chirurgicaux.

La plupart du temps, dans ce genre de causes, les circonstances qui amènent certaines mères à désirer l'avortement ne sont pas connues, mais il est certain qu'il s'agit, chaque fois, d'un drame qui, souventes fois, entraîne la mort de la mère par suite d'un avortement clandestin. C'est le plaidoyer qu'offrent les défenseurs de l'avortement libre. "Le médecin, disent-ils, a probablement sauvé la vie de la mère qui, sans lui, se serait adressée à un avorteur clandestin."

Le code pénal a été amendé et prévoit désormais l'avortement pour fins médicales mais, au Québec, il semble que les hôpitaux n'accueillent que très rarement les cas de ce genre alors que dans les autres provinces canadiennes, en Ontario notamment, il est plus facile pour un médecin d'acheminer certaines clientes à l'hôpital.

SOMA

chaînes de montage "mais nous ne sommes pas prêts pour la livraison". En conclusion, MM. Martin et Le Godec affirment que le stock de voitures n'est pas de 2.033.

Interrogé sur les difficultés de Soma, le premier ministre Bourassa a par ailleurs expliqué qu'il attendait le retour de Paris du directeur-général de la SGF, M. Deschamps, qui a eu des entretiens avec les dirigeants de la société Renault-France.

D'autre part, on apprenait hier que le président de Soma, M. André Martin, aura ces jours-ci des entretiens avec le premier ministre Bourassa. Il serait notamment question de "fournisseurs" menacés par les difficultés de Soma. M. Martin ferait valoir au gouvernement d'agir avec promptitude sans quoi d'autres chômeurs s'ajouteraient aux 500 mises à pied déjà prévues par la fermeture de l'usine de montage de Saint-Bruno.

Cette fermeture temporaire, le communiqué de Soma l'explique par un ralentissement de l'entrée des commandes venant de Renault-USA, par la conjoncture économique défavorable, les mesures protectionnistes et la réévaluation du franc par rapport au dollar. "On ne peut demander à Renault-Canada d'accumuler le surplus de production, que si elle continuait au rythme actuel, pourrait amener un excédent de stock sur les ventes à cette période de l'année."

En outre, les dirigeants de Soma font observer qu'on ne peut nier les difficultés d'assurer la survie économique d'une usine d'assemblage de 10.000 voitures, située à 3.000 milles de ses sources d'approvisionnement, dans un marché sans barrières douanières élevées et où la main d'œuvre coûte deux fois plus que dans les pays européens. "C'était une gageure que de créer Soma dans un marché où seule la production de masse est rentable."

Enseignants et
sécurité d'emploi

L'Association des professeurs du Québec métropolitain (affiliée à la CEQ) réclame un nouveau régime de sécurité d'emploi pour les enseignants. Il faudra, selon ce syndicat, que la prochaine convention collective garantisse le minimum de sécurité d'emploi essentiel à tout travailleur pour qu'il offre un rendement normal.

On mentionne, dans un communiqué, que, depuis trois ans, l'Association est aux prises avec une épidémie de mutations, de suspensions et de congédiements. A la fin de l'année scolaire 1970-71, plus de 26% des enseignants du Québec métropolitain ont été affectés soit par un changement d'école, soit par un changement de matière ou de degré.

L'assemblée des délégués a lancé l'opération sécurité d'emploi. Dans chaque école de la région, les enseignants seront invités à étudier les incidences de la situation actuelle quant à l'insécurité de leur poste.

Au ministère de l'approvisionnement, des hauts fonctionnaires ont confirmé les chiffres cités par le critique conservateur mais ils n'ont pas voulu commenter le fait.

D'après M. Forrester, ce n'est ni la marine ni le ministère de la défense qui sont à blâmer mais bien le ministère de l'approvisionnement qui porte la responsabilité: "Le ministère de l'approvisionnement ne devrait pas tenter, comme il l'a fait pour le Bonaventure, de faire porter le blâme sur la marine."

Le député de Dartmouth pense que le fiasco de la commande de ces quatre destroyers, tout comme l'insuccès du chasseur-bombardier CF-5, résultent en partie de la campagne au leadership libéral de l'ex-ministre Paul Hellyer. M. Hellyer avait abandonné des plans pour un navire que comptait commander l'ex-ministre conservateur de la défense Douglas Harkness, alléguant le coût trop élevé de ce navire.

faits divers

Découverte macabre à Rivière-des-Prairies

Le cadavre nu d'une jeune femme a été découvert hier à l'entrée d'un boisé, au sud du boulevard Gouin et à l'est de la 39e avenue, dans le quartier Rivière-des-Prairies.

C'est un homme qui a fait la découverte, vers 10h30 hier matin. Selon la police, l'homme a aperçu des taches de sang dans la neige; il a suivi les traces pour finalement apercevoir deux jambes derrière un arbre.

Un peu plus tard, les sergents-détectives Mario Latraverse et Fernand Lavoie, sous la direction du lieutenant-détective Guy Gaudreau, responsable des homicides à la Section des enquêtes criminelles, sont arrivés sur les lieux et ont pris en charge l'enquête. Ce meurtre est le quatrième à être

commis à Montréal cette année. Au moment de la découverte du corps, la mort remontait à quelques heures et le cadavre a été trouvé sur une distance de quelque 1.000 pieds avant d'être caché derrière un arbre.

Début de l'enquête des 6 de Windsor

WINDSOR (PC) C'est devant le juge Gordon R. Stewart, d'une cour provinciale qu'a débuté l'enquête préliminaire de six personnes accusées de conspiration à la suite du vol de plus de \$1 million commis dans une succursale de la Banque royale du Canada, en plein centre de Windsor.

Avant le début de l'enquête, hier, le procureur adjoint de la couronne, M. Ray Houlahan, a retiré une accusation de conspiration contre une septième personne, Edna Bulmer, de Toronto. Il a ajouté que Mme Bulmer serait appelée à témoigner comme témoin de la poursuite.

L'avocat de Mme Bulmer s'est élevé contre cette manœuvre parce que sa cliente doit répondre, à Toronto, à une accusation d'avoir été trouvée en possession d'une somme, obtenue de façon criminelle.

Il semble que la jeune femme, âgée d'une trentaine d'années, a été tuée de deux coups de revolver dans la tête, mais seule l'autopsie, qui doit être pratiquée aujourd'hui, pourra déterminer la cause exacte de la mort.

Le juge Stewart a dit qu'il verrait si cette femme pouvait être citée comme témoin de la couronne.

Se pliant à une demande des accusés, le juge a par ailleurs interdit toute publicité sur les preuves déposées durant l'enquête, qui devrait durer environ trois jours.

Les accusés sont: George Davidson, 43 ans, Donald P. Derosi, 36 ans, et Jessie Delorme, 45 ans, tous de Toronto; William Ferguson, 48 ans, et James Ernest McArthur, 40 ans, de Montréal; et Mme Edna Lefebvre, de Mississauga, Ont.

Le cautionnement pour la mise en liberté des hommes a été fixé à \$150.000 chacun; celui des femmes, à \$5.000 chacune.

Tous ont choisi de subir un procès devant un juge et avec jury.

L'affaire du Casa Loma: nouveau procès-marathon en perspective

Le triple meurtre survenu au cabaret Casa Loma, dans la nuit du 12 mars dernier, va apparemment donner lieu aux assises à un nouveau procès-marathon.

On sait que l'instruction de celui de Joseph Tozzi, Joseph Di Maulo et Julio Ciamarro, a duré douze semaines avant qu'ils ne soient tous trois déclarés coupables d'avoir assassiné la troisième victime, Jean-Claude Rioux.

Hier, devant le juge Jacques Ducros, c'est le procès de Jean-Marc Morin, mécanicien de Longueuil, qui a débuté

pour le meurtre du gérant de l'établissement, André Vaillancourt.

Celui qu'il doit subir pour une autre victime, Jacques Verrier, a été ajourné à mars prochain.

Le procureur de la Couronne, Me Fernand Côté, qui a représenté le ministère public dans les trois premiers cas, l'automeurtre, a déclaré que l'instruction serait encore une fois "relativement longue". Elle a d'ailleurs débuté par une preuve technique qui semble devoir être longue, elle aussi.

C'est Me Claude Archambault qui représente le prévenu.

Extorsion sous menace de vandalisme

Un jeune homme de 18 ans résidant à Westmount a comparu devant le juge Georges Sylvestre, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir commis une extorsion dans des circonstances fort particulières.

Selon la police, David Astroff, qui demeure au 468 de la rue Wood, aurait expédié une note écrite à Mme M. Goudard, la propriétaire de la galerie d'art qui porte son nom, au 1490 de la rue Sherbrooke ouest, pour lui réclamer une somme de \$500, sans quoi un tableau, d'une valeur de \$24.000, volé dans sa galerie serait détruit.

C'est à l'édifice Westmount Square que la somme a changé de mains. Peu après, toutefois, le jeune homme était appréhendé et des expertises étaient faites, à l'aide d'un clavigraphe trouvé chez lui, pour tenter de le relier à l'expédition de la demande d'argent.

Devant la cour, le prévenu a cependant nié toute culpabilité. Son enquête préliminaire a été reportée à lundi prochain. Il a été remis en liberté sur simple promesse de se représenter devant le tribunal.

Le coût de 4 porte-hélicoptères dépasse de \$110 millions le devis

OTTAWA (d'après CP) — Le critique conservateur en matière de défense, Michael Forrestall, a déclaré hier que le ministre de l'approvisionnement, M. James Richardson, devrait fournir aux Canadiens un rapport détaillé sur le coût de quatre destroyers-porte-hélicoptères présentement en construction dans des chantiers du Saint-Laurent: Marine Industries et Davie Shipbuilding Ltd.

Selon M. Forrestall, les navires auraient coûté à ce jour \$282 millions alors que le coût estimé, en 1966, en était de \$170 millions. De plus, la date de livraison des porte-hélicoptères devait être 1971.

La hausse du coût prévu pour ces navires, estime M. Forrestall, est à ce point astronomique qu'elle fera paraître l'expédition du porte-avions Bonaventure comme un jeu d'enfants (les réparations qui devaient s'élever à \$8 millions pour le Bonaventure avaient été

de \$13 millions — peu avant qu'on n'abandonne ce navire à la démolition).

M. Forrestall est député conservateur pour le comté de Dartmouth-Halifax Est (Nouvelle-Ecosse); il dit avoir su que le ministère de l'approvisionnement est tellement inquiet des coûts qui montent en flèche que l'on aurait fixé péremptoirement la limite des dépenses à \$282 millions à payer éventuellement aux deux chantiers déjà nommés.

Les quatre navires devraient être achevés vers Halifax pour qu'on y installe des canons et autres accessoires qui, à l'origine, devaient être posés dans les chantiers maritimes qui ont obtenu les contrats.

Au lieu de songer à démanteler l'hôtel de la monnaie à Winnipeg, a dit M. Forrestall, le ministre Richardson ferait bien de le démanteler à proximité du chantier d'Halifax pour être à même de fournir les fonds nécessaires au parachèvement de ces porte-hélicoptères.

Le glissement
de Touraine:
un expert
sur les lieux

QUEBEC (PC) — Le ministère des richesses naturelles du Québec a dépêché un expert de la Compagnie nationale de forage et de sondage, de Montréal, à Touraine, le long de la rivière Gatineau, pour faire une inspection visuelle et lui faire rapport sur le glissement de terrain qui a amené l'évacuation de deux maisons, en fin de semaine.

C'est ce qu'a déclaré, hier à Québec, M. Jean-Yves Chagnon, chargé de la division géotechnique au ministère des richesses naturelles, ajoutant que l'expert de la firme montréalaise fera des recommandations sur les travaux nécessaires ou les mesures à prendre.

Il a expliqué que la compagnie nationale de forage et de sondage effectuait déjà des travaux pour le compte du ministère dans la région de Hull, c'est pourquoi on lui a demandé d'envoyer un expert à Touraine plutôt que de dépêcher quelqu'un du ministère, en raison de la grève qui paralyse le transport aérien.

Le rapport sera transmis au comité interministériel de St-Jean-Vianney, dont le mandat a été étendu à tous les cas de glissements de terrain qui se produisent au Québec.

Un membre de ce comité, M. André Boucher, a déclaré lundi que l'expert devait lui faire un rapport verbal de la situation qui prévaut à Touraine dans le plus bref délai et que le ministère prendra les décisions qui s'imposent.

Accident mortel

M. Adrien Gilbert, âgé de 53 ans, du 21, rue Saint-Jacques, à Chambly, a trouvé la mort hier, dans la collision entre une automobile et un camion à l'angle des rues Sherbrooke et DeLorimier.

Une autre personne a été blessée dans cet accident, mais elle a quitté l'hôpital après avoir reçu les premiers soins.



Épargnez tout en tenant nos mécaniciens occupés cet hiver!

Commandez dès maintenant votre système de climatisation



Voici ce que vous obtenez!

- Des épargnes exceptionnelles sur la fameuse marque Carrier — système de climatisation venant du même manufacturier dont l'équipement est utilisé par la Place Ville-Marie et les édifices de la Banque de Commerce et de la C.I.L. ainsi que nombre d'autres.
- Un nouveau système Carrier, apportant tout le confort désiré à un très bas prix.
- Nous pouvons vous financer — termes faciles.
- Installation immédiate par les experts de Carrier — qui sont moins occupés à cette période de l'année.
- Votre système est vérifié et ajusté, prêt pour les premiers jours de chaleur.

Dépositaires		Carrier
Airco Installations Limited 391 Norman Ave. Ville St-Pierre, Québec 482-3233	Cordeau Air Conditioning Ltd. 5615 Fullum Montréal 331, Québec 273-7738	Morrison Air Conditioning (1968) Ltd. 5555 rue Paré Montréal 307, Québec 342-2835
Black & McDonald Ltd. 915 Montée De Liesse Montréal 377, Québec 735-6671	Secanair Inc. 7707 Hochelaga Montréal, Québec 351-9200	McDonald & Wilson Refrigeration Ltd. 3025 boul. Pitfield St-Laurent 383, Québec 332-9902
Comstock International Ltd. 11525 Côte de Liesse Rd. Dorval 760, Québec 631-8561	Gaudette Inc. 11000 rue Masse Montréal nord 462, Québec 325-3310	Daniels & Mannard Heating & Air Conditioning Ltd. 216 Ronald Drive Montréal ouest 263, Québec 489-6881
R. Carmichael & Co. Ltd. 1985 Boul. Industriel Chomedey, Laval, Québec 384-8300	Mécanique R. H. Ltée. 1985 Boul. Industriel Chomedey, Laval, Québec 384-8300	Smith Heating Refrigeration & Air Conditioning Inc. 1960 rue Manufacturiers Montréal 104, Québec 937-6129
Climatep Inc. 437 Beaumont Ave. Montréal 303, Québec 272-5783	V. L. Savage & Co. Inc. 4606 rue St-Catherine ouest Montréal 215, Québec 937-9234	

informations

Paris-Washington-Saigon

Remous diplomatiques autour de l'assemblée mondiale de Versailles

L'assemblée mondiale pour la paix et l'indépendance des peuples d'Indochine qui doit se tenir à Versailles du 11 au 13 février (voir LE DEVOIR du 21 janvier, p. 8) suscite d'importants remous diplomatiques entre Paris, Washington et Saigon.

L'annonce de la réunion de Versailles, qui a coïncidé avec les déclarations faites à Tokyo par M. Maurice Schumann, ministre français des affaires étrangères, affirmant qu'il fallait "vietnamiser la paix", a donné lieu à des réactions parfois passionnées dans la presse et les milieux gouvernementaux sud-vietnamiens.

C'est dans cette perspective que l'on interprète le retour imprévu, hier après-midi, à Saigon du chef de la délégation sud-vietnamienne aux pourparlers de Paris, M. Pham Dang Lam.

Le départ inopiné, la semaine dernière, de M. William Porter, chef de la délégation américaine, serait également un geste de protestation contre la tenue de cette assemblée mondiale, dont l'orientation, estime-t-on à Washington et à Saigon, est ouvertement pro-communiste. L'ambassadeur des États-Unis à Paris, M. Arthur Watson, est lui-même intervenu auprès de M. Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des affaires étrangères pour exprimer la préoccupation de son gouvernement à l'égard de cette réunion, de nature — selon lui — à perturber le climat de la conférence de Paris sur le Vietnam.

En réponse à ces représentations, le gouvernement français a fait savoir au gouvernement des États-Unis qu'il ne pouvait interdire l'assemblée. La loi française explique-t-on à Paris établit une différence entre les réunions qui se tiennent sur la voie publique ou dans une enceinte fermée, ce qui est le cas de "l'assemblée mondiale de Paris". Dans le premier cas le gouvernement peut intervenir pour des raisons d'ordre public, dans le second, les organisateurs sont seulement tenus d'aviser à l'avance les autorités.

Une cinquantaine d'organisations françaises ont signé un appel en faveur de cette assemblée, réunie à l'initiative du "mouvement de la paix".

Avec le retour à Saigon de M. Pham Dang Lam, on estime dans les milieux diplomatiques à Saigon que la conférence de Paris sur le Vietnam, arrivée à une impasse presque totale, a été mise en sommeil pour une période indéterminée.

M. Lam est arrivé discrètement dans la capitale sud-vietnamienne, rappelé en consultations par le président Nguyen Van Thieu. Il s'est refusé à toute déclaration, mais on croit savoir, de source bien informée, que ce rappel traduit l'irritation provoquée à Saigon par la prochaine réunion de Versailles.

Interrogé à sa descente d'avion sur la durée de son séjour à Saigon, M. Lam a répondu qu'il n'en savait rien. Il n'a

pas voulu répondre aux questions, disant seulement: "je ne puis rien dire". Il est fort vraisemblable qu'il ne sera pas de retour à Paris jeudi pour la prochaine réunion des pourparlers.

Le ministre des affaires étrangères du Sud-Vietnam, M. Tran Lan, avait annoncé dimanche que son gouvernement avait élevé une vive protestation auprès du gouvernement français contre l'assemblée de Versailles qui est assurée de la participation de délégations pacifistes et communistes d'une soixantaine de pays. Il avait déclaré que cette réunion troublerait la sérénité des négociations de Paris.

Cette affaire est largement commentée par la presse saïgonnaise en même temps d'ailleurs que les déclarations faites la semaine dernière à Tokyo par M. Maurice Schumann. M. Schumann avait vivement critiqué la politique de vietnamisation de la guerre, avait réaffirmé la déclaration du gouvernement français du 1er avril proposant l'établissement d'une "zone de paix et de neutralité" en Indochine et avait clairement laissé entendre que si "la conférence de Paris se traîne tristement" c'était parce que les propositions en sept points du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam n'avaient pas été "étudiées sérieusement".

Le quotidien pro-gouvernemental "Chinh Luan" (juste opinion) écrit dans son édition d'hier que le président Thieu est "très courroucé" par l'attitude française qu'il aurait qualifiée de

"colonialiste". Le quotidien ajoute que le Sud-Vietnam et les États-Unis sont convenus de "durcir leurs positions" et de proposer que la conférence de Paris se tienne ailleurs.

Le ministre des affaires étrangères sud-vietnamien a également déclaré que M. Schumann avait manqué d'impartialité dans ses déclarations, ajoutant qu'en autorisant la réunion de Versailles, la France ne jouait plus "le rôle impartial que l'on attend d'elle".

Mais en même temps qu'est constatée la "mise en sommeil" des négociations de Paris, on relève avec intérêt dans les milieux diplomatiques de Saigon les récentes déclarations du président Thieu sur la neutralisation du Vietnam qui ont fait la première page de tous les quotidiens vietnamiens. Pour la première fois, en effet, le président Thieu a défini les conditions dans lesquelles il accepterait la neutralité du Vietnam.

Parlant samedi devant 268 conseillers provinciaux sud-vietnamiens réunis au palais présidentiel "Doc Lap" (indépendance), le chef de l'État a affirmé que son opposition à la "neutralisation pro-communiste" avait été mal comprise et qu'il était "prêt à accepter une neutralité dans laquelle le Vietnam n'aura pas de bases militaires étrangères, ne participera à aucune alliance militaire, ne prêter pas son territoire pour une agression contre une autre nation et suivra une diplomatie indépendante". Cette neutralité devrait être garantie par au moins dix nations asiatiques.

RHODÉSIE

8 députés tribaux sur 16 rejettent l'accord

SALISBURY (AFP) — Huit des seize députés africains noirs de Rhodésie, nommés par les chefs de tribus — les huit autres étant élus par un collège africain noir — ont rejeté hier le projet d'accord anglo-rhodésien négocié en novembre dernier entre le premier ministre de Rhodésie, M. Ian Smith, et sir Alec Douglas Home, secrétaire au Foreign-Office. Les huit députés ont en outre demandé le retrait de la commission britannique présidée par Lord Pearce et chargée d'établir si ce projet d'accord est jugé acceptable par la population rhodésienne.

Dans une déclaration publiée à l'issue d'un entretien avec le président de la commission, "l'union électorale rhodésienne" (REU), qui représente les chefs de tribus au parlement de Salisbury, affirme son hostilité à l'égard du projet d'accord et demande aux gouvernements de Rhodésie et de Grande-Bretagne de suspendre l'enquête menée auprès des Africains "en raison des morts qu'il entraîne".

Depuis l'arrivée de la commission Pearce en Rhodésie, 14 Africains ont perdu la vie à la suite de heurts avec les forces policières rhodésiennes.

Les Africains n'accepteront pas les propositions tant qu'une situation conforme aux principes de la démocratie n'est pas établie au parlement entre noirs et blancs de Rhodésie, souligne la déclaration de la REU. Les huit députés africains ont en outre exposé leurs principales objections au projet d'accord: refus du gouvernement de M. Ian Smith de reconnaître une opposition officielle en Rhodésie, discrimination raciale dans le régime de la propriété terrienne et dans la politique de natalité (encouragement à la natalité chez les blancs politiques de limitation des naissances chez les Africains), refus enfin d'une participation africaine à l'élaboration du projet d'accord anglo-rhodésien.

La position adoptée par les huit représentants des chefs de tribus constitue en fait un revirement de la position affichée il y a trois semaines par le conseil des chefs, qui avait alors conseillé aux Africains d'exprimer leur soutien au projet de règlement du différend anglo-rhodésien. Selon les observateurs, ce changement pourrait signifier une divergence de vues entre les huit députés et le conseil des chefs, tout comme il pourrait s'expliquer par un revirement au sein du conseil lui-même.

A Lusaka, des milliers de Rhodésiens vivant en Zambie ont signé une pétition condamnant les propositions de règlement de la crise anglo-rhodésienne.

Cette pétition cautionnée par deux lecteurs rhodésiens de l'université de Zambie indique notamment que ces propositions ne tiennent pas compte de l'opinion de cinq millions et demi d'Africains vivant en Rhodésie, qu'elles sont racistes et qu'elles contiennent de nombreuses références au mythe de l'apartheid selon lequel les blancs et les noirs sont fondamentalement différents.

La pétition devait être remise au haut commissariat britannique à Lusaka pour qu'elle soit transmise à la commission Pearce.

Après deux jours de repos, les 18 membres de la commission sont repartis hier à bord de leurs landrovers, vers les "terres tribales" du pays et leurs villages africains pour continuer de sonder l'opinion.

Salisbury a annoncé officiellement hier que neuf Africains avaient été arrêtés dimanche par les forces de sécurité

internationales

Impasse pour Faulkner

Les organisations protestantes défient le gouvernement de Belfast

BELFAST (Reuter, AFP) — Les organisations protestantes d'Irlande du nord ont pour la première fois ouvertement défié le gouvernement unioniste et protestant de Belfast en annonçant dimanche soir que leurs traditionnels défilés auront lieu cette année malgré l'interdiction des manifestations.

Cette décision, lourde de conséquences, a été rendue publique dans un communiqué émanant d'un comité constitué par les principales organisations protestantes d'Irlande du nord, telles que l'Ordre d'Orange, l'Ordre Noir et les Apprentis de Londonderry. Elle a été prise sans plus attendre après la tenue de diverses manifestations catholiques contre l'internement au cours du week-end.

Dans un communiqué aux termes extrêmement énergiques, les organisations protestantes, qui parlent au nom de 100.000 membres, condamnent la décision du premier ministre, M. Brian Faulkner, de proroger d'un an l'interdiction de toutes les manifestations. Faisant allusion aux manifestations catholiques le communiqué blâme également "le manque d'efficacité" dont font preuve les autorités pour faire respecter l'interdiction.

Le communiqué laisse ainsi clairement entendre que si les défilés traditionnels que sont la parade orangiste du 12 juillet ou la marche des Apprentis de Londonderry ont lieu cette année, la

responsabilité en incombera aux catholiques et au gouvernement de M. Brian Faulkner.

A travers M. Faulkner, c'est le gouvernement de Londres qui est directement visé. Westminster avait en effet approuvé totalement, sinon inspiré, la récente décision de M. Faulkner de proroger d'un an l'interdiction des manifestations, qui arrivait à expiration le 8 février prochain.

La quasi-dissidence des protestants constitue, selon les observateurs, l'événement le plus important survenu en Irlande du nord depuis le rétablissement de l'internement des suspects, le 9 août dernier. Elle est d'ailleurs le prolongement direct: n'ayant pas réussi en quatre mois et demi à venir à bout de l'IRA, fer de lance de la résistance catholique, M. Faulkner devait être un jour abandonné par les siens.

Telle est en effet la première conséquence de la décision des organisations protestantes. L'ordre d'Orange en tête, elles sont, à travers un faisceau d'innombrables loges, la véritable autorité en Irlande du nord, uniquement confiée par celle de Westminster. Mais même si Londres continuait à apporter son appui au gouvernement de M. Faulkner, ce dernier ne pourrait rester bien longtemps au pouvoir sans l'appui de sa propre base.

Aujourd'hui, pour M. Faulkner le problème se pose en termes extrêmement clairs: il faudra se soumettre ou se démettre. Quoi qu'il en soit, jamais la possibilité d'une prise en charge directe des affaires d'Irlande du nord par Westminster n'a paru aussi nette.

Bombe géante

Une bombe artisanale de près de 100 kilos de gélinite, l'une des plus grosses jamais fabriquées depuis le début des troubles en Irlande du nord — a été dé-

couverte hier par l'armée britannique sur le bord d'une route près de la frontière. L'engin était dissimulé dans deux bidons de lait, à un carrefour de routes particulièrement fréquenté par les convois militaires à Silverbridge près de Neary, dans le comté d'Armagha.

Cette bombe était conçue sur le principe des mines "Claymore" de fabrication américaine ou mines anti-personnel à schrapnels, dont les éclats sont dangereux dans un vaste périmètre. Elle a été désamorcée par les services spécialisés de l'armée. Vendredi dernier, un soldat britannique avait été tué au cours d'une patrouille le long de la frontière en sautant sur une mine beaucoup moins puissante.

A Londonderry, d'autre part, cinq bombes de gélinite ont explosé dans le quartier de William Street sans faire de victimes tandis qu'à Belfast deux bombes à clous étaient lancées contre une patrouille militaire et un véhicule blindé dans le quartier de Falls Road, blessant légèrement un civil. Des coups de feu tirés d'une voiture en marche contre un policier de Belfast ont également manqué leur cible.

Raid israélien sur des fedayin en Syrie

TEL AVIV (AFP) — Pour la première fois depuis près de trois ans (février 1968), les forces aériennes israéliennes ont attaqué hier des concentrations de commandos palestiniens en Syrie (La dernière attaque aérienne contre des forces syriennes avait eu lieu en juin 1970).

L'objectif de l'attaque, indiquent les correspondants militaires israéliens, était Tel Arar, près de Dirah, à proximité de la frontière jordano-syrienne.

Les étudiants égyptiens quittent le campus pour descendre dans la rue

LE CAIRE (AFP) — La place Tahrir (place de la libération) a été le centre d'importantes manifestations étudiantes hier au Caire, où les manifestants ont affronté à plusieurs reprises les forces de l'ordre au cours de heurts violents.

Après un premier accrochage en fin de matinée, les étudiants, dispersés à coups de grenades lacrymogènes vers 14h30 (locales) sont passés à la contre-attaque une demi-heure après, lançant des pierres sur les policiers tandis qu'un cortège se formait au chant patriotique égyptien: "ma patrie, ma patrie". Les passants, surpris de découvrir une manifestation étudiante dont aucun organe de presse n'avait fait état, sont restés sur place pour observer la suite des événements. Les quelque

2.000 policiers présents avaient donc face à eux une foule de 5 à 6.000 personnes.

Après des heurts violents, les étudiants ont réoccupé la place Tahrir vers 15h30 et le calme était à peu près revenu sur les lieux vers 16 heures. Les manifestants avaient organisé un "sit-in", discutant avec les passants et lisant à haute voix les motions du congrès général étudiant, qui auraient dû être publiées dans la presse égyptienne.

A 16h30, le centre du Caire était fermé à la circulation automobile et les magasins avaient baissé leur rideau. Les étudiants, toujours calmes, semblaient cependant prêts à affronter à nouveau la police.

La foule avait considérablement diminué à la fin de la journée sur la place

Tahrir, jonchée de pierres, de morceaux de béton et de débris de toutes sortes. Elle se composait essentiellement de groupes d'étudiants qui discutaient au centre de la place.

Les étudiants avaient inscrit des slogans sur des affiches publicitaires, et accroché sur le monument érigé au centre de la place des banderoles qui demandaient la libération de leurs camarades arrêtés. La circulation automobile avait repris mais demeurerait difficile.

Près de l'hôtel Hilton, les forces de l'ordre restaient en position mais faisaient preuve de discrétion. Après l'incendie d'une voiture dans le parking de l'hôtel, l'arrivée des pompiers, toutes sirènes hurlantes, a engendré une panique générale dans la foule.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

ENSEIGNEMENT CULTUREL

TRIMESTRE D'HIVER 1972

LANGUES

- Allemand
- Anglais
- Espagnol

COMMUNICATIONS

- Étude normative du français parlé et écrit
- Communication orale
- Relations humaines

Début des cours : 7 février

Brochure sur demande au :

Service d'éducation permanente
3333, Chemin de la Reine-Marie
Tél. : 343-6090 (jour), 343-6992 (soir).

A.I.I.P.Q.

AVIS AUX INFIRMIER(E)S DU DISTRICT NO XI

Chapitre français (Montréal)

Vous êtes invité(e)s à envoyer vos commentaires et suggestions sur les PROJETS DE LOI 250 ET 237 (Loi des corporations et Loi des infirmier(e)s) afin que votre Association puisse en tenir compte dans la rédaction finale du mémoire qui sera présenté au gouvernement.

DATE LIMITE: 1er FÉVRIER

1600 RUE BERRI
SUITE 243, MONTRÉAL 132
288-5388

Autobus à vapeur

OAKLAND, Calif. (PA) — Une compagnie de transport a accepté des passagers à bord de ce que les propriétaires ont appelé le premier autobus moderne fonctionnant à la vapeur, aux États-Unis.

VOTRE DENTIER

vous gêne?
Voici le remède.

Votre dentier ne vous incommodé plus si vous utilisez la nouvelle méthode FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

VOLS TRANSATLANTIQUES VERS L'EUROPE

A partir de \$160 aller-retour

Départs pour: Paris - Genève
Zurich - Bruxelles - Amsterdam
Francfort - Londres
Aussi vols aller simple vers l'Europe et de l'Europe à partir de \$100.

ACAPULCO \$175 aller-retour

Liste des vols sur demande
W-W-H-C (CLUB VACANCES)
1411 Ave Crescent, Suite 504
Montréal 107,
(514) 849-1159 et 849-6522

Appelez à tarifs réduits par l'interurbain automatique, au Québec et en Ontario

Durant toute la semaine, il y a des périodes qui vous permettent de faire des appels interurbains à tarifs réduits si vous composez vous-même*. Choisissez la période qui vous convient le mieux en vous guidant sur le tableau ci-dessous.

HEURE	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
DE 8 A 18 HEURES	TARIF ORDINAIRE	RÉDUCTION DE 3/4
DE 18 A 23 HEURES	RÉDUCTION DE 1/3	RÉDUCTION DE 1/2
DE 23 A 8 HEURES	RÉDUCTION DE 2/3	

Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité où vous appelez, la téléphoniste achèvera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique.



Bell Canada

Restez en contact par l'interurbain...
tout en profitant des tarifs les plus bas.

La prime d'ass.-auto pourrait être réduite de 6% (les courtiers)

L'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec soutient qu'il serait possible de réduire de 6% la prime d'assurances de l'automobiliste.

Dans un mémoire soumis au comité d'étude gouvernemental sur l'assurance-automobile, l'ACAQ propose deux moyens visant à alléger le fardeau de l'assuré.

Les assureurs font d'abord valoir qu'ils doivent seuls contribuer au fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles. En définitive, affirment-ils, cette charge se reflète dans la prime d'assurance payée par l'assuré et c'est lui qui paie la note.

Or l'Association des courtiers croit que le fonds d'indemnisation pourrait être modifié en vue d'obliger une forte contribution de l'automobiliste non assuré. L'ACAQ est convaincue que l'influence d'une telle mesure amènerait une réduction de la prime d'environ 4%.

Dans un second temps, l'Association des courtiers d'assurances du Québec s'en prend aux droits de recours exercés par les régimes d'assurances tels, l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation et la Commission des accidents de travail.

Les assureurs soutiennent que la suppression de ces droits de recours aurait pour conséquence immédiate une réduction de 2% sur la prime actuelle de l'automobiliste assuré.

À l'instar de plusieurs autres secteurs de l'économie québécoise, le milieu de l'assurance se montre préoccupé par la main mise étrangère. Les assureurs se demandent si ce contrôle n'a pas pour effet de restreindre la qualité et la disponibilité des services "auxquels le public québécois est en droit de s'attendre".

Air Canada: grève du zèle des machinistes?

Près de 7.000 machinistes d'Air Canada mis à pied la semaine dernière pour la durée du conflit entre le Conseil du trésor et les contrôleurs de la circulation aérienne, menacent de déclencher une grève du zèle dès leur retour au travail.

C'est ce qu'a laissé entendre hier à Montréal au cours d'une conférence de presse, le président de la loge 1751 du syndicat, M. Armand Archambault. Celui-ci a fait état du profond mécontentement suscité chez les machinistes par ces licenciements qui n'ont touché, s'est-il indigné, que les employés syndiqués d'Air Canada.

La façon dont la compagnie a fait ces mises à pied tout en conservant sur sa liste de paie le personnel non syndiqué, explique M. Archambault, a provoqué parmi nos membres une vive réaction contre l'employeur. Il se pourrait donc, a-t-il poursuivi, qu'à la rentrée le manuel de direc-

tives d'Air Canada soit respecté à la lettre, ce qui ne manquerait pas de gêner les activités de la compagnie.

L'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique (ITQ-CTC) a déjà prié ses conseillers juridiques d'initier des poursuites légales contre Air Canada afin de forcer la compagnie à respecter à cet égard la convention collective qu'elle a signée avec le syndicat.

Celui-ci demande enfin au ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, d'intervenir dans le différend pour s'assurer qu'au sein de la société de la couronne, les employés syndiqués reçoivent un traitement égal à celui des non syndiqués.

Au total, 10.000 employés d'Air Canada ont été mis à pied depuis le début de la grève des contrôleurs, ce qui condamne les intérêts à des pertes de salaire considérables.

Le Canada à l'OEA?

OTTAWA (d'après CP) — Le secrétaire général de l'OEA (Organisation des États Américains), M. Galo Plaza, aurait reçu vendredi dernier la candidature du Canada à un poste d'observateur permanent auprès de cet organisme interaméricain. Suivant des sources autorisées, il se pourrait qu'Ottawa ait des liens officiels avec l'OEA dans un mois environ.

La demande du Canada a suivi de deux jours l'adoption, par le conseil permanent de l'OEA, d'une résolution portant sur la création du poste d'observateur permanent. Cette demande aurait été déposée au siège de l'OEA à Washington.

L'OEA regroupe, outre les États-Unis d'Amérique, 20 pays d'Amérique latine et trois pays des Antilles membres du Commonwealth.

L'OEA maintient toujours son attitude hostile envers le régime castriste mais il a noté que le Mexique — qui n'a-

vait jamais rompu ses relations diplomatiques avec La Havane — a été imité l'an dernier par le Chili. Il est aussi question que le Pérou établisse des relations normales avec Cuba. L'organisme fonctionne dans quatre langues officielles: l'espagnol, l'anglais, le portugais et le français.

Il y a longtemps que se pose pour le Canada la question de son adhésion à l'OEA. Le gouvernement actuel a décidé de faire la moitié du chemin: devenir observateur permanent tout en étant non-membre, pour le moment du moins.

La candidature canadienne sera maintenant référée au conseil permanent pour étude mais on prévoit déjà l'acceptation de ce statut spécial pour Ottawa au sein de l'OEA. La décision devrait être prise à la mi-février. Après l'acceptation du Canada comme observateur, la mission canadienne sera dirigée par un ambassadeur.

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES

844-3361

• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.
• Tout mot additionnel est de 0.05
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

PETITES ANNONCES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES

844-3361

• Le prix des petites annonces encadrées est de: \$4.20 le pouce de hauteur.
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

A VENDRE

CHANSONS À VENDRE

"Dans l'ancien Québec"

Aux éditeurs, Cies de disques etc. chansons imprimées, non éditées, plus droits d'auteur à vendre, comprenant:

"Dans l'ancien Québec (à caractère non politique) - I wish you a happy Birthday - Le non qui s'aime - Christmas together - Quand Noël viendra - Dans mon village, etc."; excluant toutefois "L'Hymne du Québec".

Écrire à l'auteur:

Jeannine Deschênes,
2035 Édouard-Montpetit, app. 7
Tél: 739-2648 entre 7-10 p.m.

26-1-72

APARTEMENT À LOUER

Superbe 3 pièces, meublé, chauffé, toutes taxes payées, foyer naturel, vue panoramique sur Mont St-Bruno. Tél: 653-9868.

28-1-72

COTE DES NEIGES: 3320 Côte

St-Catherine, apt 24, coin Decelles, grand 3 1/2, \$120 tout compris, non meublé. Disponible immédiatement 342-1784, concierge apt 2, 733-0489.

31-1-72

domaine d'iberville

Chez soi, plus près, plus vite,

PAR MÉTRO

Taxe d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. À l'épreuve du feu. Immeuble, Piscine, 1 année. Sonas, Tennis, Banderes, Antenne TV toutes chaînes.

3, 3 1/2, 4 1/2 pièces

prêt très étudiés

Heures de visites: semaine: 10 a.m. à 6 p.m. fin de semaine: 10 a.m. à 6 p.m.

300 rue JOLIETTE

LONGUEUIL

Tél.: 679-1330

29-1-72

APARTEMENT À LOUER

OUTREMONT

50 Willowdale, près Bellingham 1 1/2 - \$120; 2 1/2 - \$135; 3 1/2 - \$155. 4 1/2 - \$220. (2 salles de bain)

NOUVEL IMMEUBLE

Tél.: 738-8933, 273-4451.

20-2-72

6652 CHRISTOPHE-COLOMB: 1 1/2

2 1/2 - 3 1/2, neufs, meublés, chauffés, libre immédiatement.

15-2-72

COTE DES NEIGES: luxueux, 3 1/2,

piscine, sauna, stationnement. Libre immédiatement ou mai. Tél: 731-8709.

31-1-72

COTE DES NEIGES: 3 1/2, vue sur

la montagne, tranquille, grandes pièces claires. Adultes seulement. Sous-location jusqu'à mai. 733-4539 après 6 p.m.

29-1-72

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774.

18-2-72

Absolument besoin toutes sortes

de meubles anciens, salle à manger, lustre, porcelaine, horloge, service très argent, aussi piano etc. Tél.: 374-1224

28-1-72

ANTIQUITE À VENDRE

Fauteuils et chaises Louis Philippe, authentiques, en noyer véritable, recouverts à blanc. Tél.: 284-2236

31-1-72

AIDE DOMESTIQUE

DEMANDEE

Aide ménagère sachant coufres, 3 à 5 jours, couchée ou voyage. Sherbrooke et Claremont. Tél: 488-4994

26-1-72

APARTEMENT A

SOUS-LOUER

1 1/2 meublé ou non, centre-ville, piscine, sauna, libre immédiatement. Tél: 849-3993 après 5 p.m.

29-1-72

LONGUEUIL: près métro, à sous-

louer cause décès. 3 1/2 pièces, chauffé, taxes-électricité payées, poêle-réfrigérateur inclus. Tél: 331-3487.

27-1-72

ARTISANAT

MAITRE-EBENISTE français vous fera sur mesure et démontable vos meubles et bibliothèques par élément. Travail soigné assuré. Tél: 467-2223.

28-1-72

AUTO À VENDRE

PEUGEOT 304, 1971, 9.000 milles, de luxe, équipée, particulier 521-1255 ou 355-9012

27-1-72

RENAULT 12 1971 17.000 milles.

Tél: 342-3435.

26-1-72

FORD Custom, 1968, automatique.

6 cylindres, aucune rouille, radio, chauffage-moteur, mécanique parfaite tout ouvrant, vrai bijou, \$850. Doit vendre cause départ. 748-8283, 739-8337.

26-1-72

BUREAU À LOUER

Bureau 2.000 p.c. pour avocats, comptables, notaires, médecins ou autres. Modernisé, intercom, chauffage électrique, air climatisé, tapis, murs boisés, système d'alarme, stationnement. \$350. Boul. St-Joseph ouest. 270-4629

26-1-72

Bureau pour professionnels, haut-

duplex, face centre d'affaires Fleury, Ahuntsic, Occupation en mai. Idéal pour compagnie d'assurance, comptables, médecins, avocats etc. 2.500 p.c. chauffés. \$400, 10.522 Boul. Pie IX. 331-4864.

1-2-72

Bureaux pour professionnels, bâtis-

se neuve, face centre d'affaires Forest, Montréal-Nord. Occupation immédiate ou plus tard. Idéal pour compagnie d'assurance, comptables, médecins, avocats etc. 2.500 p.c. chauffés. \$400, 10.522 Boul. Pie IX. 331-4864.

1-2-72

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux style Barrois, près pentes, 5 1/2 chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, location semaine ski. Tél: 256-6825 ou 254-6728.

7-2-72

CHALET À VENDRE

St-SAUVEUR: Aubaine cause transfert: 3 chambres à coucher, foyer, chauffé, Balance saison ou mois. 489-2970

31-1-72

COMMERCE À VENDRE

ST-BRUNO: fleuriste bien située, local spacieux, bonnes affaires. Doit vendre cause santé. Renseignements: 653-2616 ou 653-3751

4-2-72

HOMME DEMANDE

MICHELIN

Une compagnie de renommée internationale, possédant actuellement 36 usines et plus de 70.000 employés offre des positions permanentes de

COMMIS — COMMERCIAL BILINGUE

LE POSTE: S'occuper des relations avec les clients, et des détails administratifs, pour nos centres de distribution locaux; opportunité de carrière menant à des postes commerciaux, administratifs ou techniques.

LE CANDIDAT: entre 22 et 27 ans; 12 années d'études ou plus; expérience préalable dans les contacts téléphoniques et un peu d'expérience administrative.

SALAIRE: Dans les \$6.000 à \$7.000 suivant expérience et qualifications.

MICHELIN offre une très grande sécurité d'emploi, de bons salaires et des perspectives de promotion basées sur l'habileté uniquement, une grande gamme de bénéfices sociaux et la stabilité que peut seule offrir une grande Compagnie Internationale en pleine expansion.

Adresser votre Curriculum Vitae, à

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PNEUS MICHELIN LTÉE

Service du Personnel - SP 11

2700 Alphonse Gariépy, LACHINE, P.Q.

26-1-72

TECHNICIENNE EN TEINTURE

avec expérience demandée pour salon centre-ville, bon salaire pour personne qualifiée. Tél: 935-5211 et 381-3945.

26-1-72

Travail général de bureau. Avec

expérience, bilingue, bonne dactylo, correspondance, facturation. Doit demeurer dans un rayon de 2 milles du Boul. St-Michel et Industriel. 324-7900 M. Boivin

26-1-72

BUREAU À LOUER

275 RUE ST-JACQUES

(coin rue St-Pierre)

Édifice occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionnels.

• Espace modernisé
• Loyer modique.

Veillez téléphoner à:

M. G. Riopel

842-1701

28-1-72

COMMERCE À VENDRE

LIBRAIRIE À VENDRE

Livres neufs, disques, posters, magazines.

Rens. après 7 p.m.

677-9050

27-1-72

COURS PRIVÉS

LECTURE RAPIDE: moniteurs

qualifiés, méthode éprouvée, début de session: mardi 1er février. Pour informations: Tél: 681-4545

2-2-72

Professeurs d'expérience, soir,

samedi. Longueuil. Méthodes nouvelles. Sablier, dynamique, mathématiques modernes, cuisine, anglais oral, écrit, dactylographie, etc. Étudiants "rattrapage". "Perfectionnement". retardés pédagogiques. Bienvenue.

674-1749, 677-9684.

26-1-72

COUTURE

REPARATIONS-ALTERATIONS -

robes, manteaux, costumes de tout genre. Tél: 931-4790.

29-1-72

DIVERS

DACTYLOS manuels, électriques louons, vendons, échangeons, réparaons. Enseignons français, anglais, dactylo, sténo, comptabilité, mathématiques: jour, soir, correspondance, privé, petit groupe.

Venez. Frère St-Vincent, Directeur 332-0044, 688-5777

7-2-72

DUPLEX À LOUER

Beau duplex 7 1/2, 2e étage, adultes. \$210, près Université de Montréal, chauffé, eau chaude, poêle électrique, frigidaire. Pour mai. Tél: 739-2268

28-1-72

BROSSARD: 10 minutes centre-

ville, grand bas-duplex, 6 1/2, chauffé, garage, \$190, mois. Aussi haut, 5 1/2, \$155, mois. Tél: 678-8537

26-1-72

ESPACE COMMERCIAL À LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon et métro, presque neuf, 12 x 70, cave 8', 2 vitrines. Mai, idéal pour lingerie dame, mercerie, bijouterie etc. No 235, Tél: 381-5039.

22-2-72

FEMME DEMANDEE

SECRÉTAIRE

recherchée par bureau d'avocats du centre-ville. Bilingue, sténo, dactylo, possédant expérience légale.

Salaire à discuter selon expérience.

Tél. 849-4261

28-1-72

INFIRMIÈRE LICENCIÉE

Avec expérience, disponible le soir de 4:00 à minuit. Au taux horaire. Communiquer avec:

Mme Jeannette Filion, 665-4931

27-1-72

SECRÉTAIRE JUNIOR

Nous avons un poste vacant dans notre département d'études françaises pour un secrétaire junior. Pour assister d'autres secrétaires dans le département qui comprend toutes les fonctions régulières de bureau.

Un minimum d'un an d'expérience est requis et aussi excellentes aptitudes en dactylographie.

Pour rendez-vous appeler: COLLÈGE LOYOLA Service du Personnel, 482-0320 poste 267.

26-1-72

SECRÉTAIRE LEGALE avec ex-

périence, bilingue, pour bureau Place Ville Marie. Appelez Mme Winer 866-5441.

27-1-72

Jeunes filles demandées pour

travail d'hôtesse. Pour rendez-vous 288-9346 de 11 a.m. à 6 p.m.

28-1-72

SECRÉTAIRE sténo, parfaitement

bilingue demandée. expérience en assurance générale essentielle. Pour bureau de courtiers dans district Côte des Neiges. Salaire à discuter. Appelez Mlle Jessie Chuan 735-1321 ou 731-3918.

29-1-72

SECRÉTAIRE bilingue demandée

pour



Le P. Berrigan à son procès

HARRISBURG (AFP) — Le procès du père Phillip Berrigan et de six autres personnes, qui a débuté hier à Harrisburg devant le tribunal fédéral, "durera probablement plusieurs mois", selon le président de la cour.

Le père Berrigan et ses six coaccusés sont impliqués dans une affaire de complot en vue d'enlever le conseiller présidentiel Henry Kissinger et en vue de dynamiser le système souterrain de chauffage des immeubles du gouvernement fédéral à Washington.

Peu avant l'ouverture du procès, le père Berrigan, qui purge actuellement une peine de prison de six ans pour avoir détruit des documents des services

de recrutement militaire, avait été autorisé à donner une conférence de presse. Au cours de celle-ci, il a souligné le fait que les projets qu'il avait faits avec ses coaccusés n'avaient nullement le caractère d'un "complot". "Nous n'avions pris aucune disposition particulière. Il y avait certes eu discussion. Nous avions essayé de déterminer, comme des millions d'autres gens le font, si des enlèvements politiques tels que ceux qui ont été pratiqués au Québec et en Uruguay étaient faisables aux États-Unis."

Les coaccusés du père Berrigan, avant l'ouverture du procès, s'étaient rendus en cortège au tribunal en portant une boîte noire en forme de cercueil.

Elle a encaissé les chèques

La police d'Europe à la recherche d'une mystérieuse "H.R. Hughes"

ZURICH (d'après AP et AFP) — Toutes les polices d'Europe recherchent une jeune femme aux cheveux noirs qui a encaissé un lot de chèques de \$650.000 représentant les droits payés par la McGraw-Hill de New York au milliardaire Howard Hughes pour la publication de son "autobiographie".

Les autorités suisses confirment qu'un mandat international a été lancé contre la jeune femme (âgée entre 31 et 40 ans) non identifiée qui a encaissé les chèques à la très sérieuse Banque de crédit suisse. Toutefois, le magazine Time, qui s'est livré à une enquête de son côté, affirme que l'inconnue s'est présentée à la banque de Zurich sous le nom de Helga R. Hughes. La McGraw-Hill avait libellé les chèques au nom de "H.R. Hughes".

Helga présentait un passeport helvétique indiquant qu'elle est domiciliée à Paris.

Au crédit suisse, on affirmait hier que les sommes payées à la prétendue H.R. Hughes l'ont été de bonne foi et sur présentation de documents d'identité parfaitement en règle.

La police zurichoise, qui instruit une plainte de Mac Graw-Hill, affirme pour sa part que tout est faux dans cette affaire: Helga Hughes n'existe que sur passeport suisse habilement truqué. Une seule chose est bien réelle dans cette affaire: les 650.000 dollars remis de mai à décembre à l'émissaire d'un groupe d'habiles escrocs.

La police zurichoise a de nombreuses difficultés pour la poursuite de son enquête car elle doit obtenir ses renseignements de la police américaine, ce qui prend beaucoup de temps. On n'attend donc pas de nouveaux développements avant deux ou trois jours.

Le magazine Time, qui doit être bien informé puisque l'hebdomadaire Life, appartenant à la même maison d'édition, avait acheté les droits pour les bonnes feuilles de l'autobiographie contestée, précise qu'à la banque suisse un compte spécial avait été ouvert au nom de "H.R. Hughes", en avril dernier, par une jolie "blonde" de 42 ans, parlant anglais et très mal allemand. Son passeport suisse avait été délivré en 1969 par le consulat helvétique de Barcelone.

A peu près deux semaines après chacun des trois dépôts, la même femme a retiré l'argent de la banque, en devises suisses. Les bizarreries dont le milliardaire Howard Hughes est coutumier, même dans la conduite de ses vastes affaires (ses collaborateurs les plus proches ne l'ont jamais vu depuis quinze ans) sont-elles à l'origine du mystère?

Il est encore impossible de se prononcer dans cette affaire qui s'embrouille un peu plus chaque jour. McGraw-Hill et Life ont suspendu provisoirement la publication du livre et des bonnes feuilles, dont l'auteur, Clifford Irving, affirme avoir un grand luxe de précisions avoir réellement rencontré à diverses reprises M. Howard Hughes qui lui aurait fourni la matière pour son "autobiographie". Le milliardaire a affirmé par écrit et dans une extravagante conférence de presse tenue par téléphone avec sept journalistes, qu'il n'a jamais rencontré M. Irving et que le livre annoncé est un faux.

Clifford Irving, pour sa part, se repose dans sa maison d'Ibiza, au large des côtes espagnoles. Son avocat, Me Martin Ackerman, a déclaré que selon son client, le compte bancaire à Zurich a été ouvert "par un loyal serviteur, un agent ou un associé de Howard Hughes". Quant au Hughes rencontré par Irving, il ne saurait être question d'un sosie, affirme Me Ackerman, car quelqu'un d'autre que le milliardaire n'aurait pas pu connaître aussi bien ses faits et gestes et les circonstances des divers incidents relatés.

Clifford Irving, pour sa part, se repose dans sa maison d'Ibiza, au large des côtes espagnoles. Son avocat, Me Martin Ackerman, a déclaré que selon son client, le compte bancaire à Zurich a été ouvert "par un loyal serviteur, un agent ou un associé de Howard Hughes". Quant au Hughes rencontré par Irving, il ne saurait être question d'un sosie, affirme Me Ackerman, car quelqu'un d'autre que le milliardaire n'aurait pas pu connaître aussi bien ses faits et gestes et les circonstances des divers incidents relatés.

Le poète Guinsbourg retrouve la liberté

MOSCOU — Alexandre Guinsbourg, âgé de 35 ans, avait diffusé en février 1966 un "Livre blanc" dans lequel il refusait point par point l'inanité des accusations retenues contre les écrivains André Sinavsky et Youli Daniel, qui avaient été condamnés à 7 et 5 ans de camp pour avoir fait passer leurs oeuvres à l'étranger.

Il avait été arrêté le 22 janvier 1967, quelques jours après avoir manifesté avec plusieurs de ses amis en faveur de la libération de Daniel et Sinavsky. Deux jeunes dissidents, Youri Galantchouk et Alexis Dobrovolsky, qui avaient participé à la manifestation furent condamnés en même temps que lui.

Le père Adalbert Hamman:

L'Église peut encore beaucoup apprendre des premiers chrétiens

par Gilles Provost

L'Église d'aujourd'hui a beaucoup à apprendre des premières communautés chrétiennes, celles du deuxième siècle, notamment. A cette époque, on découvre surtout des communautés à taille humaine où la foi s'enracine dans une fraternité et un partage très incarné. Au niveau des structures, l'Église était encore en recherche. Il n'était pas question de "plan quinquennal"! on s'adaptait au jour le jour aux besoins concrets dans un climat d'intense créativité.

C'est ce qu'affirmait il y a quelques jours au DEVOIR le père Adalbert Hamman, o.f.m. qui vient de publier chez Hachette un livre intitulé "La Vie quotidienne des premiers chrétiens". Il y reconstitue le milieu de vie de ces premiers chrétiens, le rythme de leurs journées, leur organisation sociale, etc. Ce souci des détails concrets est tel que le livre cite même le prix des filles de joie dans les auberges!

Aux yeux du père Hamman, l'image romantique que plusieurs groupes de chrétiens projettent sur ces débuts de l'Église est souvent bien fondée mais il ne faudrait pas oublier le revers de la médaille: les dissensions, les infidélités, les profiteurs, les faiblesses morales, etc.

Les communautés chrétiennes se sont d'abord formées dans les ports et les îles, en somme, dans les endroits abordables par bateau. Il s'agissait presque toujours de petites minorités isolées au sein d'un monde où la religion d'Etat imprégnait les moindres gestes de la vie quotidienne. Le plus souvent, il s'agissait de groupes de 20 à 40 personnes. Dans les grandes villes, le nombre pouvait atteindre jusqu'à 100 ou 200 fidèles. A Rome, elles étaient regroupées par quartiers.

La diffusion du christianisme s'est faite grâce aux nombreux échanges commerciaux du monde méditerranéen par l'intermédiaire des fidèles isolés. Quelques missionnaires itinérants ont aussi pris exemple sur les apôtres, mais il s'agissait alors d'initiatives personnelles. "Nous ne connaissons aucun exemple d'un missionnaire envoyé par un chef de communauté".

Quand, dans un endroit, la communauté devenait suffisamment nombreuse, elle se nommait un président (presbytre ou évêque) avec l'accord éventuel du missionnaire itinérant. Ce président était en général un "pater familias" qui mettait sa maison à la disposition de la communauté pour les assemblées.

En raison de leur âge avancé, ces présidents durent se faire aider de jeunes diacres pour les services concrets. En Asie mineure, où les femmes étaient plus isolées, on a eu recours à des diaconesses qui pouvaient impunément en-

trer dans les endroits réservés aux hommes.

Au sein de ces communautés, il y avait un réel partage des biens et on essayait souvent d'y changer les relations mal-être ou la foi s'enracine dans une fraternité réelle qui s'établissait en bouleversant pas moins les idées reçues. L'aide aux pauvres était souvent très délicate: on les invitait à la maison plutôt que de leur "faire la charité".

L'apostolat était l'affaire de tous et proposait un changement de vie, une conversion concrète, contrairement aux religions formalistes de l'époque. Il n'y avait à peu près pas de missionnaires professionnels. Tout se faisait "par osmose" entre esclaves, entre malades et médecins, entre maîtres et esclaves, entre parents et enfants, etc.

La forte cellule familiale du monde romain, très paternaliste, a aussi joué un rôle important: les interactions s'y faisaient plus sentir, une conversion influençait énormément toute la cellule familiale. On a ainsi pu parler de "conversion familiale". Pourtant, au temps des persécutions, on verra beaucoup de maîtres dénoncés par leurs esclaves ou par leur épouse ou inversement.

Les communautés étaient extrêmement bigarrées. Tous les milieux sociaux y furent vite représentés, contrairement à une imagerie populaire qui voit le christianisme primitif comme une religion de pauvres. Tous ces gens se connaissaient et personne n'ignorait la situation sociale, personnelle ou économique du voisin. On ne concevait pas qu'une eu-

charistie puisse rester sans signification pour la vie concrète.

En ce temps de "diaspora", les gens hésitaient souvent très longtemps avant de demander le baptême. Les circonstances imposaient une préparation soignée. La conversion morale exigée ne se faisait pas du jour au lendemain et de nombreux échecs suivaient même le baptême. Bien des gens demeurèrent catéchumènes presque toute leur vie même avant les persécutions. Cette exigence ne pouvait pas ne pas influencer la ferveur des premières communautés.

De nombreuses difficultés surgissaient pourtant de la culture locale portée au manichéisme et du passé religieux dont chaque individu ne pouvait se défaire complètement. Très rapidement, des anachorètes et des ascètes voués au célibat ont commencé à "juger de haut" les gens mariés malgré de nombreuses protestations. Souvent, les communautés chrétiennes elles-mêmes ont été très dures envers les frères apostats ou criminels.

Les communautés n'hésitaient pas non plus à se corriger mutuellement comme on le voit déjà dans les lettres de saint Paul. Le père Hamman cite aussi une lettre des chrétiens de Lyon à ceux de l'Asie Mineure qui étaient intraitables envers les apostats: les gens de Lyon soulignent au contraire que leurs propres martyrs ont toujours été pleins de prévenance envers les frères tombés cherchant à les ramener en leur rendant vraiment service et en priant pour eux au lieu de les exclure...

75% des motoneiges seraient achetées à crédit au Québec

Les compagnies de finance et les banques auraient accordé des prêts pour l'achat de 75% des motoneiges utilisées au Québec et le coût d'opération annuelle de ces machines varierait de \$200 à \$500, sans compter la dépréciation du véhicule dont la vie moyenne est de trois ans.

Ces chiffres sont extraits d'un document intitulé "La motoneige, véhicule de détente ou train de folie?", publié en novembre dernier par M. Roland Dufour, prêtre délégué pour la Pastorale du tourisme de la Conférence catholique québécoise.

Dans son document, M. Dufour fait le bilan de la motoneige: ventes, emplois,

revenus aux gouvernements, etc. et pertes de vie, accidents, pour en venir à la conclusion que le bilan est plus positif que négatif.

L'éducation à ce loisir nouveau, souligne M. Dufour, ne peut se faire par de simples exhortations pieuses mais par des réflexions communautaires à l'intérieur de toutes sortes de mouvements sociaux, culturels, apostoliques ou religieux.

M. Dufour note dans son bilan que l'investissement pour l'achat d'une ou deux motoneiges par famille peut débalancer un budget, engager à de lourdes obligations financières au détriment des besoins plus essentiels et plus urgents.

Voici pourquoi nous disons que "Ça marche avec la Banque de Commerce!"

Quand nous disons "Ça marche avec la Banque de Commerce", nous répétons simplement ce que disent tous ceux qui viennent nous voir.

C'est bien simple. Avec nos nombreuses succursales, nous nous sommes arrangés pour être vos voisins. Parce que nous voulons vous connaître. Et pour vous connaître, nous devons être près de vous. Histoire de vous demander de temps en temps, comment ça marche? Surtout, il ne faut pas vous gêner. Car nous

avons des réponses à toutes vos questions bancaires. Besoin d'argent? Argent à placer? Capital à réaliser? Epargne automatique? Nous sommes familiers avec toutes ces opérations bancaires. C'est là notre pain quotidien.

Même si vos problèmes vous semblent compliqués, nos solutions sont simples, pratiques et adaptées à vos besoins.

Après tout, nous sommes de votre côté, car nous sommes tout disposés à vous fournir assistance et conseils. Pourquoi attendre? Venez voir comme.



"Ça marche avec la Banque de Commerce!"

Gérard Filion:

Le Canada n'a pas intérêt à bloquer le capital étranger

TORONTO (Le Devoir) — Le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Gérard Filion, a soutenu hier que le Canada n'a pas intérêt à adopter des politiques visant à limiter ou à réduire les investissements étrangers au pays.

S'adressant aux membres du Canadian Club de Toronto, M. Filion a noté que le Canada faisait face à un taux élevé de chômage et que, pour les gouvernements provinciaux et une grande partie de notre main-d'oeuvre, "ce sont les emplois et la croissance économique qui comptent d'abord".

"Nous désirons tous que le nombre des investissements canadiens s'accroisse mais, dans la situation où nous nous trouvons, il nous est impossible d'appuyer toute politique dont découlerait une réduction nette de l'investissement total, quelle qu'en soit la provenance."

Le conférencier a rappelé que les gouvernements provinciaux, y compris celui du Québec, s'opposent avec ténacité à toute politique nationale officielle qui entraînerait la restriction des nouveaux investissements, quel qu'en soit le genre.

"A la lumière de ces considérations, a dit M. Filion, il est douteux qu'un gouvernement fédéral quelconque édicte, en matière d'investissements étrangers, le genre de législation sévère que souhaitent les prétendus nationalistes économiques."

Le président de l'AMC a déclaré que "l'administration centrale a fait preuve de sagesse en traitant prudemment cette question et en refusant de déclarer précipitamment une politique ou d'édicter une mesure législative dont lui-même et la population canadienne auraient pu être les victimes".

Pour M. Filion, le "dilemme" est le suivant: "il s'agit pour nous d'élaborer une formule qui permettra de concilier le désir légitime des Canadiens de sauvegarder leur souveraineté nationale avec la nécessité économique

où ils se trouvent de créer et d'attirer de partout les capitaux d'investissement que requiert la réalisation de leurs aspirations nationales".

Le conférencier a rappelé que l'Association des manufacturiers canadiens avait déjà suggéré que le gouvernement ait recours "à des moyens qui faciliteront la réalisation d'une plus grande indépendance nationale de même qu'une expansion économique soutenue". Selon le président de l'AMC, il faut aussi admettre que "le commerce (mondial) est la planche de salut du Canada et que l'expansion soutenue de ce secteur constitue la meilleure garantie possible de la préservation durable de notre indépendance politique qu'il est de notre niveau de vie".

M. Filion a dit que "la gestation de nos dissensions internes au Canada" — l'isolationnisme tant provincial que régional, le manque de coordination entre les politiques des provinces, l'incessant conflit juridictionnel entre Ottawa et les provinces — constitue la plus grave menace qui plane "sur notre avenir en tant que peuple puissant et indépendant".

Selon le conférencier, "le credo du nationalisme constructif" doit également comprendre "l'acceptation des disparités sociales et culturelles plus comme une force nationale que comme une faiblesse", de même que "la confiance que l'augmentation constante de la population de la main-d'oeuvre, des niveaux d'éducation et des ressources matérielles de cette terre très privilégiée, nous donne la force voulue pour préserver la souveraineté politique et l'indépendance du Canada".

Parlant du Québec, M. Filion a soutenu que si le climat politique et social y est "plus serein" qu'il y a un an, du point de vue économique le Québec "ne s'est pas encore remis du coup d'octobre 1970 et ce, à cause du ralentissement général de l'activité économique nord-américaine et des nuages d'incertitude qui ont menacé son avenir".

Vigneault triomphe à Toronto

Gilles Vigneault a réussi à remplir presque à pleine capacité le très anglo-saxon Massey-Hall, samedi soir.

Le chansonnier de Natashquan et de la Côte nord était en pleine forme et a interprété une vingtaine de chansons entrecoupées de monologues qui expliquaient les personnages devenus légendaires: Cailloux - Lapierre, Ti-Oeil et Ti-Paul La Pitoune.

Contrairement à ce qu'il avait fait l'an dernier dans la même salle, Vigneault a glissé quelques mots d'anglais dans ses présentations. L'auditoire, cependant, était en grande partie composé de francophones de Toronto auquel un nombre assez important d'Anglo - Canadiens s'étaient joints.

A son répertoire très connu comme "Saint-Dilon", "Jean du sud", "Jos Montferland" et "Les gens de mon pays", il a ajouté quelques nouveautés, du moins pour Toronto, comme "Je chante pour..." "Les voyages - ries", "La pitoune", etc.

Il a terminé son récital par "Mon pays" qui après plusieurs années, soulève toujours le même enthousiasme. En rappel il a chanté "Saint-Dilon" d'abord sur un temps de valse, puis sur le rythme endiablé qu'on connaît. Des applaudissements très nourris de la salle, debout, ont obligé le chanteur à revenir saluer plusieurs fois.

rideau vert

du MARDI au VENDREDI 20 h.
Samedi: 19 h. et 22 h., Dimanche 19 h.

SOIRÉE FEYDEAU
seulement de madame
on purge bébé

Mise en scène:
ANDRÉ CAILLOUX

André Lapierre
Jean Duceppe
Jean-Marie Lemieux
Jacques Lorain
Arlette Sanders
Lenie Scofield
Gilles Cloutier

Res. 844 1793
4664, rue St-Denis
Metro Laurier, sortie Gifford

NE LES MANQUEZ PAS!

Buster Keaton

1	The Grease	Dernier Soir
2	Our Hospitality	Mar-Jeu: 26-27 Janvier
3	SHERLOCK JR.	Ven-Sam: 28-29 Janvier
4	THE NAVIGATOR	Dim-Lun: 30-31 Janvier
5	GOWEST	Mar-Jeu: 1-2 Février
6	Seven Chances	Jeu-Ven: 3-4 Février
7	Battling Butler	Sam-Dim: 5-6 Février
8	THE GENERAL	Lun-Mar: 7-8 Février
9	COLLEGE	Mar-Jeu: 9-10 Février
10	STEAMBOAT BILL JR.	Ven-Sam: 11-12 Février

avec chaque film, deux courts métrages de KEATON

5380 St-Laurent
277-3233 **verdi**

Le Roi du Rire

charlot revient

LES TEMPS MODERNES
5e SEM.
ALOUETTE
318 St. Catherine W. 861-2807
HORAIRES: 12.30, 2.10, 3.55, 5.45, 7.35, 9.25 p.m. DERNIER PROGRAMME COMPLET 9.15 p.m.

le pays du dragon

de tennessee williams
michel tremblay
monique mercure
denise proulx
rita lafontaine

mise en scène:
andré brassard
carmen tremblay
marc legault
jean archambault

à partir du treize janvier

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS - 845-7277

Les oranges sont vertes
de CLAUDE GAUVREAU

MISE EN SCÈNE: Jean-Pierre Ronfard
DÉCORS: Mousseau

Du mardi au vendredi: 20h15,
Samedi: 16h45 et 20h45. Billets à \$1.50 pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes travailleurs" du TNM, 15 minutes avant chaque représentation (si disponible).
Réservations: 288-6139

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

DES VENDREDI

Film réussi parce qu'il est juste, sincère et beau.
— *Télé 7 Jours*

Catherine Deneuve se montre bouleversante.
— *Le Figaro*

NADINE TRINTIGNANT IMPOSE LE RESPECT.
— *Le Parisien Libéré*

C'est beau déchirant...
On ne peut que louer l'interprétation.
— *Paris Soir*

CLAUDE LELOUCH présente

CATHERINE DENEUVE MARCELLO MASTROIANNI

ça n'arrive qu'aux autres

un film écrit et réalisé par NADINE TRINTIGNANT

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

2e SEMAINE
14 ANS

le SAUVEUR
Un film de Michel Mardore
EASTMANCOLOR
Horst BUCHOLZ Muriel CATALA Danièle AJORET

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢

CE SOIR MARDI 25 JANVIER
Yves Montand.
Anouk Aimée
7:00 UN SOIR, UN TRAIN d'André Delvaux (en français)
Marcello Mastroianni
9:30 HUIT ET DEMI de Federico Fellini (en français)

DEMAIN MERCREDI 26 JANVIER
7:00 LE VOLEUR de Louis Malle
9:13 LA VOLEUSE de Jean Chaptal

OUTREMONT
1248 Bernard 277-3233

CINEMAS ODEON

LE DERNIER ET LE PLUS BEAU FILM DE
SERGIO LEONE

VERSION INTEGRALE
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
6:00 - 9:00

MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

APRÈS "LE DOCTEUR JIVAGO" LE NOUVEAU CHEF-D'ŒUVRE DE
DAVID LEAN

3e SEM.

La Fille de Ryan

EN COULEURS

Robert Mitchum - Sarah Miles
12:50 - 4:30 - 8:10

CHAMPLAIN
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1885
Séance: 8:00

VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092

Renoir

13e ET DERNIÈRE SEMAINE

LEA MASSARI BENOT FERREUX

"Le Souffle au Coeur"

FILM DE LOUIS MALLE
en couleurs
7:30 - 9:30

McLaren 7e SEM. 14 ANS

Film de Roman Polanski

LE BAL DES VAMPIRES

COULEURS 7:30 - 9:30

le DAUPHIN
BEAUBIEN D'IBERVILLE 721-6060

LE MEILLEUR DESSIN ANIMÉ WESTERN FRANÇAIS...

LUCKY LUKE

5e SEM.

EN COULEURS

Laurel Hardy

MOINS DE 12 ANS 1.00

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

6e SEMAINE POUR TOUS

SMIC SMAC SMOC

film de CLAUDE LELOUCH

KATHARINE HEPBURN GENEVIEVE BUIJOLD
VANESSA REDGRAVE
LE PETIT
inéma "THE TROJAN WOMEN" COLOR
PLACE VILLE-MARIE 866-2644

POUR TOUS
Horaires: 12.15, 2.15, 4.15, 6.25, 8.35 p.m.

Pour la première fois au Canada!
"Fantaisie sur glace", le spectacle éblouissant de George Arnold.

En vedette du 24 janvier au 4 mars. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Frais de couvert le samedi: \$4.00 seulement. Réservations: composez 861-3511.

Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

(Premier spectacle: \$6.00 minimum par personne)

C.C.A. présente un FESTIVAL INTERNATIONAL

Jeu 3 février 8:30 p.m.

Programme: 12 Variations Mozart; Sonate No 1 Bartok; Sonate No 1 - Allegro - 4 Danses Hongroises Brahms

DAVID OISTRAKH
Le Maître du Violon

Vladimir ASHKENAZY
Lundi 14 fév. 8:30 p.m.

Itzhak PERLMAN

Programme: Sonate si bémol Mozart; Sonate No 1 fa mineur Prokofiev; Sonate do mineur Beethoven.

Jeu 24 février 8:30 p.m.

L'INCOMPARABLE ROSTROPOVICH

Programme: Adagio Bach, 12 Variations Beethoven; Sonate fa majeur Strauss; Sonate do majeur Prokofiev.

Billets chaque concert: \$3.00, 4.00, 5.00, 6.00, 7.00

En vente: Place des Arts; CCA 1822 ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Charge; aussi agences Montréal et banlieues composer 932-2234.

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER

2 grands films de **RUSS MEYER**

CETTE SOIF D'AMOUR

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE!

Mid-Minuit **Pigalle**

JOHNNY GOT HIS GUN
(johnny s'en va-t-en guerre)

un des dix meilleurs films de l'année

VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

"Un chef-d'œuvre" - le Figaro

VIVA LA MUERTE

19e Sem.

ÉTUDIANTS 99¢

Arrabal

SALLE HERMES 489-5559
5550 Sherbrooke W.

ROLAND L. RACINE
"MONSIEUR VOYAGE"
présente le

3e FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM TOURISTIQUE

HÔTEL REINE ELIZABETH, MONTRÉAL
LES 28-29-30 JANVIER, 1972

avec le concours des Lignes Aériennes Internationales

VENDREDI SOIR — 28 à 8 H. 30:

Sofia et la Vallée des Roses, Bulgarie — Vacances-Jeunesse en Israël — Hawaï — La Suisse — La Sicile — Excursion en U.R.S.S.

SAMEDI, MATINÉE — 29 à 2 H. 30:

La Grande-Bretagne — Le Portugal — Munich à l'heure des Olympiques — Trésors de Thaïlande — Les Sables d'Or de la Mer Noire — L'Afrique Orientale: Kenya, Ouganda, Tanzanie & Zambie.

SAMEDI SOIR — 29 à 8 H. 30:

La Corse vue du Ciel — Ce qu'il faut voir en U.R.S.S. — Israël '72 — L'Italie — L'Étonnante Amsterdam — A partir de Prague.

DIMANCHE, MATINÉE — 30 à 2 H. 30:

Sous les Feux du Soleil Espagnol — Le Château de Versailles — La Côte d'Azur — Le Mexique — Escapes dans le Pacifique: Australie — Nouvelle-Zélande — Nouvelle-Calédonie — Tahiti — Fiji — Nouvelle-Guinée.

DIMANCHE SOIR — 30 à 8 H. 00:

Le Japon — la Grèce — la Costa del Sol — la Scandinavie — l'Allemagne touristique — A partir du Caire — Afrique du Sud

PRIX DES BILLETS: \$2.00
\$1.81 - taxe 19¢

SÉRIE COMPLÈTE
les 5 spectacles = \$8.50

COMPTOIRS DE VENTE:
ATLAS VOYAGES, 1821 est, Sherbrooke; CLUB JEUNESSE, 9334 La-jeunesse; SAUVE FRERES, 6554 Plaza St-Hubert & SAUVE aux Galeries d'Anjou; MONTAMBAULT VOYAGE, 15 de la Concorde, Pont-Viau, Laval; TRAVELAIDE, 1 Place Longueuil; GINGRAS VOYAGES, 1966 boul. Graham, Ville Mt-Royal; AIR FRANCE, 1265 Peel, angle Sainte-Catherine; Voyages La Salle, 406 Lafleur, La Salle.

AU REINE ELIZABETH
avant chaque spectacle
Renseignements: **937-4840**
30 PRIX DE PRÉSENCE

2e sem 18 ANS Adultes

...de beaux démons, des Satans adolescents...

IMPERIAL

1430 Bleury 288-7102

JOHNNY GOT HIS GUN
(johnny s'en va-t-en guerre)

un des dix meilleurs films de l'année

VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Deux films en couleurs de **SERGIO LEONE** avec **CLINT EASTWOOD**

6.20 et 10.15 p.m. POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS

8.00 p.m. POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS

CINÉMA MONTROSE 3180 Bélanger est - 722-0302

AUJOURD'HUI 3 REPRÉSENTATIONS À 2:00 P.M. - 5:30 P.M. - 9:00 P.M.

"Fiddler on the Roof" On The Screen

BILLETTS RÉSERVÉS EN VENTE TOUTS LES JOURS de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.

MATINÉES Mer. 2:00 P.M. - Sam. 1:30 P.M. \$3.00
Dimanche - Jours fériés 2:00 P.M. \$4.00
PRE-SOIRÉES Ven. 5:30 P.M. - Sam. 5:00 P.M. \$4.00
SOIRÉES Lundi à Jeudi 8:00 P.M. - Vendredi - Samedi 9:00 P.M. \$4.00
Dimanche 7:30 P.M. \$4.00

Commande postale - Service prompt

1010 LAGACHELÈRE OUEST VIA CHATEAU CHAMPLAIN **PLACE DU CANADA** 861-1431 United Artists

ST-DENIS BIJOU 10e SEMAINE POUR TOUS

LE QUÉBEC O'EST... **MON ONCLE ANTOINE**

Jacques Gagnon Jean Duceppe
Claude Jutra

HORAIRE: 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40

Prix spéciaux pour groupes. Veuillez vous adresser au gérant.

Cinéma CHEVALIER POUR TOUS

MAX ET LES FERRAILLEURS EN COULEURS

Un film de CLAUDE SAUTET FRANÇOIS PERIER GEORGES WILSON

Cinéma PIERROT 18 ANS Adultes

ERIKA BLANC ADOLFO CELI **moi emmanuelle**

Centre de cinéma ST-DENIS 463-3721

le nouveau couple du cinéma

4e Sem. **opération fou-rire!** POUR TOUS

DOMINIQUE MICHEL YVON DESCHAMPS

TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA... gilles richer jean bissonnette

JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

CINÉMA FLEUR de LYS 858 STE CATHERINE, EST
CINÉMA de PARIS 616 STE CATHERINE, OUEST

GRANDE PREMIÈRE MERCREDI À 9.00 P.M.

SAINT-DENIS METRO ST-DENIS - DE MONTIGNY 1594, ST-DENIS 849-4211

THE 13 POUR TOUS

Un film de Godbout et Domperre

Pour rire en musique!

Louise Forestier Les Cyniques

ADMISSION - 2.00

a l'affiche! EN PRIMEUR!

"DRÔLES, SPIRITUELS, EXTRAORDINAIRES"

Un Atlantic City à la Jean Genet, un Forest Hills de travestis, en soutien-gorges, en déshabillés transparents, portant perruques bouclées et rouge à lèvres agressifs, tous ces gentils messieurs qui évoquent leurs "maris" en service au Japon ou leurs problèmes avec la conscription forcent notre sympathie.

- NEW YORK TIMES

the Queen (LA REINE)

en COULEURS avec sous-titres FRANÇAIS en plus: "LA POUPÉE" de Jacques Baratier

Comédie Canadienne 84 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3478

arts

Du 27 janvier au 14 février

Le Canada lointain et familier à Poitiers

par Paquerette Villeneuve

PARIS — Une fois l'an depuis 10 ans, la ville de Poitiers accueille une manifestation entièrement consacrée à la connaissance d'un pays ami à travers des oeuvres marquées de sa production de cinéma et de certaines oeuvres d'art.

Cette année, c'est le Canada qui a été invité à être pendant deux semaines, l'hôte des Poitevins. Du 27 janvier au 14 février, Poitiers vivra donc à l'heure canadienne: drapeaux et affiches partout dans les rues, produits canadiens exposés dans les vitrines des magasins, concours Air-Canada (2 billets Paris-Montreal et retour au gagnant), expositions et pour finir, en 25 longs métrages, un vaste panorama de la production cinématographique actuelle.

Les journées canadiennes de Poitiers débuteront le 27 janvier par une projection de "Mon Oncle Antoine" de Claude Jutra en présence de l'ambassadeur du Canada, M. Léo Cadieux et elles se termineront le 15 février par un don de livres canadiens à l'université locale.

Dans l'intervalle, les habitants de cette cité universitaire de 65.000 habitants apprendront sous les formes les plus diverses à connaître ce pays "à la fois lointain et familier". Dans un kiosque installé à l'entrée de l'hôtel de ville, une hôteesse accueillera les visiteurs désireux de se renseigner sur le tourisme, l'émigration ou les voyages. Les amateurs d'art trouveront dans les halls d'honneur de l'hôtel de ville trois expositions: l'une, de 40 dessins et collages récents de Marcel Barbeau; une série de lithographies originales, Les Esquimaux vus par Henri Matisse et enfin, Eskimuni, exposition de sculptures et gravures. A la Maison des Jeunes et de la Culture, exposition de photos de John Max.

L'artiste lyrique Renée Maheux donnera un récital de "Chansons de France et

du Canada" composé du répertoire qu'elle avait interprété l'an dernier au Centre Culturel à Paris (auquel elle a ajouté deux oeuvres de Gilles Vigneault.)

Le 4 février débuteront les Journées Cinématographiques canadiennes de Poitiers. 25 longs métrages seront au programme de ces 6 journées qui constitueront la première manifestation européenne entièrement consacrée au cinéma canadien, et on s'attend à ce qu'elles attirent au moins 10.000 spectateurs.

Au programme, des films de Jutra, Perrault, Groulx, Don Owen, Dansereau, Lefebvre, Carle, Shédib, Markson, Carle, Spry, King, Gagné, Labrecque et Massé, Lamothe, Delacroix, Arcand, Shandel, Leduc, choisis par des représentants de la Cinémaèque québécoise, du Conseil québécois du cinéma, de l'ONF, de la SDICC (Société de développement de l'Industrie cinématographique canadienne), du secrétariat d'Etat et du Ministère des Affaires Extérieures.

Les films seront présentés au rythme de 4 par jour et les séances de l'après-midi seront suivies de débats animés par des spécialistes du cinéma canadien. Il y aura Louis Marcorrelles, critique du journal Le Monde, Albert Cervoni, critique de l'Humanité, Philippe Haudiquet, de la revue Image et Son dont le dernier numéro est consacré à Pierre Perrault, André Paquet de la Cinémaèque québécoise et une délégation de cinéastes parmi lesquels Clément Perron, scénariste de Mon Oncle Antoine et J. Leduc, réalisateur de "On est loin du soleil".

Selon le directeur de l'ONF à Paris, M. Roland Ladouceur, "environ 600 à 700 personnes assistent chaque jour à ces rencontres".

Comment est né le projet des Journées

Cinématographiques canadiennes de Poitiers?

"La présentation à Paris au printemps dernier de 10 longs métrages produits par l'ONF avait donné lieu à de nombreux articles dans la presse. C'est à la suite de cela que le directeur des Journées prit contact avec nous. Nous avons signalé à M. Laville, dit M. Ladouceur, qu'il existait également d'autres sources de production au Canada et que jamais l'occasion ne s'était présentée d'en montrer un ensemble". L'idée lui plut et des différents secteurs au Canada, la réponse fut très positive.

De faire connaître un cinéma relativement inédit en France, perçu et relaté dans une optique et un vocabulaire assez dérivés pour un public français, c'est un défi. Mais ce défi, M. Laville a accepté avec confiance de le relever, car il a vu là un cinéma national authentique, fait d'un ensemble d'oeuvres qui collent à la réalité et aux préoccupations de leurs auteurs.

M. Ladouceur, qui avait annoncé les Journées dans LE DEVOIR dès février 1970, est très heureux du fait que producteurs privés et secteur public, anglophones et francophones aient tous collaboré à la mise au point de cette importante manifestation, "de façon à présenter une sélection représentative de l'ensemble du cinéma qui se fait chez nous". "Mon souhait le plus ardent? Que ce précédent puisse se renouveler fréquemment afin d'aider à la diffusion efficace de notre cinéma à l'étranger".

Les Journées se complètent par une exposition consacrée à McLaren et une exposition d'affiches sur le cinéma canadien.

La télévision et la radio nationale et régionale, les grands quotidiens et hebdomadaires parisiens rendront compte de ces événements.



Pauline Julien

"au milieu de ma vie"

Frémissante et impétueuse, cheveux en bataille, la séduisante "passionaria" de la chanson québécoise a présenté en fin de semaine, au Théâtre Maisonneuve, un spectacle magnifique dont elle avait voulu définir le thème dans un poème mis en musique par Gaston Brisson et Jacques Perron: "Au milieu de ma vie, peut-être à la veille de..."

Pour Pauline Julien, ce n'était pas la rentrée fulgurante de janvier 71 quand, après les "événements", elle incarnait un symbole de résistance farouche. C'était plutôt, cette année, tout à la fois une recherche, une promesse et un défi.

Répudiée par les circuits officiels, boycottée à la radio, écartée de la scène, elle a terriblement souffert des conséquences sociales de son engagement politique qui, en d'autres temps, lui coûta un séjour en prison. Un an plus tard, elle se produisit donc à la Place des Arts, une année au cours de laquelle "ceux qui lui voulaient du bien" ont tenté de la convaincre de dépolitisier son répertoire.

Ce qu'elle a fait, en partie. Elle n'allait certes pas renoncer à ses convictions, ni à la passion qui la pousse à les proclamer dans ses chansons. Mais Pauline Julien peut faire cela et autre chose. Elle a donc cherché à établir une équation nouvelle: la passion du révolutionnaire et la tendresse du pays; le cri de l'indignation et la douceur d'une vie rêvée, l'amère fantaisie de la femme qui "croque des 222" et la dérisoire tentative de la ménagère écrasée qui voudrait tellement, un instant, une minute, communiquer avec son mari, le matin, au petit déjeuner. Une équation qui n'exclut pas ses adjurations à la trop silencieuse majorité, mais fait place aussi à cette très belle chanson qui a pour titre "l'étranger" et qui célèbre la fraternité des hommes. Il y avait aussi "Vivre, dis-moi qui es-tu" et "C'était hier".

L'auditoire qui aime Pauline Julien a fait bon accueil à ces nouvelles chansons. Mais l'auditoire, il faut bien le constater par les applaudissements, affectionne davantage l'autre Pauline Julien, celle qui revendique, dénonce, fustige, proteste, la "passionaria" des événements d'octobre. Aussi, en rappel, quand elle ne chante pas "Les gens de mon pays" (Vigneault), Pauline Julien reprend ses refrains politiques.

Elle a donc relevé le défi, accompli sa recherche et tenu sa promesse: son répertoire en témoigne. Mais on se demande si Pauline Julien n'est pas, par moments, prisonnière de son personnage, à contrecœur, condamnée par ses auditoires à n'être qu'une partie d'elle-même. Aussi, faut-il qu'elle sache bien qu'une fraction très importante de ceux qui l'ont applaudie en fin de semaine, pour crier moins fort, n'en sont pas moins ravis de découvrir les autres ressources de Mme Julien. Il ne faudrait surtout pas qu'elle renoncât à chanter celles de ses chansons qui, pourtant très belles, n'ont pas obtenu auprès du public la même faveur. Elle a ouvert de nouvelles avenues; il convient de l'en féliciter. Et de féliciter son excellent ensemble musical que dirige avec maîtrise Gaston Brisson.

Michel ROY

télévision

CBFT 2

8.55	Aujourd'hui à l'RTF
9.00	En mouvement
9.15	Les Orléans
9.30	Vieilles
10.00	Les 100 jours de l'entour
10.15	Le sac à malice
10.30	Francis au paradis perdu
11.00	L'agriculteur de demain
11.30	Roquet bulles d'or
12.00	La grande aventure
12.30	Bou-Bou dans l'été
1.30	Cinéma
1.35	"Cachemire, valées heureuses de l'Himalaya" Documentaire
3.00	Forme d'aujourd'hui
4.00	Bohème
4.30	Sol et Gobelet
5.00	Daniel Boone
6.00	Le gourmet farfelu
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Format 30
7.30	Alerte dans l'espace
8.30	La soirée du Hockey
	"Partie des étoiles à Minnesota"
11.00	Téléjournal
11.30	Nouvelles du sport
11.50	Ce soir Jean-Pierre

CFTM 10

8.55	Bienvenue à l'FTM
9.30	Les dix petits bonhommes
9.50	Le dix vous informe
10.30	Les tantins de chez nous
10.50	Pour vous médiam
11.30	Évadés d'été-sous-marin
12.00	Le 10 vous informe
12.15	Y'a du soleil
1.15	Ciné-Marché
1.30	"Amère victoire" (Guerre - Amérique - 1957)
3.00	Banco - Banco
3.30	Rin Tin Tin
4.00	Le cirque du capitaine
5.00	Pitrouille du cosmos
5.30	Studio 10
6.00	Madame est servie
7.00	Le 10 vous informe
7.25	Les commentaires de Me Auguste Choquette
7.30	Hawaii 5-0
8.30	Symphonie
9.00	Les mystères de l'Ouest
10.00	Al secours mon amour
10.30	Les Nouvelles TVA
11.00	Le coureur du temps
11.15	En pantoufles
11.30	"Train de plaisir" Vaudville - Français 1906
12.45	Dernière édition
12.50	Fin des émissions

CBMT 3

8.22	Standby six
8.35	Mr. Dress-up
9.00	Pardon my french
9.30	Québec School Télécast
10.00	Canadian School Télécast
10.30	Friendly giant
10.45	Chez Hélène
11.00	Sesame Street
12.00	Savez la piste
12.30	Elwood (cliver) luncheon date
1.00	One O'clock report
1.15	Standby noon
1.30	Family court
2.00	The Galloping gourmet
2.30	Coronation street
3.00	Take 30
3.30	The edge of night
4.00	Paul Bernard psychiat
4.30	Dropin
5.00	Alphabet soup

théâtre

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: au Gesù "En attendant Godot" de Beckett

THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Papineau Ri-des Agins" de Marc F. Gélinas 2030 Tél. 825-2211

THEATRE DE QUATROUS: "Le pays du Dragon" de Tennessee Williams

LE PATRIOTE: "Richard Huet et Tex" de David Groulx 2030

LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Le lendemain de la veille" de Gagnon

RIDEAU VERT: "Feu la mère de madame" en purge bibi de Fevdeau 20h

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETTIER: "Orchestre symphonique de Montréal" Chef et soliste David Oistrakh 2030

SALLE MAISONNEUVE: "Monique Leyrac" 2030

SALLE PORT-ROYAL: "Les oranges sont vertes" de C. Gauthier par le TSV 20h 15

SIAN Knitwear Boutique

Encore 2 semaines pour renouveler votre garde-robe à

50% de rabais

- Manteaux
- Robes pantalons
- Costumes 2 ou 3 pièces
- Robes
- Robes longues
- Gilets
- Jupes
- Chandails
- Lainages Angora
- Chandails sports
- Couvre-tout

Grandeurs 8-20 34-42

FAIRVIEW POINTE CLAIRE 695 1356

PLACE VILLE-MARIE 861 7136

ALEXIS NIMON PLAZA 912 1471

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizon talent

- 1-Relatif au Rhin. - Côté d'où vient le courant, dans un cours d'eau.
- 2-Façonner aux moeurs européennes.
- 3-Qu'il n'est point usité.
- 4-Habitation. - Strontium. - Partie la plus grossière du son.
- 5-Entourer, environner. - Qui jouit de la béatitude éternelle. - Pronom personnel.
- 6-Doigt du pied. - Expression de la voix.
- 7-Confirmer. - Qui amuse.
- 8-Canne ferrée à un bout et munie d'une petite pioche à l'autre. - Enduit imitant le marbre.
- 9-Enrichir d'ornements.
- 10-D'un verbe gai. - Erblum.
- 11-Attente d'un bien qu'on désire. - A lui.
- 12-Classe de vertébrés aériens. - Métal d'un gris bleuâtre.

Solution d'hier

1-IMPULSARITE
2-NORME AMENER
3-CRU NAVIGUER
4-OGRESSE AS E
5-NOIRE TOI LER
6-SEGMENTE TUA
7-ON L'ARRETE
8-LINTER SS EM
9-ANEE UNIACTE
10-BRU ANIERE T
11-LISERE DD CA
12-E FUSSE SIAL

Vertical ment

- 1-Incorporer de nouveau.
- 2-Voile carrée située immédiatement au-dessus des basses voiles. - Fait apparaître l'irisation.
- 3-Savoir approfondi dans un ordre de connaissance. - Police Provinciale.

l'actualité

Sur le secteur minier

Le bill sur la concurrence aurait un effet particulièrement néfaste

Sous sa forme actuelle, le projet de loi sur la concurrence aurait, selon l'Association minière du Canada, "un effet particulièrement néfaste" sur le secteur minier canadien et il serait regrettable qu'il soit adopté sans avoir été considérablement modifié.

Dans un mémoire soumis le mois dernier au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Bastford, l'AMC résume ses principaux griefs contre la formulation actuelle du projet de loi, ce document en trois parties, qui a été rendu public hier, est suivi d'une analyse détaillée et de recommandations; la troisième partie contient les conclusions d'un conseiller juridique indépendant, vis-à-vis de la constitutionnalité des deux principales dispositions du projet.

L'AMC estime que l'extrême latitude prévue, dans le projet de loi, pour les procédures d'interdiction permettra "de rendre condamnables des pratiques jusqu'à présent admises et parfaitement légales". L'Association affirme de plus, que "de nombreuses infractions, de caractère technique et, de plus, totalement imprévisibles pourront être commises dans des cas où l'intérêt général n'est pas réellement menacé".

L'AMC soutient également que le chapitre sur les accords interdits, malgré les exceptions prévues, va bien au-delà des recommandations faites par le Conseil économique du Canada en juillet 1969. Ces dernières dénonçaient essentiellement les trois principales infractions suivantes:

- Collusion entre concurrents pour arranger les prix (en particulier sur les soumissions).

- Collusion entre concurrents pour empêcher l'entrée d'un nouveau concurrent ou l'expansion de concurrents déjà installés sur le marché.

Bien que le Conseil économique se soit déclaré en faveur de l'interdiction complète de ces trois possibilités précises, il ne fait, selon le mémoire, aucune allusion à leur légitimité.

L'AMC suggère que ce chapitre soit revu de façon à permettre "qu'on ne considère pas qu'une infraction a été commise à moins que l'accord, l'entente ou la coalition ait causé une réduction notable de la concurrence sur le marché considéré".

La seconde erreur fondamentale, selon l'AMC, concerne le pouvoir donné aux tribunaux d'interdire une fusion "lorsqu'il juge que, dans certains cas, cette fusion amènera certainement ou probablement une réduction notable de la concurrence". Dans l'optique de l'AMC, l'examen de la situation devrait être plus objectif, sans qu'il soit possible d'émettre un interdit aussi longtemps qu'il n'existe une concurrence réelle sur le marché.

L'AMC rejette le principe que le tribunal décide lui-même de sa propre compétence en se basant sur son évaluation subjective des faits. Par exemple, d'après le mémoire, le tribunal ne devrait pas être habilité à prononcer une injonction à moins que la personne qu'il vise n'ait réellement consenti des prix discriminatoires.

Cet aspect du problème préoccupe particulièrement l'industrie minière étant donné que les accords entre les entrepri-

ses en matière d'exploration et d'aménagement des ressources sont devenus très courants dans ce secteur.

L'AMC fait remarquer que "l'existence de nombreuses entreprises en participation résulte non pas du manque de ressources financières de la part des parties concernées mais plutôt d'un désir de répartir plus équitablement les risques ou de multiplier les occasions de bénéfices, en participant à de nombreux projets à la fois".

Pour résoudre le problème, l'AMC recommande d'élargir considérablement la définition des entreprises en participation si ce concept doit figurer dans la nouvelle loi.

A propos des monopoles, l'Association suggère que le tribunal "n'ait la possibilité d'agir que s'il existe réellement une situation monopolistique dans un marché particulier, et ce, à condition qu'il soit prouvé que cette situation ait profité à quelqu'un".

En ce qui concerne la discrimination dans les prix, le mémoire souligne que le projet actuel semble ignorer le facteur temps. A ce propos, il cite l'exemple d'une compagnie minière qui effectue des travaux de fondation sur commande. Une telle compagnie devrait être autorisée à établir différents prix avec ses clients, d'une année à l'autre, selon l'évolution dans son secteur d'activité. Si l'on s'en tient à la loi actuelle, de tels changements de prix pourraient être jugés discriminatoires, comme pourraient l'être les remises de quantité.

économique

Les marchés boursiers

La baisse des cours se poursuit

Les cours étaient à la baisse dans tous les compartiments hier à la Bourse de Montréal au cours d'une séance peu animée.

Les baisses l'ont emporté sur les hausses par une marge de 43 alors que 85 valeurs demeuraient inchangées. Le volume total de titres transigés a été de 330.

A l'indice, les industrielles ont cédé 1.65 à 193.08, les services publics, .25 à 164.06, les bancaires, .07 à 250.21.

L'indice composé, 1.22 à 197.27 et les papiers, .29 à 93.08.

TORONTO

Les aurifères ont clôturé en légère hausse, hier, à la Bourse de Toronto, où les principaux compartiments ont cependant subi des pertes dans une séance modérément animée.

Selon les analystes, le marché qui en est à sa quatrième séance consécutive de recul,

subit encore les effets des prises de bénéfices.

L'indice des industrielles a fléchi de .99 à 193.68; les métaux de base, .79 à 85.11 et les pétroles de l'ouest, 2.59 à 218.76. Les aurifères progressent de 81 à 162.69.

Le volume s'inscrit à 2.52 millions d'actions, d'une valeur globale de \$22.06 millions, contre 2.41 millions d'actions, d'une valeur de \$23.40 millions, vendredi.

Les boissons, les communications, les immobilières et les industries minières, figuraient parmi les 13 des 17 sous-groupes de l'indice des industrielles à subir des pertes.

Les bancaires, les pipelines, les manufacturières et les alimentaires ont légèrement progressé.

Bethlehem a reculé de 1-4 à \$18 1-2, la société ayant annoncé qu'elle se proposait, au cours des six prochains mois, de consacrer près de \$2 millions pour de nouvelles recherches sur ses découvertes de cuivre dans la région de Highland Valley, en Colombie-Britannique.

Canadian Utilities a avancé de 1 5-8 à \$42 7-8. La société a annoncé une légère hausse de ses bénéfices en 1971, par rapport à 1970.

New York

La tendance a été lourde à Wall Street hier. Les investisseurs ont été déçus par les déficits budgétaires considérables annoncés pour l'année fiscale en cours et la prochaine. La cote s'est inscrite en baisse des l'ouverture et a continué à céder du terrain par la suite pour clôturer au plus bas de la journée. L'indice des industrielles est retombé en dessous du palier des 900. Les affaires ont été mo-

dérément actives.

Les cinémas ont progressé modérément, à l'exception de Walt Disney Productions, et les grands magasins et les sidérurgiques ont clôturé sur une note irrégulière. Mais, ailleurs les baisses l'ont largement emporté. Les aéropatiales, les transports aériens, notamment United et American Airlines, et les pétroles, notamment Standard of New Jersey, qui a cédé deux dollars ont été particulièrement lourds. On a également noté les forts replis d'IBM parmi les ordinateurs, de General Electric parmi les électroniques, de General Motors parmi les automobiles, et de Zenith parmi les télévisions. En revanche, les pharmaceutiques et alimentaires de se sont repliés que par endroits. Les matériaux de construction, les chemins de fer, les pneumatiques, les chimiques et les mécaniques ont suivi la tendance générale.

L'indice des 30 industrielles de Dow Jones s'est inscrit pour la première fois depuis le 4 janvier, en deça du niveau des 900 points, cédant 10.62 points à 896.82.

Dans les canadiennes, à la Bourse de New York, McIntyre Porcupine a cédé 4 points à \$81; International Nickel, 5-8 à \$33 1-4, tandis que Dome Mines progressait d'un point à \$60 3-4; Walker-Gooderham, 1-2 à \$45 3-8 et Granby Mining, 1-4 à \$18 1-4.

Hausse de l'or

LONDRES — L'once d'or fin cotait hier, sur le marché européen de l'or, \$45.925 au regard de \$45.89, à la fermeture du marché, vendredi.

Volkswagen opère à perte!

Reuter — La compagnie Volkswagen, première entreprise d'Allemagne de l'Ouest, opère à perte, a déclaré jeudi son président, M. Rudolf Leiding.

Interviewé par la télévision allemande dans un programme diffusé dans la soirée, M. Leiding a déclaré que les marges bénéficiaires de l'entreprise Volkswagen, qui emploie au total 150,000 salariés, étaient pratiquement réduites à néant.

La compagnie Volkswagen, dont l'administration a récemment été remaniée, est en butte depuis quelque temps à de sérieuses difficultés financières. Ses ventes aux Etats-Unis, son principal marché extérieur, ont été affectées tour à tour par l'introduction de la surtaxe à l'importation, par la dévaluation du dollar et par l'entrée en vigueur de nouvelles normes de sécurité américaines.

La publicité

194 agences et \$470.3 millions

Statistique Canada rapporte que 194 agences de publicité ont déclaré, en 1970, un chiffre d'affaire total de \$470,352,117, soit une augmentation de 3.1 pour cent par rapport à 1969.

Les recettes brutes totales sont passées de \$78,874,175 en 1969 à \$82,898,710 en 1970, soit une augmentation de 5.1 pour cent.

En 1970, 4,850 personnes

ont été à l'emploi d'agences de publicité soit 26 de moins que l'année précédente et elles ont reçu \$49,209,223 en rémunération totale, ce qui représente une hausse de 5.5 pour cent par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice net, avant les déductions d'impôts, a baissé de 18.3 pour cent \$7,760,258 en 1970 comparativement à \$9,368,551 en 1969.

Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar américain était à la baisse de 1-32 hier et valait \$1.00 17-32 en valeurs canadiennes.

La livre sterling était à la hausse de 1-4 et valait \$2.60 3-16.

NEW YORK — Le dollar canadien était à la hausse de 3-32 hier et valait 99 31-64 en valeurs américaines.

La livre sterling était à la hausse de 19-32 et valait \$2.58 55-64.

les indices

MONTREAL

	65	13	7	8	85
	Industr.	Serv. publ.	Banques	Papiers	Comb.
Changement	-1.65	-0.25	-0.07	-0.29	-1.22
Clôture	198.08	164.06	250.21	83.08	197.27
Semaine dern	200.23	162.29	245.76	84.85	197.98
Mois dernier	188.09	157.34	231.24	81.05	187.03
1971 haut	189.45	161.53	236.06	95.75	188.51
1971 bas	161.96	140.84	172.04	65.92	163.22

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	-0.99	+0.81	-0.79	2.59
Clôture	193.68	162.69	85.11	218.76

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industr.	909.47	911.20	893.81	892.62	-10.62
Transport	251.47	252.32	248.26	249.42	-2.29
Serv. publ.	118.10	118.61	116.79	117.30	-0.73
Ensemble	316.81	317.69	312.12	313.35	-3.16

Renseignements aux actionnaires non-enregistrés:

GOLD HAWK MINES LTD.

Echange de la bourse canadienne



L'année terminée le 31 décembre 1971 fut la première année d'affaires pour Gold Hawk Mines Ltd (Québec) qui a succédé à la Gold Hawk Exploration Limited (Ontario). Voici les faits saillants survenus au cours de l'année écoulée:

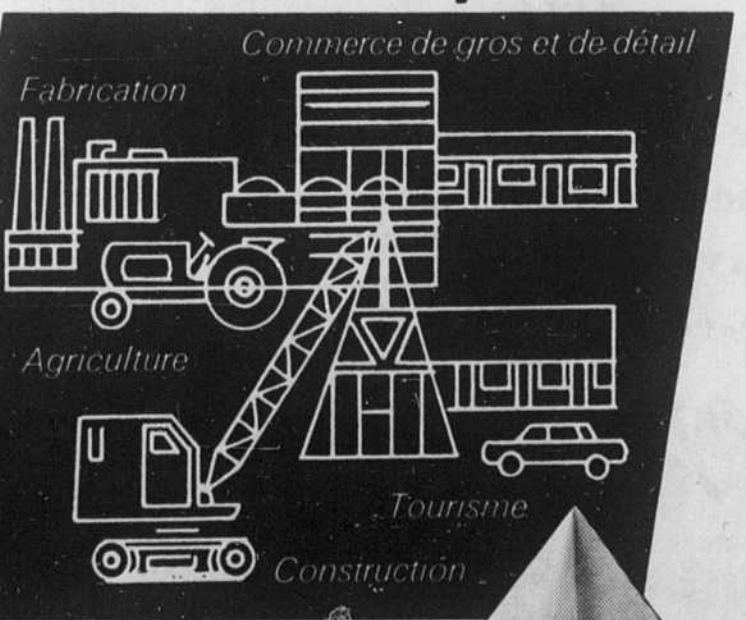
- L'acquisition, au moyen de jalonnement, de claims additionnels (tie-on) dans Dasserat, Québec, ainsi que l'adjudication d'options sur 2,100 acres à Kerr-Addison Mines Limited. Kerr travaille sur ces terrains depuis septembre 1971 et elle a repéré des anomalies géophysiques. On prévoit l'exécution de travaux de sondage au diamant pour le début de 1972. Les anomalies se trouvent situées dans une partie antérieurement inexplorée de la propriété, la géologie est considérée comme excellente. Les claims font partie du complexe Kirkland - Larder Lake-Noranda.
- Il a été procédé à la réhabilitation complète de notre chevalement et de notre machinerie minière sur nos 600 acres, en propriété exclusive, adjacentes à l'option de Kerr où des sondages au diamant ainsi que des travaux souterrains on indiqué 1,126,000 tonnes d'une teneur de 0.28 onces d'or à la tonne et impliqué un autre 449,400 tonnes de la même teneur, soit en tout 1,575,400 tonnes.

Il est conseillé aux actionnaires de faire inscrire leurs actions, en leur propre nom, afin qu'ils puissent recevoir le rapport sur les opérations de 1971 qui renfermer plus de détails sur les données précitées et qui leur sera expédié par la poste dans quelques semaines. La Compagnie Guaranty Trust du Canada, 427 rue St-Jacques, Montréal, P.Q. agit comme registraire et agent de transfert.

GOLD HAWK MINES LTD.

Suite 102 - 400 St-Jacques, Montréal
Téléphone: (514) 844-2521

Prêts aux entreprises



Presque tous les genres d'entreprises peuvent bénéficier des services de la BEI: fabrication... commerce de gros et de détail... tourisme et divertissement... construction... agriculture... transport et entreposage.

Si vous avez besoin de financement pour établir, développer ou moderniser votre entreprise n'importe où au Canada, communiquez avec nous.

BEI
BANQUE
D'EXPANSION
INDUSTRIELLE

MONTREAL—110 ouest, boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
—800, carré Victoria—Tél.: 878-9571

Demandez
ce dépliant

Prêts
aux
entreprises
n'importe où
au
Canada

Malgré la pause du match d'Étoiles...

Aucun repos pour les deux Esposito

Les frères Esposito, Tony, gardien des Black Hawks de Chicago, et Phil, joueur de centre des Bruins de Boston, continuent à dominer leur classement respectif, alors que la ligue Nationale de hockey fait une légère pause afin de présenter son match annuel des Étoiles, ce soir à Bloomington (Minn.). Mais Tony et Phil ne peuvent se permettre cette pause puisque tous deux sont impliqués dans la partie, le premier pour les vedettes de la section Ouest, l'autre pour celles de l'Est.

Les deux frères ont joué un rôle important, au cours de la dernière semaine, pour permettre à leur club respectif de se maintenir au sommet de sa section. Tony a bloqué 63 lancers dirigés vers lui par les Golden Seals de la Californie et les Maple Leafs de Toronto en décrochant ses 4ème et 5ème blanchissages de la saison, tout en ramenant sa moyenne personnelle de buts accordés par match de 1.89 à 1.75.

Combinée à la moyenne de 1.98 maintenue par son coéquipier Gary Smith, celle de Tony procure au duo du Chicago une formidable avance de 15 buts sur leurs plus proches rivaux, Lorne Worsley et Cesare Maniago (moyenne de 2.12), des North Stars du Minnesota, dans la course au trophée Vézina.

Leur moyenne se compare favorablement à celle de 1.78 maintenue après 46 matches par le duo du Canadien formé de Jacques Plante et Robert "Miche" Perreault, au cours de la saison 1955-56.

Deux points d'avance

Durant ce temps, Phil Esposito a récolté cinq points, y compris la 400ème passe de sa carrière, pour porter son total de points à 81, deux de plus que Jean Ratelle, des Rangers de New York.

Pendant que Brand est invité par Nixon...

Claude Raymond quitte les Expos

Claude Raymond, le seul Canadien français évoluant dans les ligues majeures, a reçu hier son congé des Expos de Montréal, qui avaient fait son acquisition des Braves d'Atlanta en août 1969, à leur première saison d'existence. Le lanceur de relève de 34 ans, originaire de Saint-Jean, a en effet été offert au repêchage par le directeur général Jim Fanning en vue de lui accorder une libération sans condition.

Fanning a expliqué qu'avant de poser ce geste, il avait eu de longues entretiens avec Raymond. "Nous avons discuté de nos projets 1972 en ce qui concerne les lanceurs", a-t-il dit. "et tous deux sommes d'accord pour penser que notre personnel s'affermira, grâce à l'expérience acquise par les jeunes et l'amélioration des autres."

Il a ajouté qu'il était tout à l'avantage de Raymond d'être libéré des maintenant, afin qu'il puisse lui-même négocier un contrat avec une équipe de son choix avant le début d'un nouveau contrat de relève d'expérience. Enfin, Fanning a loué Raymond dont le travail a passablement aidé les Expos à se consolider au cours de leurs trois premières saisons.

"Nous espérons que lorsque Claude décidera de prendre sa retraite, il reviendra aux Expos pour y occuper un poste quelconque."

En 1970, Raymond a connu une excellente saison avec 23 victoires protégées, en dépit de 7 échecs contre 6 victoires. L'an dernier, sa fiche fut moins reluisante, soit une moyenne de points mérités de 4.66 et un seul gain contre 7 échecs, en 37 présences en relève.

Brand devant Nixon

D'un autre côté, les Expos avaient une nouvelle plus réjouissante à transmettre à leurs partisans. Il s'agit de l'invitation que le joueur d'utilité Ron Brand recevait hier, de la part du président

Barber gagne au 21e trou supplémentaire

TUCSON, Arizona (PA) — Miller Barber a réussi un coup roulé de 18 pieds au 21ème trou supplémentaire hier pour finalement vaincre George Archer et emporter la première bourse de \$30,000 à l'omnium Dean Martin.

Cette éliminatoire de 21 trous fut la plus longue depuis que Lloyd Mangrum eut défait Byron Nelson et Vic Ghezzi en 36 trous supplémentaire pour mériter l'omnium des États-Unis cette année-là.

Mais en 1946, après une égalité après les 18 premiers trous de surtemps, on y était allé pour un autre 18 trous.

Hier, Archer et Barber ont chacun joué 72 après 18 trous. On a dû jouer trois autres trous avant que Barber ne l'emporte finalement avec son oiseau.

Archer, un gaillard de 6'6", a mérité la somme de \$17,000 à la suite de sa seconde expérience en surtemps en trois semaines. Il y a deux semaines, il a vaincu Tommy Aaron, en 18 trous, au tournoi de Glen Campbell.

Barber, âgé de 40 ans, a maintenant remporté au moins un tournoi au cours des six dernières années.

Dans la défaite, Archer peut se consoler à la pensée qu'il a déjà mérité \$48,000 en seulement trois tournois cette saison.



D'UN "BOUBOU" A UN AUTRE — Jacques "Boubou" Boulanger est allé assister au "baptême" de son homonyme, le cheval Boubou, entraîné et piloté par le jeune conducteur Michel Lachance, hier dans l'curie de ce dernier à la piste Blue Bonnets.

WILLIAMSON REFUSE D'ALLER À NY; CONTRAT DE 7 ANS POUR JACK KELLEY À BOSTON

MINNEAPOLIS, Minneota (PA) — Murray Williamson, l'entraîneur-directeur de l'équipe nationale américaine de hockey, a rejeté une offre pour devenir le premier gérant de la nouvelle concession de New York dans l'association Mondiale de hockey. Williamson a également révélé qu'il a refusé une offre de l'Université du Michigan, qui est à la recherche d'un instructeur.

"Ma seule ambition, au retour des Jeux de Sapporo, est de retourner vendre de l'assurance à Minneapolis", a déclaré Williamson.

Par contre Jack Kelley, qui fut 10 ans instructeur de l'équipe de l'Université de Boston, a été nommé hier directeur général et instructeur de la nouvelle équipe de la Nouvelle-Angleterre.

Kelley a signé un contrat de sept ans avec les futurs Whalers, un contrat dont les termes n'ont évidemment pas été divulgués. L'an dernier, Kelley a conduit l'U. de Boston à son premier titre de la NCAA. Comme premier geste dans ses nouvelles fonctions, il a engagé Ron Ryan, 33 ans, comme son adjoint au poste de directeur général adjoint. Ryan était instructeur à l'université Colgate. Ce dernier est originaire de Welland (Ont.).

HOCKEY

LIGUE NATIONALE										
	Est									
Boston	46	31	7	8	186	102	70			
New York	45	30	8	7	203	103	67			
Montreal	46	26	12	8	177	127	60			
Toronto	47	20	17	10	129	127	50			
Detroit	47	20	20	7	147	152	47			
Vancouver	47	12	26	9	112	150	33			
Buffalo	48	10	27	11	107	182	31			

UNIVERSITAIRE DU QUEBEC										
	Est									
Chicoutimi	46	31	10	5	152	85	67			
Montréal	47	25	15	12	124	100	57			
Shawinigan	50	15	25	10	142	190	40			
St-Jérôme	47	16	24	7	133	155	39			
St-Louis	45	13	24	8	107	144	34			
St-Jovite	47	12	26	9	112	150	33			
St-Jovite	49	12	33	4	109	193	28			

UNIVERSITAIRE DE L'ONTARIO										
	Est									
York	12	9	1	2	97	27	20			
Toronto	12	9	3	0	73	38	18			
Ottawa	10	4	2	0	58	44	14			
St-Jérôme	10	4	2	0	58	44	14			
St-Jovite	10	4	2	0	58	44	14			
St-Jovite	10	4	2	0	58	44	14			
St-Jovite	10	4	2	0	58	44	14			
St-Jovite	10	4	2	0	58	44	14			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	29	29	9	1	237	111	59			
Québec	41	28	12	1	243	155	57			
Shawinigan	41	26	14	1	186	172	53			
St-Jovite	42	23	17	2	187	138	48			
Sorel	38	29	18	0	149	139	40			
St-Jovite	40	19	0	1	193	196	39			
St-Jovite	40	18	21	1	157	162	37			
St-Jovite	38	14	23	1	160	216	29			
St-Jovite	36	11	26	0	174	259	22			
St-Jovite	39	5	34	0	131	263	10			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	12	6	1	2	94	36	26			
Toronto	10	7	0	2	75	15	16			
Ottawa	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	12	6	1	2	94	36	26			
Toronto	10	7	0	2	75	15	16			
Ottawa	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	12	6	1	2	94	36	26			
Toronto	10	7	0	2	75	15	16			
Ottawa	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	12	6	1	2	94	36	26			
Toronto	10	7	0	2	75	15	16			
Ottawa	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	12	6	1	2	94	36	26			
Toronto	10	7	0	2	75	15	16			
Ottawa	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			

LIGUE JR DU QUEBEC										
	Est									
Montréal	12	6	1	2	94	36	26			
Toronto	10	7	0	2	75	15	16			
Ottawa	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			
St-Jovite	10	6	2	0	61	42	16			

Québec: un seul skieur aux Jeux

VANCOUVER (d'après CP) — Le Canada sera représenté par une équipe de huit skieurs alpins, deux de moins que la limite permise, aux Jeux Olympiques d'hiver de Sapporo, au Japon, qui commenceront la semaine prochaine. Le Québec, pourtant la province qui compte le plus grand nombre de skieurs au pays, n'a qu'un seul représentant au sein de cette formation. Il s'agit de Diane Pratte, 18 ans, de Rouyn-Noranda.

En annonçant les noms des heureux élus hier, Al Raine, directeur du programme alpin pour le compte de l'Association de ski du Canada, a dit que seulement huit skieurs avaient été choisis parce que "nous croyons que nous n'en avons pas d'autres présentement capables de faire face à une telle concurrence."

Chez les filles, les représentantes canadiennes seront, outre Mlle Pratte, Judy Crawford, 20 ans, de Toronto, Laurie et Kathy Kreiner, de Timmins, 17 et 14 ans respectivement, et Carolyn Oughton, 19 ans, de Calgary. Diane Culver, de Montréal, n'a pas été désignée.

Chez les hommes, on ne retrouve que Jim Hunter et Reto Barrington, 18 ans, tous deux de Calgary, et Derek Robbins, 20 ans, de Toronto. Le Montréalais Russ Goodman n'a pu se classer.

L'équipe nationale du Canada a subi un dur coup à ses chances de décrocher une médaille d'or à deux semaines lors de sa vedette, Betsy Clifton, 18 ans, de Hull, s'est fracturée une cheville après une violente chute en Suisse. Elle annonçait peu après sa retraite défective de la compétition.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

Édifié en 1880 - C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Edifice des Comptables Agrés, 630 ouest, rue Lagacchettière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLÈRE & CIE

Comptables Agrés Danat Marchand, C.A. J. Henri Boivin, C.A. Paul Laflère, C.A. Roger Archambault, L.S.C., C.A. Jacques Boivin, C.A.

240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agrés F. Bastien, C.A. J. Barrrière, C.A. G. Boudreau, C.A. J.G. Beaulieu, C.A. J.M. Doyon, C.A.

Edifice Banque Canadienne Nationale 300 Place d'Armes, Suite 1504 Montréal 126 - 844-4445

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS

Comptables Agrés En collaboration avec: Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)

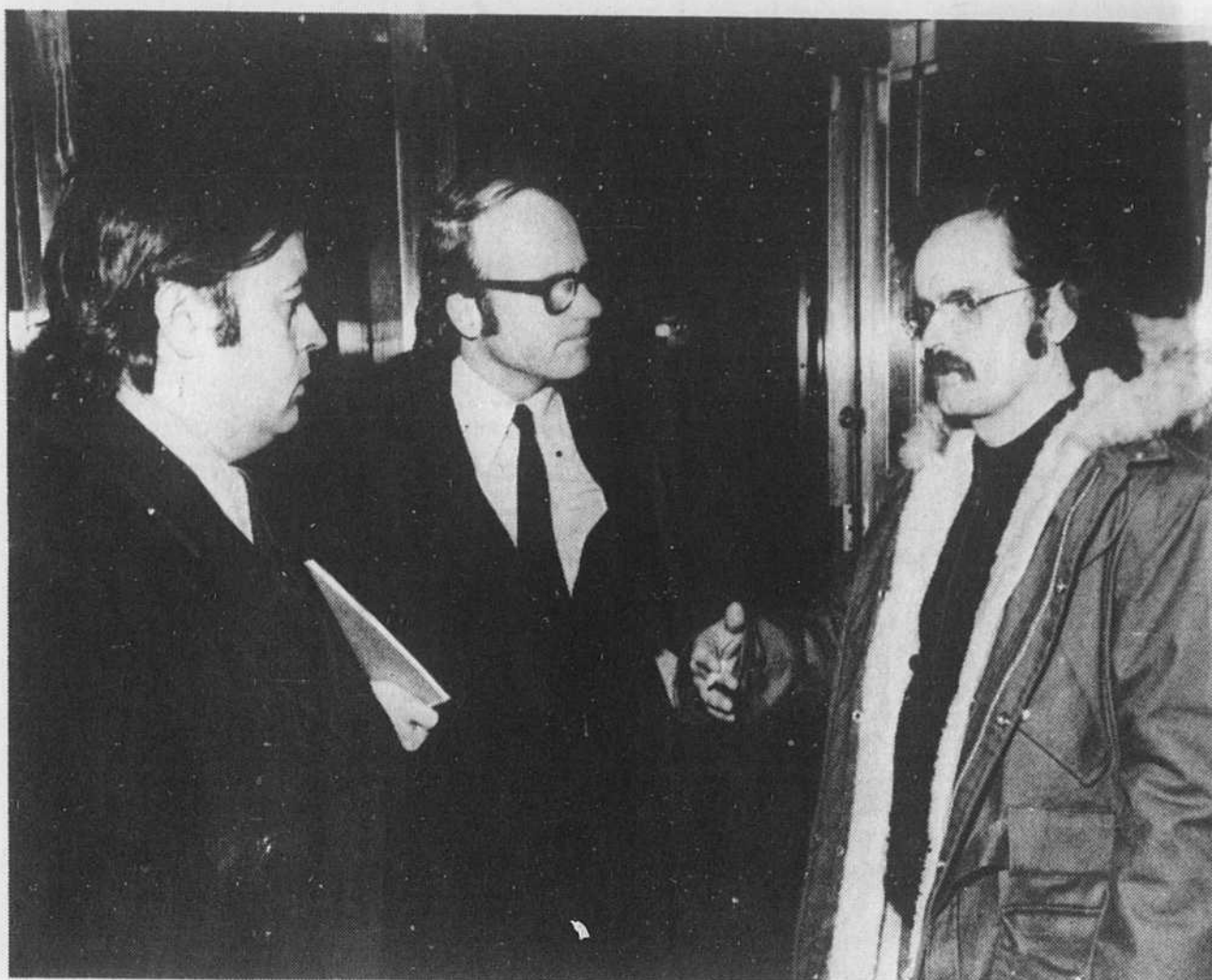
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)

Holmes, Howard & Co. (Chartered Accountants) Montréal et Chicoutimi, Canada Paris et St-Etienne, France Londres, Grande Bretagne

Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke Montréal 109, Qué. 937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE

Comptables Agrés Marcel Besner, C.A. H. Tremblay, C.A. Claude Richard, C.A. Louis-Philippe Tremblay,



Pierre Vallières s'est constitué prisonnier hier soir au Quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais. Avant de se livrer, il s'est entretenu avec Guy Deshaies et Michel Roy du DEVOIR qui s'étaient portés sur les lieux, prévenus au téléphone par Vallières de son intention de quitter la clandestinité.

(Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

L'exécutif des jeunes Chambres préconise un "Québec français"

par Clément Trudel

La Fédération des jeunes Chambres du Canada français, par son exécutif national, vient de demander au gouvernement québécois:

1) de proclamer le français langue de travail au Québec;

2) d'intégrer les immigrants au système scolaire francophone;

3) de rendre le français langue officielle de communication pour tous les organismes publics, y inclus les corporations scolaires et municipales;

4) de demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'Union des municipalités de se prononcer sur une politique linguistique réaliste applicable à l'Etat du Québec.

Dans une déclaration rendue publique hier par M. Paul Jean, président de la FJCCF, le mouvement auquel sont affiliés une centaine de chambres et plus de 5.000 membres s'inquiète de la menace d'assimilation, voire d'extinction, qui pèse sur la communauté francophone. La FJCCF, par son exécutif, demande de plus le retrait de la loi 63 sur le libre choix, par les parents, de la langue d'enseignement de leurs enfants, parce que cette loi serait incompatible avec le maintien du Québec comme "foyer de la culture française".

M. Jean était en fin de semaine à Charlesbourg pour y prononcer une causerie devant une jeune chambre. A la suite de questions posées par les convives, il y avait donné l'esquisse d'une déclaration dont le texte définitif n'a été complété qu'hier. Le président de la FJCCF a rappelé qu'en avril 1971, son organisme avait appuyé les efforts annoncés par le premier ministre Bourassa vers une politique tendant à rendre le français "langue officielle et langue de travail" au Québec. La déclaration d'hier formera la base de travail d'une assemblée fédérale que la FJCCF tiendra en juin.

M. Jean précise que son mouvement n'avait pas pris position en 1969 lors de l'adoption de la loi 63.

Interrogé sur la "première" que constituerait la déclaration de la FJCCF, le président tient à souligner que les membres des jeunes chambres viennent de tous les milieux et qu'ils ne sont pas recrutés principalement dans les milieux d'affaires, comme l'ont cru généralement (cinq à 10 pour cent seulement des membres de la FJCCF proviendraient des secteurs d'affaires) tandis que du côté des Chambres de la Commerce, près de 85% des membres seraient à proprement parler des commerçants.

Le geste de l'exécutif de la FJCCF n'est pas officiellement relié à la campagne menée depuis peu par le MQF (Mouvement Québec Français) où se retrouvent les sociétés nationales et les quatre centrales syndicales. On trouve toutefois quelques ressemblances entre les deux demandes, notamment ce souci d'assurer la viabilité d'un Québec français et de consolider la fierté et l'unité des parlant-français pour leur langue, leur culture et leur identité.

Lors d'un récent conseil national tenu dans l'Outaouais, la FJCCF avait rejeté pour le Québec le plan des districts bilingues mis de l'avant par certains organismes gouvernementaux.

La FJCCF demande que l'enseignement du français soit obligatoire pour les immigrants — sans préciser s'il s'agit d'immigrants de fraîche date ou pas. L'anglais serait enseigné comme langue seconde aux immigrants demeurant au Québec, selon la demande faite par la FJCCF.

L'exécutif de la FJCCF reflète, dans sa formation, la diversité des régions du Québec: Saguenay; Lac Saint-Jean; région de Hull; région de Québec et ré-

gion de Montréal. Ce qui fait dire à son président que la fédération exprime un courant d'opinion fort répandu et que déjà, il sent l'appui de très nombreux chefs de file dans cette démarche amorcée auprès du gouvernement québécois.

Moscou reconnaît Dacca

L'URSS a reconnu formellement hier la république populaire du Bangladesh. Elle est la première des grandes puissances à poser ce geste et le cinquième pays socialiste à agir ainsi.

A peu près au même moment, le président Ali Bhutto annonçait la rupture des relations diplomatiques du Pakistan avec la Yougoslavie à cause précisément de la reconnaissance par Belgrade de Dacca.

Prenant la parole devant un groupe d'industriels avant son départ pour Ankara, le président pakistanais a souligné qu'il avait à diverses reprises fait appel à la communauté internationale pour qu'elle lui accorde un délai raisonnable lui permettant d'arriver à un règlement avec les leaders politiques du Pakistan Oriental. Aucune puissance ne devrait profiter de la situation actuelle pour en faire une réalité permanente sans donner au gouvernement pakistanais le temps d'arriver à un accord, a déclaré M. Bhutto. Il a ajouté qu'aucun dialogue utile n'était possible tant que le Pakistan Oriental était occupé par l'Inde.

Le Congrès juif demande à Québec d'assurer les droits linguistiques

Dans un mémoire présenté hier au premier ministre Robert Bourassa, le Congrès juif canadien, région de l'est, demande au gouvernement d'adopter un Code des droits de l'homme qui assurera le respect des droits linguistiques de tous les résidents de la province de Québec.

Le Congrès juif canadien, région de l'est, recommande aussi "l'établissement d'une Commission des droits de l'homme afin d'assurer le respect des droits linguistiques et de résoudre les plaintes moyennant une action conciliatoire aussi bien que par des procédures coercitives".

Les représentants de la communauté juive font particulièrement valoir qu'ils s'inquiètent des conséquences d'un retrait

éventuel du "bill 63", qui permet aux parents de faire éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix, car les partisans de ce retrait suggèrent à leur tour que "la langue française peut seule survivre à la suppression des droits linguistiques de ceux qui sont d'expression anglaise".

"L'histoire nous a enseigné, affirme le CJC, que l'injustice débute là où l'égalité des citoyens prend fin, où des différences sont faites entre les différentes classes du peuple et où des systèmes de quotas sont introduits."

C'est dans un communiqué publié hier que le Congrès juif canadien résume l'essentiel de ses demandes et qu'il révèle qu'un groupe de représentants de la communauté juive

du Québec a rencontré le premier ministre Bourassa et le ministre responsable de la qualité de l'environnement, le Dr Victor Goldbloom.

La délégation était formée du président du CJC pour la région de l'est, M. Murray Spiegel, et de MM. Joe Nuss, président du comité français; Joël Pinsky, président du comité des relations communautaires du CJC et de la B'Nai B'Rith; Samuel Lewin, directeur exécutif du CJC pour la région de l'est; Mayer Lévy, secrétaire du Cercle juif de langue française.

Le Congrès juif canadien se prononce dans son mémoire en faveur de la préservation du "multiculturalisme dans un cadre bilingue". "Cette diversité, estime-t-il, est la source de la puissance du Canada et du Québec. Elle est la source de ce sens unique d'individualité que tous, nous partageons."

L'organisme met également l'accent "sur les systèmes de quotas qui sont institués dans certains domaines et, en particulier, pour les membres de foi juive du Protestant School Board of Greater Montreal, qui sont limités à cinq. De tels anachronismes, soutient-il, ne peuvent plus être tolérés dans la législation de la province."

Le CJC demande enfin le retrait du récent "bill 89", qui, dit-il, permet "la transplantation d'organes sans le consentement des parents". Selon le CJC, quand les parents ne peuvent être atteints, les médecins ne devraient

pas pouvoir décider seuls s'il faut ou non procéder à la transplantation d'organes.

Carrières et Professions

OLIVETTI CANADA LIMITÉE

À la suite du lancement sur le marché d'un nouvel ordinateur de bureau, la maison OLIVETTI recherche des REPRÉSENTANTS DE VENTES pour Montréal.

Les candidats devront posséder une connaissance pratique des systèmes de comptabilité.

La rétribution composée de salaire et boni est d'environ \$15,000 par an.

Pour une entrevue, veuillez téléphoner à:

Mlle Labrosse
761-4861

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

REPRÉSENTANT DES VENTES

DEMANDÉ

Vendeur bilingue pour contacter les quincailleries, les commerces de peinture et autres du genre, à Montréal et dans les Cantons de l'Est, y compris une partie des Maritimes. Salaire, boni et voiture.

Pour une Compagnie nationale présentant des lignes de produits bien connus, et dont les quartiers généraux sont situés à Toronto.

S'adressez par écrit avec photo, si possible, à:

John A. Huston Company Limited,
Division H.H.,
36 Chemin Caledonia,
Toronto 10, Ontario



ACHETEUR JUNIOR SERVICE DES ACHATS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous la responsabilité du directeur du Service des Achats, agit comme intermédiaire entre le Service des Achats, les départements et les fournisseurs.

Qualifications:

Baccalauréat en sciences commerciales ou trois (3) années d'expérience dans le domaine de l'approvisionnement ou toute combinaison de scolarité et d'expérience.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au:

Service du Personnel,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

INGÉNIEURS!

Nous recherchons deux gradués en génie, de préférence génie civil ou électrique. L'un a de trois à six ans d'expérience, l'autre une dizaine d'années.

Les postulants intéressants sont bilingues, rédigent avec facilité et ont un caractère sociable. Ils exécuteront des tâches reliées à la préparation de projets ou à la surveillance de chantiers de construction et pourront éventuellement accéder à des postes de commande.

Traitement tenant compte de la compétence et de l'expérience. Bénéfices marginaux intéressants.

Prière de transmettre curriculum vitae par la poste au:

Directeur du personnel,
a/s Commission des Services Electriques
de la Ville de Montréal,
110 ouest, boul. Crémazie - Suite 900,
Montréal 351

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DOLLARD-DES-ORMEAUX DEMANDE

UN PROFESSEUR SPÉCIALISÉ
EN INFORMATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE

Qualifications: — Brevet d'enseignement
— détenir un certificat en information scolaire et professionnelle ou

— être intéressé à suivre des cours en vue du baccalauréat en information

Expérience: — au moins un an en information scolaire et professionnelle

Salaire: — selon la convention collective

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un dossier complet accompagné d'un curriculum vitae avant le 4 février 1972 à l'adresse suivante:

Service au personnel
C.S.R. Dollard-des-Ormeaux
300, rue Longpré,
St-Jérôme, P.Q.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

AGENTS FINANCIERS

Traitement
jusqu'à
\$18,944
par année

Postes
canadiennes
Ottawa

Les Postes canadiennes cherchent trois agents financiers ayant une expérience manifeste dans les domaines de la comptabilité, de la vérification, de la conception des systèmes et (ou) de la planification financière et du contrôle budgétaire, dans une entreprise industrielle ou commerciale. Les postes sont à l'Administration centrale du Ministère à Ottawa et donneront aux candidats choisis l'occasion de participer à la conception et à la mise en œuvre de systèmes financiers améliorés.

Avec un effectif d'environ 50.000 employés et un chiffre d'affaires annuel de 500 millions de dollars, les Postes canadiennes sont l'une des plus grandes entreprises du Canada.

Les postes sont:

COMPTABLE DE PROJETS: étudier, élaborer et mettre en œuvre des systèmes de comptabilité et de rapports, nouveaux ou améliorés, pour un projet donné. Le candidat heureux devra avoir une formation en informatique et être capable de travailler seul ou comme membre d'équipes d'étude.

CHEF DES BUDGETS D'EXPLOITATION: superviser la mise au point et l'application d'un système de contrôle budgétaire amélioré pour les dépenses d'exploitation des Postes. Le candidat heureux doit être capable de travailler efficacement à un poste de l'Administration centrale dans une organisation décentralisée.

CHEF DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT: doit avoir les aptitudes voulues pour entreprendre la mise au point et l'application d'un système de prévisions budgétaires pour les dépenses en équipement. Le candidat heureux doit pouvoir travailler efficacement avec les autres spécialistes des fonctions connexes.

QUALITÉS PROFESSIONNELLES: les candidats doivent avoir de préférence un diplôme universitaire, si possible en commerce ou en gestion des affaires et (ou) remplir les conditions requises pour devenir membre d'une société reconnue de comptables professionnels.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:
CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Les inscriptions doivent nous parvenir avant le 11 février 1972.

Référence à rappeler: concours no 72-600-2

COLLÈGE RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Sous l'autorité du directeur général et en collaboration avec les responsables locaux, le directeur du personnel aura la responsabilité de l'administration des conventions collectives, des relations de travail, du recrutement, de l'évaluation, de la classification et de la rémunération du personnel du Collège Régional du Saguenay-Lac-St-Jean. Il devra représenter le Collège auprès du Ministère, des Collèges ou autres instances pour tout ce qui concerne le personnel.

Il préparera les statistiques inhérentes à sa fonction et les communiquera lorsque requises par les autorités supérieures.

Il accomplira toutes autres fonctions que le Collège pourra lui confier.

SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE:

Pertinentes à la fonction.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Toute demande accompagnée d'un curriculum vitae doit parvenir avant le 4 février 1972.

ou:

Directeur Général
Collège Régional du Saguenay-Lac-St-Jean
C.P. 157
Arvida, P.Q.

fonction publique municipale

TECHNICIEN DU PERSONNEL (grade 2)

(Service du Personnel)

Nature de l'emploi

● Travaux comportant l'exécution de tâches assez complexes dans les techniques de l'administration du personnel (recrutement, classification, relations de travail, etc.)

Qualités requises

● Avoir complété une 11e année d'études et avoir suivi des cours en relations industrielles, en psychologie industrielle, en orientation professionnelle ou autres domaines appropriés. Environ cinq ans d'expérience pratique dans un domaine de l'administration du personnel. Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais. (Toute combinaison d'études et d'expérience jugée suffisante pourra aussi être considérée.)

Conditions de travail

● Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généreux. Échelle de salaire: \$9,265 - \$10,815.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, chambre 416 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.



VILLE DE MONTRÉAL

Un organisateur de Trudeau passe dans le camp Stanfield

L'ex-directeur de l'Association libérale de Mont-Royal, M. Victor Pod, estimant que le comité était mal représenté aux Communes par son député, M. Pierre Elliott Trudeau, a donné hier son appui au Parti progressiste-conservateur de M. Robert Stanfield.

M. Pod, qui avait présidé en 1965 la campagne de publicité de la première élection de M. Trudeau, a dit dans un communiqué qu'il voulait aussi se dissocier d'un gouvernement qui adopte de mauvaises politiques économiques.

M. Pod a critiqué les piètres communications qui, selon lui, existent entre la circonscription de Mont-Royal et le premier ministre du Canada. Il a noté que, sur les 100 membres du personnel de M. Trudeau, aucun ne venait de Mont-Royal.

Le bureau de M. Robert Stanfield a émis une déclaration souhaitant la bienvenue à M. Pod au sein du Parti conservateur. C'est samedi soir dernier, au cours d'une réunion de l'Association conservatrice de Mont-Royal, que M. Pod a officiellement adhéré au PC.